

Concours de projets d'architecture organisé en procédure ouverte selon le règlement SIA 142, édition 2009

Rue Saint-Martin 16-18 à Lausanne

Construction d'un bâtiment de logements sociaux, locaux administratifs et ateliers

Rapport du jury

Approuvé le 27 mai 2015



Organisateur de la procédure :

Ville de Lausanne
Direction des travaux
Service d'architecture
Rue du Port-Franc 18
CH-1003 Lausanne

**Maître de l'ouvrage et
adjudicateur :**

FLCL
Fondation lausannoise pour la
construction de logements
Route de Chavannes 105
CH- 1007 Lausanne

TABLE DES MATIERES	Pages
1. Rappel des principales clauses relatives à la procédure	1
1.1 Conditions de participation et échéances	1
1.2 Prix, mentions et indemnités	2
1.3 Litiges et recours	2
2. Situation générale et objectifs du concours (résumé)	3
2.1 Situation générale	3
2.2 Objectifs	4
3. Jury	5
4. Jugement	6
4.1 Projets rendus	6
4.2 Examen préalable	8
4.2.1 Remise des projets et des maquettes	8
4.2.2 Anonymat / Documents demandés	8
4.2.3 Dérogations au règlement programme	9
4.3 Acceptation des projets au jugement	9
4.3.1 Exclusion du jugement selon art. 19.1a de la norme SIA 142	9
4.3.2 Exclusion de la répartition des prix selon art. 19.1b de la norme SIA 142	9
4.4 Organisation du jugement	9
4.5 Premier tour d'élimination	10
4.6 Deuxième tour d'élimination	12
4.7 Troisième tour d'élimination	13
4.8 Tour de révision de l'ensemble des projets	13
4.9 Classement et critique des projets promus	13
4.10 Conclusions et recommandations du jury	14
4.11 Approbation	15
5. Levée de l'anonymat	16
6. Critiques du jury sur les projets classés	27
6.1 Projet n° 66 : "Le manteau"	27
6.2 Projet n° 64 : Vie sur cours	33
6.3 Projet n° 4 : Herminette	40
6.4 Projet n° 14 : « Le flûtiste invisible »	47
6.5 Projet n° 13 : PIERRE	54
7. Projets non classés	61
7.1 Projet n° 1 : AVRIL	61
7.2 Projet n° 2 : STOA	61
7.3 Projet n° 3 : "TIERCE MAJEURE"	62
7.4 Projet n° 5 : 837841	62
7.5 Projet n° 6 : LA DOLCE VITA	63
7.6 Projet n° 7 : VISUELLES	63
7.7 Projet n° 8 : BCPDJPES	64
7.8 Projet n° 9 : LP010	64
7.9 Projet n° 10 : RSM 503	65
7.10 Projet n° 11 : "cour soleil"	65
7.11 Projet n° 12 : ZEPPELIN	66
7.12 Projet n° 15 : GRIZZLY	66
7.13 Projet n° 16 : WWMBB	67
7.14 Projet n° 17 : GOODBYE SOLITUDE	67
7.15 Projet n° 18 : TRAIT D'UNION	68
7.16 Projet n° 19 : CASTOR	68
7.17 Projet n° 20 : LOVES ME LIKE A ROCK	69
7.18 Projet n° 21 : ON THE ROCKS	69

7.19	Projet n° 22 : 11 NOV	70
7.20	Projet n° 23 : ENTROUVERT	70
7.21	Projet n° 24 : Belem	71
7.22	Projet n° 25 : FANTAGHIRO	71
7.23	Projet n° 26 : Bonnie et Clyde	72
7.24	Projet n° 27 : CLUSAE	72
7.25	Projet n° 28 : MARTINUS	73
7.26	Projet n° 29 : Une nouvelle terrasse urbaine	73
7.27	Projet n° 30 : MAISON MARTIN	74
7.28	Projet n° 31 : SUR LA PLACE	74
7.29	Projet n° 32 : Rolling Stones	75
7.30	Projet n° 33 : ZIGZAG	75
7.31	Projet n° 34 : Frédéric	76
7.32	Projet n° 35 : JARDIN POPULAIRE	76
7.33	Projet n° 36 : Marie-Antoinette	77
7.34	Projet n° 37 : VUE SUR ...	77
7.35	Projet n° 38 : MIRABOULE	78
7.36	Projet n° 39 : MARTIN ET CESAR	78
7.37	Projet n° 40 : AU PASSAGE	79
7.38	Projet n° 41 : Deux points à la ligne	79
7.39	Projet n° 42 : A ma guise!	80
7.40	Projet n° 43 : JACK ET LE HARICOT MAGIQUE	80
7.41	Projet n° 44 : Les Trois Mages	81
7.42	Projet n° 45 : "RHUBARBE"	81
7.43	Projet n° 46 : BALCONS SUR LAUSANNE	82
7.44	Projet n° 47 : LA COLOMBE	82
7.45	Projet n° 48 : MINESTRONE	83
7.46	Projet n° 49 : un peu d'air frais	83
7.47	Projet n° 50 : La Réunion	84
7.48	Projet n° 51 : entrée sur cour	84
7.49	Projet n° 52 : PILE ET FACE	85
7.50	Projet n° 53 : JAMAIS DEUX SANS TOIT	85
7.51	Projet n° 54 : LE CHRONOTOPE	86
7.52	Projet n° 55 : COTE COUR	86
7.53	Projet n° 56 : Racines	87
7.54	Projet n° 57 : POROSITE	87
7.55	Projet n° 58 : Amalfi	88
7.56	Projet n° 59 : parc bnb	88
7.57	Projet n° 60 : TRIPTYQUE	89
7.58	Projet n° 61 : DOWNTOWN	89
7.59	Projet n° 62 : KOINON	90
7.60	Projet n° 63 : LA DOLCE VIA	90
7.61	Projet n° 65 : SLEEP IN the park	91
7.62	Projet n° 67 : SYMBIOSE	91
7.63	Projet n° 68 : JUST THE TWO OF US	92
7.64	Projet n° 69 : Papillon	92
7.65	Projet n° 70 : RELAIS	93
7.66	Projet n° 71 : RENCONTRES	93
7.67	Projet n° 72 : FENETRE SUR COUR	94
7.68	Projet n° 73 : PARC	94
7.69	Projet n° 74 : De la solitude au public	95
7.70	Projet n° 75 : Harmony	95
7.71	Projet n° 76 : Chez Jacqueline, Ali, Paul et les autres	96
7.72	Projet n° 77 : Gros-Câlin	96

1. Rappel des principales clauses relatives à la procédure

Le maître de l'ouvrage et adjudicateur est la FLCL, fondation lausannoise pour la construction de logements. La direction du logement et de la sécurité publique a mandaté le service d'architecture de la Ville de Lausanne pour l'organisation de la présente procédure.

1.1 Conditions de participation et échéances

Le concours de projets d'architecture, en procédure ouverte, était régi par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie de la Société suisse des architectes et des ingénieurs (SIA) n°142, édition 2009.

Le concours était anonyme à un degré. Le jury se réservait le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, limité aux seuls projets qui resteront en lice, conformément au chapitre 5.4 du règlement SIA n° 142.

La présente procédure de concours était également régie par le droit des marchés publics, à savoir :

- L'accord GATT/OMC du 15.4.1994 sur les marchés publics.
- L'accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entré en vigueur le 1^{er} juin 2002.
- L'accord intercantonal sur les marchés publics du 25.11.1994.
- La loi cantonale vaudoise du 24.6.1996 sur les marchés publics.
- Le règlement cantonal vaudois du 7.7.2004 sur les marchés publics.

Le concours était ouvert aux architectes établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'Accord GATT/OMC sur les marchés publics du 15 avril 1994, pour autant qu'ils aient répondu à l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme d'architecture délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent* ;
- être inscrit au Registre suisse des architectes, REG, au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

Ces conditions de participation devaient être remplies au moment de l'inscription et jusqu'à la fin de la procédure. Les architectes porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger, devaient fournir la preuve de l'équivalence de leurs qualifications.

Dans le cas d'un groupement temporaire d'architectes, tous les membres du groupe devaient remplir les conditions de participation.

En qualité de membre associé d'un consortium, un mandataire, un bureau, une entreprise ou une société ne pourra déposer qu'un seul projet.

Les concurrents ne devaient pas se trouver pas dans une situation de conflit d'intérêts selon l'art. 12.2 du règlement SIA 142, édition 2009.

1.2 Prix, mentions et indemnités

Conformément à l'art. 17 SIA 142 et à son annexe "Détermination de la somme globale des prix" de mars 2008, rév. juin 2010, la somme globale des prix et mentions éventuelles s'élevait à CHF 155'000.- HT.

Selon l'art. 17.3 du règlement SIA 142, des mentions pouvaient être attribuées pour 40 % de cette somme au maximum.

En cas de nécessité, et selon l'art 5.4 du règlement SIA 142, le jury pouvait prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option limité aux seuls projets en lice.

1.3 Litiges et recours

La décision du maître de l'ouvrage concernant l'attribution du mandat au lauréat sera publiée dans la FAO (Feuille des Avis officiels) et sur le site www.simap.ch.

Les décisions du maître de l'ouvrage relatives à la sélection ou à l'attribution du mandat peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 10 jours dès la notification.

Les éventuels litiges relatifs au concours peuvent faire l'objet de recours selon le règlement SIA142 art 28.1.

2. Situation générale et objectifs du concours (résumé)

2.1 Situation générale

Le 19 juillet 2012, la Municipalité a adopté une note concernant les dispositifs "addictions" et "aide sociale d'urgence" - César-Roux 16 et St-Martin 18. Parmi les décisions prises, la Municipalité a approuvé la planification qui prévoit de construire, entre 2013 et 2015, un nouvel immeuble rue St-Martin 18 pour y abriter des logements sociaux et des nouveaux locaux administratifs.

Ainsi, la Ville de Lausanne souhaitait mettre à disposition de la FLCL (Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements) les parcelles 10417 et 10815 au travers d'un DDP, afin de construire un immeuble pour répondre aux besoins du service social Lausanne (SSL), du service des routes et de la mobilité (RM) et du service des parcs et domaines (SPADOM).

Le programme permettait d'offrir des locaux pour la Soupe populaire et l'Espace (lieux d'accueil), un hébergement d'urgence et du logement social destinés aux familles expulsées de leur appartement ou en situation précaire, ainsi qu'un hangar d'entretien et des vestiaires pour les services RM et SPADOM.

Pour ce faire, la Ville de Lausanne a organisé pour le compte de la FLCL un concours de projets d'architecture en procédure ouverte, selon le règlement SIA 142. Les deux bâtiments actuellement implantés sur ces parcelles seront démolis.

Le terrain faisant l'objet du concours se trouve sur 2 parcelles communales adjacentes (n^{os} 10417 et 10815), au centre de la Ville de Lausanne. Il est situé le long de la rue St-Martin qui reprend le tracé du Flon, une des deux principales rivières qui ont créé la morphologie du centre ville. Le site se trouve au-delà du pont Bessières, en s'éloignant du centre, au pied d'un haut mur de soutènement. Au-dessus s'étend une zone de verdure en forte pente appelée la "Promenade de la Solitude".

Seule une bande de terrain le long de la rue St-Martin est constructible (bande sur rue déterminée par le service d'urbanisme). Elle est colloquée en zone urbaine selon le plan général d'affectation.

Le périmètre d'intervention du concours était délimité graphiquement en turquoise sur le plan de situation. La surface totale des parcelles n^{os} 10417 et 10815 est de 7'590m², dont 5'485 m² de zone de parc et détente. La surface constructible au sol est de 2'105 m².

A l'issue du concours un remaniement parcellaire sera fait entre les deux parcelles. La limite entre les deux zones (zone urbaine et zone de parcs et détente) ne correspond pas à une limite de propriété, dès lors l'art.99 du PGA ne s'applique pas. Il était donc possible de construire contre la limite brune du côté du parc de la Solitude.

Bien que seule la zone longeant la rue soit constructible sur ces 2 parcelles, la Ville de Lausanne souhaitait que les concurrents incluent le parc dans leurs réflexions, en proposant des liaisons piétonnes et visuelles entre la rue St-Martin et la rue César Roux.

2.2 Objectifs

Le potentiel constructible de ces deux parcelles était supérieur au bâti actuel, qui est voué à la démolition.

Une étude de faisabilité effectuée par le service d'architecture a conclu qu'il était possible de construire sur ces deux parcelles environ 7000 m² de surface de plancher (SP); ceci en respectant les dispositions en vigueur telles que définies par le plan général d'affectation (PGA).

L'objectif du maître de l'ouvrage était de développer et de construire, sur ce site stratégique et sensible, un ensemble architectural de qualité, prenant en compte :

- Des locaux pour accueillir en alternance «l'Espace» et la Soupe populaire. «L'Espace» est un lieu d'accueil de jour et d'orientation des populations vulnérables ; la Soupe populaire, créée par la fondation Mère Sofia, est une association qui offre chaque soir un repas chaud aux plus démunis.
- Des logements sociaux de plusieurs types : hébergement d'urgence (sleep-in), logements communautaires et logements sociaux de 1, 2, 3 et 4 pièces, pour le compte du service social de la Ville de Lausanne (SSL).
- Un hangar d'entretien pour les véhicules des services communaux de routes et de la mobilité (RM) et des parcs et domaines (SPADOM).
- Eventuellement du logement en marché libre si les surfaces le permettent.

La construction future devra viser un standard environnemental conforme au concept de société 2000 watts (décrit dans le cahier technique 2040 de la SIA), ou une équivalence (p.ex. Minergie-P-Eco) validée par le bureau de développement immobilier, Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne.

La présence du trafic routier de la rue St-Martin induit une forte contrainte liée au bruit, nécessitant de considérer cet élément lors du développement du projet.

3. Jury

Le jury du concours était composé des personnes suivantes :

CO- Présidents :	M. Grégoire Junod, conseiller municipal, directeur de Logement et sécurité publique, Ville de Lausanne et M. Olivier Français, conseiller municipal, directeur des Travaux, Ville de Lausanne.
Membres non professionnels :	M. Philippe Meyer, directeur de la FLCL, Lausanne. M. Michel Cornut, chef du service social, Ville de Lausanne. M. Alain Lapaire, directeur des Retraites Populaires, Responsable de la Division immobilier.
Membres professionnels :	Mme Nicole Christe, architecte EPFL SIA, cheffe du service d'architecture, Ville de Lausanne. M. Renato Morandi, architecte, président de la FLCL, Lausanne. Mme Elinora Krebs, architecte EPFL, cheffe du service du logement et des gérances, Ville de Lausanne. M. Yves Dreier, architecte ETH SIA SWB, Lausanne. Mme Daniela Liengme, architecte SIA, diplômée IAUG, Genève. M. Ivo Sollberger, architecte ETH BSA SIA, Bienne. M. Marc Collomb, architecte EPFL SIA FAS, Lausanne.
Suppléant non professionnel :	M. Ulrick Liman, ingénieur, responsable de la section durabilité & économie de la construction, Ville de Lausanne.
Suppléante professionnelle :	Mme Marie Gétaz, architecte EPFL SIA, Vevey.
Spécialistes-conseils :	M. Charles-André Bruttin, commission immobilière, Ville de Lausanne. M. René Mietta, chef de la division entretien et travaux, service des routes et de la mobilité, Ville de Lausanne. M. Yann Jeannin, chef de division logistique, service des parcs et domaines, Ville de Lausanne. M. Bouilloux et Mme Rast, ingénieurs, service du logement et des gérances, spécialistes développement durable, Ville de Lausanne. M. Bruno Femia, gérant technique de la FLCL. M. Emmanuel Laurent, chef de domaine, service social, Ville de Lausanne

La Ville de Lausanne, représentée par Madame Nicole Christe, a été assistée par le bureau dettling péléraux architectes à Lausanne, pour l'organisation du concours.

Pour la 1^{ère} phase de jugement, l'examen préalable des 77 projets a été effectué par l'organisateur technique du concours pour ce qui concerne les documents demandés et le respect du programme.

Pour la 2^{ème} phase de jugement, un contrôle technique détaillé de 5 projets a été réalisé par :

- le bureau dettling péléraux architectes
- l'OPC de la Ville de Lausanne
- le SSL de la Ville de Lausanne
- le SPADOM de la Ville de Lausanne
- RM de la Ville de Lausanne
- SLG de la Ville de Lausanne

4. Jugement

Le jury s'est réuni les mardi 5 mai et mercredi 6 mai 2015, ainsi que le mercredi 27 mai 2015.

4.1 Projets rendus

104 inscriptions ont été enregistrées dans les délais impartis par l'organisateur.

77 projets ont été rendus, soit :

N°	Devise		N°	Devise
1	AVRIL		40	AU PASSAGE
2	STOA		41	Deux points à la ligne
3	"Tierce Majeure"		42	A MA GUISE !
4	Herminette		43	JACK ET LE HARICOT MAGIQUE
5	837841		44	Les Trois Mages
6	LA DOLCE VITA		45	<< RHUBARBE >>
7	VISUELLES		46	BALCONS SUR LAUSANNE
8	BCPDJPES		47	LA COLOMBE
9	LP010		48	MINESTRONE
10	RSM 503		49	un peu d'air frais
11	"cour soleil"		50	La Réunion
12	ZEPPELIN		51	entrée sur cour
13	PIERRE		52	PILE ET FACE
14	« Le flûtiste invisible »		53	JAMAIS DEUX SANS TOIT
15	GRIZZLY		54	LE CHRONOTOPE

N°	Devise		N°	Devise
16	WWMBB		55	COTE COUR
17	GOODBYE SOLITUDE		56	Racines
18	TRAIT D'UNION		57	POROSITE
19	CASTOR		58	Amalfi
20	LOVES ME LIKE A ROCK		59	parc bnb
21	ON THE ROCKS		60	TRIPTYQUE
22	11 NOV		61	DOWNTOWN
23	ENTROUVERT		62	KOINON
24	Belem		63	LA DOLCE VIA
25	FANTAGHIRO		64	Vie sur cours
26	Bonnie et Clyde		65	SLEEP IN the park
27	CLUSAE		66	"le manteau"
28	MARTINUS		67	SYMBIOSE
29	Une nouvelle terrasse urbaine		68	JUST THE TWO OF US
30	MAISON MARTIN		69	Papillon
31	Sur La Place		70	RELAIS
32	ROLLING STONES		71	RENCONTRES
33	ZIGZAG		72	FENETRE SUR COUR
34	<<Frédéric>>		73	PARC
35	JARDIN POPULAIRE		74	De la solitude au public
36	Marie-Antoinette		75	Harmony
37	Vue Sur ...		76	Chez Jacqueline, Ali, Paul et les autres
38	Miraboule		77	Gros-câlin
39	MARTIN ET CESAR			

4.2 Examen préalable

Conformément à l'art 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Effectué sans jugement de valeur par le bureau dettling péléraux, cet examen a pris en compte le règlement programme ainsi que les réponses aux questions. Les résultats de ces contrôles ont été consignés dans un rapport remis aux membres du jury.

4.2.1 Remise des projets et des maquettes

Les projets devaient parvenir jusqu'au lundi 20 avril 2015 à 16 h 30 ou être déposés à l'adresse de l'organisateur jusqu'au lundi 20 avril 2015 pendant les heures d'ouverture, mais jusqu'à 16 h 30 le dernier jour.

La date d'envoi ou de réception de chaque projet a été consignée avec la mention de la devise.

- Tous les projets ont été remis dans les délais.

Les maquettes devaient être livrées au forum d'architectures à Lausanne le lundi 4 mai 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 au plus tard.

- Toutes les maquettes ont été remises dans les délais.

4.2.2 Anonymat / Documents demandés

Les exigences demandées dans le ch.2.8 "documents demandés" du programme du concours ont été dans l'ensemble respectées.

4.2.2.1 Anonymat

Aucune mention permettant d'identifier le nom des concurrents ne devait figurer dans la documentation produite et les emballages, sous peine d'exclusion.

- Tous les projets sont parvenus sous le couvert de l'anonymat.
- Le respect de l'anonymat a été vérifié et confirmé pour l'ensemble des documents.
- Les enveloppes cachetées ont été retirées des portefeuilles et mises en lieu sûr.
- Les CD ont été mis en lieu sûr. L'anonymat des fichiers des projets retenus pour le dernier tour a été vérifié par un expert neutre avant usage des données.

4.2.2.2 Documents demandés

- Les projets étaient complets dans leurs parties essentielles.
- Les projets étaient tous compréhensibles et ne laissaient pas supposer d'intentions déloyales.
- Pour certains projets, il manquait la version papier du doc.B4.
- Quelques projets ont utilisé la couleur pour la végétation du plan de situation et pour les élévations.
- Certains projets n'ont pas représenté tous les étages au 1/200, mais seulement sous forme de schémas.
- Quelques projets ont rendu un plan de situation à une échelle erronée, mais le contrôle réglementaire a pu se faire sur le plan au 1/200.
- Il manquait fréquemment l'indication du gabarit, du terrain naturel et du niveau de référence.

Toutefois ces écarts ne portaient pas sur des éléments déterminants pour leur appréciation.

4.2.3 Dérogations au règlement programme

Aucun projet n'a dérogé au programme des locaux de manière significative.

De nombreux projets n'ont pas entièrement respecté le plan général d'affectation (PGA) :

- L'affectation commerciale demandée le long de la rue Saint Martin n'a été que très partiellement prise en compte.
- Certains projets n'ont pas respecté de manière rigoureuse le gabarit des 17m max. de hauteur sur 16m max de profondeur, ni la distance de 12m en cas de discontiguïté.
- Un nombre important de projets ont interprété le règlement du PGA, pour la plupart de manière erronée selon l'OPC, notamment pour la prise du gabarit des attiques.

4.3 Acceptation des projets au jugement

4.3.1 Exclusion du jugement selon art. 19.1a de la norme SIA 142

Aucun projet n'a été exclu pour le motif décrit à l'article 19.1a.

Le jury a décidé à l'unanimité de retenir l'ensemble des projets au jugement

4.3.2 Exclusion de la répartition des prix selon art. 19.1b de la norme SIA 142

En première analyse, l'ensemble des éléments du programme des locaux était présents dans tous les projets.

Au vu de la complexité du règlement du PGA et des nombreuses interprétations de certains articles par les concurrents, un contrôle détaillé des 77 projets ne s'est pas avéré pertinent. D'autre part, une application rigoureuse des règles aurait conduit à l'exclusion de la répartition des prix de la plupart des projets, alors que le parti n'était pas forcément à remettre en cause.

Dans l'intérêt des concurrents, aucun projet n'a été exclu pour des raisons réglementaires. Le jury a toutefois tenu compte de ces éléments dans son appréciation globale.

Le jury a décidé à l'unanimité de retenir tous les projets à l'attribution de prix.

4.4 Organisation du jugement

Le jugement s'est déroulé par tours éliminatoires. Seuls les projets retenus pour le classement final ont fait l'objet d'un commentaire individuel écrit. Les critères énoncés dans le règlement-programme ont été rappelés et confirmés :

- respect du cahier des charges, du programme des locaux et du règlement ;
- qualité de l'intégration du bâti dans le tissu urbain, traitement du socle et des accès, rapport au contexte ;
- qualité des typologies et organisation générale des différents programmes ;
- cohérence de la proposition du point de vue architectural, structurel et énergétique ;
- aspects liés au développement durable ;
- respect de l'objectif économique.

Si, à chaque tour, l'ensemble des critères de jugement étaient sous-jacents, le jury a développé et approfondi à chaque tour les critères d'appréciation sur lesquels il met plus particulièrement son accent.

4.5 Premier tour d'élimination

Afin d'optimiser l'examen des nombreux projets dans le temps à disposition, le jury a tout d'abord pris connaissance des projets par petits groupes, chacun dirigé par un membre professionnel. Chaque groupe a rapporté ensuite la lecture des projets dont il avait la charge à l'ensemble du jury.

Les projets ont été examinés de manière globale et plus précisément en référence aux critères de jugement suivants :

- qualité de l'intégration du bâti dans le tissu urbain, traitement du socle et des accès, rapport au contexte ;
- qualité des typologies et organisation générale des différents programmes ;

Sur cette base, le jury a éliminé les 52 projets suivants qui présentaient des lacunes ou des défauts en regard des critères annoncés :

N°	Devise
1	AVRIL
2	STOA
3	"Tierce Majeure"
5	837841
7	VISUELLES
8	BCPDJPES
9	LP010
10	RSM 503
11	"cour soleil"
16	WWMBB
17	GOODBYE SOLITUDE
18	TRAIT D'UNION
19	CASTOR
20	LOVES ME LIKE A ROCK
21	ON THE ROCKS
22	11 NOV
23	ENTROUVERT
27	CLUSAE
28	MARTINUS
29	Une nouvelle terrasse urbaine
30	MAISON MARTIN
31	Sur La Place
33	ZIGZAG
34	<<Frédéric>>
35	JARDIN POPULAIRE

N°	Devise
37	Vue Sur ...
41	Deux points à la ligne
42	A MA GUISE !
43	JACK ET LE HARICOT MAGIQUE
44	Les Trois Mages
46	BALCONS SUR LAUSANNE
47	LA COLOMBE
50	La Réunion
51	entrée sur cour
52	PILE ET FACE
53	JAMAIS DEUX SANS TOIT
55	COTE COUR
57	POROSITE
58	Amalfi
59	parc bnb
60	TRIPTYQUE
62	KOINON
63	LA DOLCE VIA
65	SLEEP IN the park
67	SYMBIOSE
69	Papillon
71	RENCONTRES
72	FENETRE SUR COUR
73	PARC
74	De la solitude au public
75	Harmony
77	Gros-câlin

4.6 Deuxième tour d'élimination

Avant de débiter le 2^{ème} tour d'élimination, le jury est retourné sur le site du concours. Cette visite l'a convaincu de l'importance urbanistique de la liaison entre la rue Caroline et la rue St-Martin, ainsi que de l'attention à porter au rapport entre la nouvelle construction et le Parc de la Solitude.

Il a également demandé aux représentants du Service social de la Ville de Lausanne de rappeler le fonctionnement du programme social, soit la soupe populaire, l'hébergement d'urgence et le logement social.

Ces considérations ont permis au jury d'approfondir l'examen des projets retenus après le premier tour et de procéder au second tour d'élimination sur la base des critères suivants :

- qualité de l'intégration du bâti dans le tissu urbain, traitement du socle et des accès, rapport au contexte ;
- qualité des typologies et organisation générale des différents programmes ;
- cohérence de la proposition du point de vue architectural, structurel et énergétique ;

Suite à cet examen, les 17 projets suivants ont été écartés :

N°	Devise
6	LA DOLCE VITA
12	ZEPPELIN
15	GRIZZLY
25	FANTAGHIRO
26	Bonnie et Clyde
32	ROLLING STONES
36	Marie-Antoinette
38	Miraboule
39	MARTIN ET CESAR
40	AU PASSAGE
45	<< RHUBARBE >>
48	MINESTRONE
56	Racines
61	DOWNTOWN
68	JUST THE TWO OF US
70	RELAIS
76	Chez Jacqueline, Ali, Paul et les autres

4.7 Troisième tour d'élimination

Le jury a procédé à un troisième tour d'élimination en analysant les projets restants selon l'ensemble des critères du programme du concours.

Après cet examen, les 3 projets suivants ont été écartés :

N°	Devise
24	Belem
49	un peu d'air frais
54	LE CHRONOTOPE

4.8 Tour de révision de l'ensemble des projets

Suite à ces trois tours d'élimination, le jury a effectué un tour de révision. Il a confirmé les éliminations des projets aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tours et le maintien pour le classement final des 5 projets suivants :

N°	Devise
4	Herminette
13	PIERRE
14	« Le flûtiste invisible »
64	Vie sur cours
66	"Le manteau"

4.9 Classement et critique des projets promus

Après présentation des analyses par les experts, le jury a réexaminé précisément chacun des 5 projets restants.

Considérant le travail du jury et les critiques détaillées qui figurent au chapitre 6, le jury procède au classement final et décide, à l'unanimité pour le 1^{er} rang et le 5^{ème} rang et à la majorité pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} rangs, du classement suivant :

- 1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	projet n° 66	"Le manteau"	CHF	50'000.--/HT
- 2 ^{ème} rang	2 ^{ème} prix	projet n° 64	Vie sur cours	CHF	40'000.--/HT
- 3 ^{ème} rang	3 ^{ème} prix	projet n° 4	Herminette	CHF	30'000.--/HT
- 4 ^{ème} rang	4 ^{ème} prix	projet n° 14	« Le flûtiste invisible »	CHF	20'000.--/HT
- 5 ^{ème} rang	5 ^{ème} prix	projet n° 13	PIERRE	CHF	15'000.--/HT

4.10 Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury recommande au maître de l'ouvrage de retenir le projet 66 « Le manteau » pour la poursuite du mandat, sous réserve de la décision des autorités compétentes.

Le jury engage le lauréat à prendre en compte les recommandations suivantes :

- La découpe de la toiture du bâtiment en double attique sur la Rue St-Martin est saluée par la clarté de son expression architecturale. Il convient cependant de démontrer que le gabarit de construction est respecté ; ceci en justifiant le fait de renoncer à la construction d'une partie du volume bâti du premier attique.
- La continuité des alignements des façades sur la cour doit être argumentée en démontrant qu'elle a valeur d'espace introverti comparable à une découpe à l'intérieur du volume bâti.
- Le dessin du parc doit être précisé et simplifié en limitant les travaux de soutènement pour les cheminements et en respectant la végétation existante.
- La répartition des places de parc nécessite une rationalisation pour pouvoir être réalisée sur deux étages et éviter le recours à des moyens de levage pour les véhicules.
- L'organisation interne de la partie programmatique dévolue à la voirie doit être repensée et optimisée pour garantir son fonctionnement.
- La proximité des entrées dédiées aux logements et à la soupe populaire doit prendre en compte les fortes fluctuations d'affluence et l'attroupement de personnes. Il n'est pas souhaitable de mélanger les usagers ponctuels et les locataires permanents dans une promiscuité trop affirmée. Cette remarque s'applique également à la cohabitation entre les véhicules motorisés et les piétons.

Les co-présidents du jury relèvent la qualité des échanges pendant toute la durée du jugement, ce qui a contribué à choisir à l'unanimité un très bon projet.

Le jury a pu évaluer la grande complexité du projet. En effet il s'agit de coordonner les différentes contraintes d'un programme mixte très diversifié, de prendre en compte les spécificités du contexte afin d'assurer une intégration urbaine de qualité, ceci en respectant les exigences réglementaires.

Le jury s'interroge également sur la pertinence de la rigueur d'application d'un Plan Général d'Affectation dans la cadre d'un concours. La confrontation avec l'interprétation que font les projets du PGA qui, lorsqu'il est appliqué de façon stricte, ne permet pas d'atteindre la conformité, met en évidence les limites de celui-ci. En effet, pourquoi certains projets reconnus par le jury pour leur justesse et leur qualité d'insertion urbaine, se tenant parfois en deçà des droits à bâtir devraient être pénalisés ?

Ceci étant, le Maître de l'ouvrage tient à exprimer toute sa reconnaissance aux 77 concurrents qui n'ont pas hésité à engager leur réflexion et leur créativité à chercher et à proposer des solutions afin que les futurs usagers mais aussi tous les citoyens de la Ville bénéficient d'un environnement de vie de qualité et harmonieux. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

4.11 Approbation

Le présent rapport est adopté par le maître de l'ouvrage et les membres du jury le 27 mai 2015.

Co- Présidents :

M. Grégoire Junod

M. Olivier Français

Membres non professionnel-le-s :

M. Philippe Meyer

M. Michel Cornut

M. Alain Lapaire

Membres professionnel-le-s :

Mme Nicole Christe

M. Renato Morandi

Mme Elinora Krebs

M. Yves Dreier

Mme Daniela Liengme

M. Ivo Sollberger

M. Marc Collomb

Suppléant non professionnel :

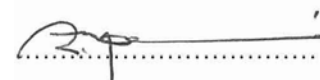
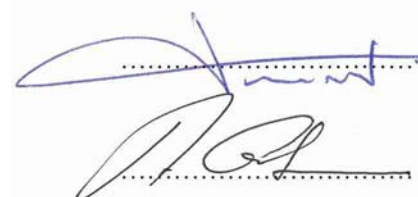
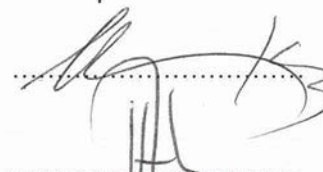
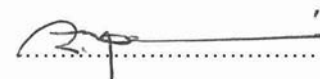
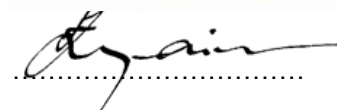
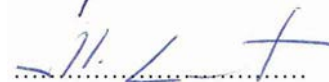
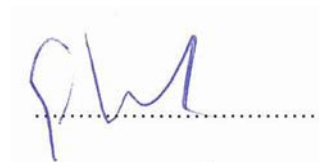
M. Ulrick Liman

Suppléante professionnelle :

Mme Marie Gétaz

MAITRE D'OUVRAGE

M. Renato Morandi, président de la FLCL



5. Levée de l'anonymat

Suite aux conclusions et recommandations du jury, il est procédé à la levée de l'anonymat.

- | | | |
|--------|----------------------------------|---|
| - n° 1 | AVRIL | AARS architectes, Madrid (Espagne) |
| | Propriétaire(s) / responsable(s) | Florencio Sotos Arellano, Isabel Ramos Ausín |
| | Ingénieur civil | Sofemar Ingenieros |
| | Ingénieur chauffage-ventilation | Urculo Ingenieros |
| | Ingénieur sanitaire | Urculo Ingenieros |
| | Ingénieur en électricité | Urculo Ingenieros |
| - n° 2 | STOA | TRACKS Sàrl, Paris (France) |
| | Propriétaire(s) / responsable(s) | Moïse Boucherie |
| | Collaborateur-trice(s) | Jérémy Griffon, Mathieu Lamour |
| - n° 3 | "TIERCE MAJEURE" | Etienne Jacquin, Lausanne (Suisse) |
| | Propriétaire(s) / responsable(s) | Etienne Jacquin |
| - n° 4 | Herminette | Fruehauf Henry & Viladoms SA, Lausanne (Suisse) |
| | Propriétaire(s) / responsable(s) | Carlos Viladoms |
| | Collaborateur-trice(s) | Claudius Fruehauf, Guillaume Henry, Nicolas Lemin, Carlos Viladoms, Clélie Protiene |
| - n° 5 | 837841 | Temperaturas Extremas Arquitectos S.L.P., Madrid (Espagne) |
| | Propriétaire(s) / responsable(s) | Nicolas Maruri Mendoza |
| | Collaborateur-trice(s) | Jesús Sanabria, Pablo Sigüenza, Joachim Kraft, Denis Calle, Quique Zarzo |
| - n° 6 | LA DOLCE VITA | Sierra & Daroca Architects, Séville (Espagne) |
| | Propriétaire(s) / responsable(s) | Jose Ramon Sierra Y Gomez De Leon, Jaime Daroca Guerrero |
| - n° 7 | VISUELLES | Alfonso Olalquiaga, Pablo Olalquiaga, Madrid (Espagne) |
| | Propriétaire(s) / responsable(s) | Alfonso Olalquiaga |
| | Collaborateur-trice(s) | Rafael Olalquiaga, Henar Varela, Alfredo Entrala, Marcos Diaz-Guerra |
| - n° 8 | BCPDJPES | TRANS architectuur stedenbouw cvba, Gent (Belgique) |
| | Partenaires | Bram Aerts, Carolien Pasmans |
| | Collaborateur-trice(s) | Eva De Fré, Paulien Herbots, Jurgen Vandewalle, Dominique Verbuyst, Sarah de Pourcq |

- | | |
|--|---|
| - n° 9 LP010 | Architetto Nicolò Privileggio - Privileggio-Secchi architettura, Milan (Italie) |
| Propriétaire(s) / responsable(s) | Nicolò Privileggio |
| Collaborateur-trice(s) | Stefano Ivaldi, Anton Sagal, Luigi Costamagna |
| Consultant(s) | Architetto Marialessandra Secchi |
| - n° 10 RSM 503 | Alvarez Couto Reimundez arquitectos, Vilagarcia de Arousa (Espagne) |
| Propriétaire(s) / responsable(s) | David Alvarez, Domingo Couto, Miguel Angel Reimundez |
| - n° 11 "cour soleil" | Arthur Huser Architekt, Berne (Suisse) |
| Propriétaire(s) / responsable(s) | Arthur Huser |
| - n° 12 ZEPPELIN | Bureau Mécanique Sàrl, Paris (France) |
| Propriétaire(s) / responsable(s) | Simon Durand |
| Collaborateur-trice(s) | Nathalie Fournier, Benjamin Le Roux, Cécile Roturier |
| - n° 13 PIERRE | Luca Bertolini Architecte, Lausanne (Suisse) |
| Collaborateur-trice(s) | Hadrien Tricaud |
| - n° 14 « Le flûtiste invisible » | Nicolas De Courten Architecte EPFZ-ETHZ, Zürich (Suisse) |
| Propriétaire(s) / responsable(s) | Nicolas de Courten |
| Collaborateur-trice(s) | Nicolas de Courten, Pierre de Courten |
| - n° 15 GRIZZLY | Personeni Raffaele Schärer Sàrl, Lausanne (Suisse) |
| Propriétaire(s) / responsable(s) | Fabio Personeni, Fabrizio Raffaele, Colette Raffaele, Cédric Schärer, Dany Roukoz |
| Collaborateur-trice(s) | Jean Bourdelle, Anita Heredia, Nam Nguyen, Amaia Guibert Castillo |
| - n° 16 WWMBB | Go Hasegawa & Associates Ltd, Tokyo (Japon) |
| Propriétaire(s) / responsable(s) | Go Hasegawa |
| Collaborateur-trice(s) | Yamamoto Shu, Takahashi Marina, Nishida Yohei, Yoshino Taiki |
| - n° 17 GOODBYE SOLITUDE | Atelier Nido SAGL, Mendrisio (Suisse) |
| Architecte associé | Bureau Architectures Sans Titre, Toulouse (France) |
| - n° 18 TRAIT D'UNION | Giulia Castelli, Muzzano (Suisse) |
| Propriétaire(s) / responsable(s) | Giulia Castelli |
| Collaborateur-trice(s) | Maria Valentina Grimaldi |

- n° 19 CASTOR**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Consultant(s)

NYX architectes Sàrl, Zürich (Suisse)

Nathanaël Chollet, Yann Gramegna

Nathanaël Chollet, Yann Gramegna

Architecte paysagiste : Rolf Breer
(SimalBreer Landschaftarchitektur)
- n° 20 LOVES ME LIKE A ROCK**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Consultant(s)

Burgos & Garrido Arquitectos - FRPO
Rodríguez & Oriol Architects, Madrid
(Espagne)

Ginés Garrido

Francisco Burgos, Fernando Rodriguez,
Pablo Oriol, Agustin Martin, Pilar Recio,
Cristina Cordero, Jonás Prieto, Ana
Colmenero, Esther Ibañez, Alain Fernández
Horacio Monti (AAB - Stryjenski & H. Monti
Acoustique)
- n° 21 ON THE ROCKS**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Atelier Zéro 2 S.A. Lausanne (Suisse)

Stefano Rottura

Alberto Merchán Garcia, Sara Centeno,
Francesca Di Lascio, Jorge Pliru
- n° 22 11 NOV**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Masson Tarsoly Architectes, Lausanne
(Suisse)

Arabella Masson, Csaba Tarsoly

Lluís Juan Liñan
- n° 23 ENTROUVERT**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

KMS architectes SA, Genève (Suisse)

Patrick Corbat

Marc De Tassigny, Timothée Riera
- n° 24 Belem**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Weck Gonzalo et Marco Neri., Zürich et
Genève (Suisse)

Cristina Gonzalo Nogués, Marco Neri

Cristina Gonzalo Nogués, Markus Weck,
Marco Neri, Petros Lazaridis
- n° 25 FANTAGHIRO**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Haltmeier Kister Architektur GmbH, Zürich
(Suisse)

Liliane Haltmeier, Marie Luise Kister

Liliane Haltmeier, Marie Luise Kister,
Debora Bühlmann
- n° 26 Bonnie et Clyde**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Atelier juCa, Rancate (Suisse)

Jurij Bardelli, Camilla De Camilli

Federico Testa

- n° 27 CLUSAE**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Atelier Alexandre Dreyssé, Paris (France)

Alexandre Dreyssé

Lee Kidon, Jang Hyunsung
- n° 28 MARTINUS**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Ex-M Architetti, Nicola Braghieri, Milan (Italie)

Nicola Braguieri

Alessandro Spada, Andrea Palmieri, Alessandro Naitana, Patrick Giromini
- n° 29 Une nouvelle terrasse urbaine**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Ingénieur civil

Ingénieur chauffage-ventilation

Ingénieur sanitaire

Ingénieur en électricité

Atelier Martel, Paris (France)

Laurent Noël, Stéphane Cachat, Marc Chassin

Elvire Amoura, Romaric Fillette, Marie-Ange Monthiers, Marine Picot

David Chambolle (EVP Ingénierie)

Stéphane Ridel (Switch, Oxalis Scop SA), Olivier Devauchelle, Mathieu Le Bourhis, Giampiero Ripanti

Stéphane Ridel (Switch, Oxalis Scop SA), Olivier Devauchelle, Mathieu Le Bourhis, Giampiero Ripanti

Stéphane Ridel (Switch, Oxalis Scop SA), Olivier Devauchelle, Mathieu Le Bourhis, Giampiero Ripanti
- n° 30 MAISON MARTIN**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Mathis & Kamplade Architekten AG, Zürich (Suisse)

Gregor Kamplade

Sascha Mathis, Stephan Liebscher, Valentina Genini, Ties Linders
- n° 31 SUR LA PLACE**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Arnaiz Constanza - Bonell+Doriga, arch., Barcelone (Espagne)

Laura Bonell, Carla Ferrando Constanza, Pablo Garrido Arnaiz, Daniel López-Dòriga
- n° 32 Rolling Stones**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

En collaboration avec

Background Architecture Sàrl, Lausanne (Suisse)

Maria Teresa Federico, Jaël Villat

Maria Teresa Federico, Jaël Villat, Ludovic Maillard, Bruno Ferraz

Guillaume Le Grelle Architecte

- n° 33 ZIGZAG**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)

Consultant(s)

Kunz Architectes, Genève (Suisse)

François Kunz

François Kunz, Federica Bufano, Alexandrine Baud, Beatriz Ligerio, Lucas Wenger, Lathoud Gautier, Cédric Dallièr

Gartenmann Engineering SA ingénieur thermicien et acousticien
- n° 34 Frédéric**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)

graf & rouault architectes, Lausanne (Suisse)

Pierre Rouault, Antoine Graf

Sophie Blanc, Sergi Cera, Victor Ferreira, Anne-Sophie Girard, Linda Serra
- n° 35 JARDIN POPULAIRE**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)

terr.in.barbier architectes Sàrl, Lausanne (Suisse)

Fanny Terrin, David Barbier

Clémentine Coleou, Sofia Bacelar, Loïc Liard, Mathilde Loiseau
- n° 36 Marie-Antoinette**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)

Dias-Cottet architectes, Lausanne (Suisse)

Tiago Dias, Stéphane Cottet

Stéphane Cottet, Tiago Dias, Valérie Du Pasquier, Vincent Gentizon, Beatriz Pérez
- n° 37 VUE SUR ...**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)

Atelier d'architecture Brodbeck-Roulet SA, Carouge (Suisse)

Rino Brodbeck, Jacques Roulet

Rino Brodbeck, Carlos Tan, Enza Milone, Erwan Moeri
- n° 38 MIRABOULE**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)

arb architectes SA, Berne (Suisse)

Christine Odermatt, Christophe Jeanprêtre

Liliana Grace, Nicolas Indermitte
- n° 39 MARTIN ET CESAR**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)

collinfontaine architectes sàrl, Acacias (Suisse)

Didier Collin, Blaise Fontaine

Blaise Fontaine, Didier Collin, Jérôme Mallon
- n° 40 AU PASSAGE**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)

Consultant(s)
Ingénieur chauffage-ventilation

Agile atelier d'architecture SA, Lutry (Suisse)

Mathieu Thibault

Vitor Pessoa, Lucile Marquaille, Romain Blondel

Daniel Alberto Fornos

Thomas Iannello (ABAC Energie Sàrl), Nicolas Czorny

- n° 41 Deux points à la ligne**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Consultant(s)

Architecte (associé)

Ingénieur civil

Ingénieur chauffage-ventilation-MCR

Ingénieur sanitaire

Ingénieur en électricité

EURL Gilles Sensini, Marseille (France)

Gilles Sensini

Marie Gabreau, David Farge, Adrien Villard

Mathias Apicella

Olivier Boesch (BURO sarl d'Architecture), Jean-Christophe Cuny, Thierry Bruchet

Vincent Correnti (ZS Ingénieurs civils SA), Cosimo Rizzo, Bassem Osta, Jean-Luc Rongiard, Akram Brahim, Javier Rodriguez, Juan Chavez, Felipe Gomes, Vlad Antonescu, Hocine Boulekma, Nadir Lahiouel, Fabien Vargiu, Fitim Miftari, Maxime Fayolle, Angela Ravonel, Jean Savary, Davide Correia, William Scaramuzzi

Alain Robert (RG Riedweg & Gendre SA), Daniel Sermondadaz, Catherine Bailly, Hugues Challes, Fabio Sciré-Calabrisotto, Serge Hofmanner

Raphaël Rumo (Schumacher Ingénierie SA), Patrick Saugy, Patrick Holzer, Sandra Pellarin, Pierre Furrer, Andreas Strassmann

Carmelo Arcoria, Patrice Steiner (Ingénieurs-Conseils Scherler SA), Philippe David, Stéphane Vernez, Luis Rodriguez, Yann Burkhard
- n° 42 A ma guise!**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Ingénieur civil

Ingénieur chauffage-ventilation

Ingénieur sanitaire

Ingénieur en électricité

Kury Stähelin Architectes (Delémont) SA, Delémont (Suisse)

Jean-Philippe Stähelin

André Mota, Samuel Dias, Carlos Palacios, Lionel Müller, Elena Zambelli

Frédéric Brunner (ATB SA Ingénieurs-conseils), Antoine Seuret

Yannick Sanglard (Energys)

Yannick Sanglard (Energys)

Nicolas Richard (L. Richard Ingénieurs Conseils), Louis Richard, Raphaël Thonney, Jean-Yves Conrad
- n° 43 JACK ET LE HARICOT MAGIQUE**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

actescollectifs architectes sa, Lausanne (Suisse)

Thomas Friberg, Cedric Bonvin, Pierre-Antoine Masserey, Claudia Brétrisey Bonvin, Ambroise Bonvin

Enrique Rollan, Loïc Marconato
- n° 44 Les Trois Mages**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

R. + A. Gonthier architectes, Berne (Suisse)

Regina Gonthier, Alain Gonthier

Julie Pauchard, Lydia Gonthier

- n° 45 "RHUBARBE"**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Ingénieur chauffage-ventilation-environnement

bunq architectes, Nyon (Suisse)

Cyril Lecoultre

Julien Grisel, Philippe Gloor, Laurant Gaille, Christophe Aebi, Christophe Pittet

Romain Kilchherr (Perenzia Ingénieurs Sàrl), Emile Martin
- n° 46 BALCONS SUR LAUSANNE**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Bui Schaer Architectes, Le Pont (Suisse)

Samuel Schaer

Nuong Bui, Valérie Trouttet
- n° 47 LA COLOMBE**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Jürgensen Klement Architekten GmbH, Zürich (Suisse)

Jürgensen Klement Architekten GmbH

Michael Fehlmann, Dorothee Hahn, Steffen Jürgensen, Thomas Klement
- n° 48 MINESTRONE**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

MPH architectes Sàrl, Lausanne (Suisse)

Olaf Hunger, Nicolas Monnerat, Franck Petitpierre

Olaf Hunger, Nicolas Monnerat, Franck Petitpierre, Léo Boggio, Antoine Bonard, Sara Djilani, Christian Studer, Eva Ponzo
- n° 49 un peu d'air frais**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

butikofer de oliveira vernay sàrl, Lausanne (Suisse)

Serge Butikofer, Olivia de Oliveira, Olivier Vernay

Serge Butikofer, Olivia de Oliveira, Olivier Vernay, Clara Masia Zurriaga, Floriane Jeanneret, Teresa Diaz Rodriguez
- n° 50 La Réunion**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

mazzapokora GmbH, Zürich (Suisse)

Gabriele Mazza

Stefan Bischof, Gabriele Mazza, Daniel Pokora, Agnes Thöni
- n° 51 entrée sur cour**

Collaborateur-trice(s)

La Carpe, Collectif d'architecture participative et écologique, Lausanne (Suisse)

Elsa Cauderay, Julien Hosta, Marco Sonderegger, Bastien Thorel
- n° 52 PILE ET FACE**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Consultant(s)

Voltolini Architectures Sàrl & Jean-Paul Chabbey Architectes SA, Montreux (Suisse)

Samuel Voltolini

Julien Maugat, Damian Valencia Cordova, Isabel Solla Villarroel

Stéphane Michlig

- n° 53 JAMAIS DEUX SANS TOIT**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)
Ingénieur civil

Omar Trinca, architecte epfl sia, Lausanne (Suisse)
Omar Trinca
Romain Odier, Luca Baialardo
Bruno Giacomini (Giacomini/jolliet ingénieurs sa)
- n° 54 LE CHRONOTOPE**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)

Cotting Jossen Architectes, Lausanne (Suisse)
Petra Jossen, Catherine Cotting
Petra Jossen, Catherine Cotting
- n° 55 COTE COUR**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)

Consultant(s)

Luscher Architectes SA, Lausanne (Suisse)
Rodolphe Luscher
Mario Da Campo, Malaïca Cimenti, Stephane Baeriswyl, Carolina Barreira
Dominique Chuard (Effin'Art Sàrl)
- n° 56 Racines**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)

Tempesta Tramparulo architectes sàrl, Lausanne (Suisse)
Maurizio Tempesta, Antonino Tramparulo
Maurizio Tempesta, Antonino Tramparulo, Mathias Valceschini, Léo Dind, Marco Defrancesco
- n° 57 POROSITE**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)

Ingénieur civil

B29 SA, Genève (Suisse)
Thomas Bregnan
Marius Guillemot, Jean-Baptiste Geley, Marine Beaumanoir, Laura Roncin, Manon Duparc
M. Bartolini, M. Schaeffer (SB Ingénierie), Yann Bartocini, Xavier Gérard
- n° 58 Amalfi**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)

Bachelard Wagner Architekten AG, Bâle (Suisse)
Cédric Bachelard, Anne-Marie Wagner
Basil Studer, Julien Rey, Anaïs Guillet
- n° 59 parc bnb**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)

Frei Rezakhanlou architectes SA, Lausanne (Suisse)
Eric Frei, Kaveh Rezakhanlou
Tomasz Saracin, Javier Fueyo, Arnaud Müller
- n° 60 TRIPTYQUE**

Propriétaire(s) / responsable(s)
Collaborateur-trice(s)

ON architecture Sàrl + Tekhne, Lausanne (Suisse)
Jean Camuzet
Jean Camuzet, Jean-Daniel Beuchat, Mafalda Sacadura Botte, Jean-Yves Pascalis

- **n° 61 DOWNTOWN**
Origine architecture Sàrl, Yverdon-les-Bains (Suisse)
Propriétaire(s) / responsable(s) Yann Dubied, Mathieu Monbaron
Collaborateur-trice(s) Jérôme Pollicino
- **n° 62 KOINON**
Demuth Hagenmüller & Lamprecht Architekten GmbH, Zürich (Suisse)
Propriétaire(s) / responsable(s) Lilian Demuth, Sandra Hagenmüller, Andreas Lamprecht
Collaborateur-trice(s) Daniela Viviani, Ioanna Thalassinov, Nicola Busolini, Aikaterini Chelioudaki-Vardi
Consultant(s) Mettler Landschaftsarchitektur
- **n° 63 LA DOLCE VIA**
Fehlmann Architectes SA, Morges (Suisse)
Propriétaire(s) / responsable(s) Serge Fehlmann
Collaborateur-trice(s) Serge Fehlmann, Jordi Villaverde, Minh Lu, Frederick Sanchez, Nieves Roca, Romain Sudan, Ardian Sylva, Ugo Rastello, Rut Roda
- **n° 64 Vie sur cours**
P2L I Architectes, Les Acacias (Suisse)
Propriétaire(s) / responsable(s) Nathaniel Piras, Roger Lagier, Luke Lagier
Collaborateur-trice(s) Cora Gardel
Consultant(s) Nicolas Spitsas, photographie
- **n° 65 SLEEP IN the park**
Raphaël Cachin Archi-DT SA, Montreux (Suisse)
Propriétaire(s) / responsable(s) Joe Filippone
Collaborateur-trice(s) Xavier Tauxe, Mariano Caiadas, Pedro Correia
Consultant(s) Thibault Cornet, spécialiste Minergie
- **n° 66 "Le manteau"**
Alain Wolff architectes, Vevey (Suisse)
Propriétaire(s) / responsable(s) Alain Wolff
Collaborateur-trice(s) Rocio Dominguez, Valentin Volery, Alvaro Matias
- **n° 67 SYMBIOSE**
Lx1 architecture sàrl, Lausanne (Suisse)
Propriétaire(s) / responsable(s) David Vessaz
Collaborateur-trice(s) Carmen Chabloz, Antonio Pulido, Thomas Sinet, Pablo Varela
- **n° 68 JUST THE TWO OF US**
Samir Alaoui Architectes, Lausanne (Suisse)
Propriétaire(s) / responsable(s) Samir Mhamdi Alaoui
- **n° 69 Papillon**
Romain Ecorchard Architecte, Lyon (France)
Propriétaire(s) / responsable(s) Romain Ecorchard

- n° 70 RELAIS**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

mut-architectes sa, Carouge (Suisse)

Benjamin Vial

Jon Onandia, Pilar Tarraga Martinez, Amélie Tissot, Justine Stalpart, Matta Mato Sabat, Yannick Meywrong, Ionita Viorel
- n° 71 RENCONTRES**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Andrey Barthassat Architectes, Saint-Sulpice (Suisse)

David Andrey, Manuel Barthassat

David Andrey, Manuel Barthassat, Michael Claude
- n° 72 FENETRE SUR COUR**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Consultant(s)

SAS Architecture + AAX Architectes, Lausanne (Suisse)

Ginggen, Locher, Winthrop (SAS) + Cardoso, Pfister, Rochat (AAX)

Maxime Pippart, Désiré Garcia, Maël Ferret, Jonatan Hornung, Valérie Jaccottet

Cécile Presset, architecte paysagiste
- n° 73 PARC**

Collaborateur-trice(s)

Kunik de Morsier Architectes & Colson Le Borgne Architecture, Lausanne (Suisse)

Gaëlle Le Borgne, Bertrand Colson, Guillaume de Morsier, Valentin Kunik
- n° 74 De la solitude au public**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Consultant(s)

Atelier Ducret, architecture et design Sàrl, Fribourg (Suisse)

Steve Ducret

Steve Ducret, Sarah Jilliti, Nermin Kadic

Steve Ducret
- n° 75 Harmony**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

AXE Développement SA, Lausanne (Suisse)

Yann Poënsset

Luis Pablo Crausaz, Angela Mero, Joël Massadila, Otmane Kourzi
- n° 76 Chez Jacqueline, Ali, Paul et les autres**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Rapin Vincent - Rapin Saiz Architectes, Vevey (Suisse)

Vincent Rapin, Saiz Rapin

Mona Dorion, Patma Ben Amor, Giacomo Pelizzari, Dimitrit Lakatos, Camille Trechot, Maria Saiz
- n° 77 Gros-Câlin**

Propriétaire(s) / responsable(s)

Collaborateur-trice(s)

Ingénieur civil

Simonet & Chappuis, Fribourg (Suisse)

Pierre-André Simonet, Yvan Chappuis

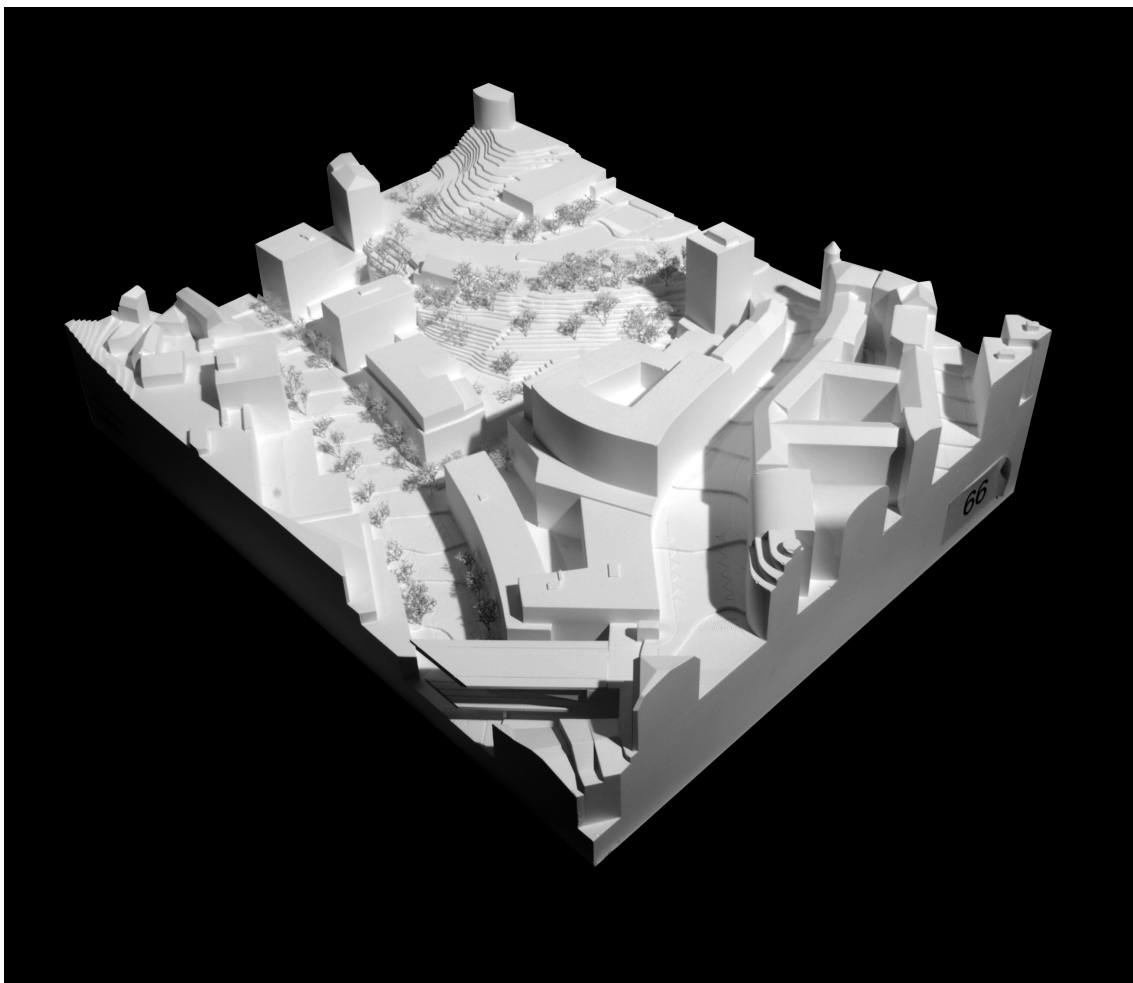
Pierre-André Simonet, Yvan Chappuis, Richard Joliat, Tim Simonet, Yannick Riedo

Pierre Gex, Jacques Dorthe

6. Critiques du jury sur les projets classés

6.1 Projet n° 66 : "Le manteau"

1^{er} rang – 1^{er} prix : Alain Wolff architectes, Vevey (Suisse).



Le projet propose un rapport discontinu avec les bâtiments qui l'entourent et garantit une bonne perméabilité entre la rue et le parc. Le volume bâti se réfère à la forme urbaine du plot pour libérer une placette surélevée sur sa façade sud, à l'amorce du Passage de la Solitude. Le rapport à la pente et le traitement du Parc de la Solitude est géré par une série de cheminement et de terrasses qui convergent vers un espace extérieur de référence dédié aux habitants des logements. La répartition programmatique est limpide et profite de l'adossement à la pente pour disposer en sous-sol les espaces qui ne requièrent pas de lumière naturelle.

D'une manière générale, la qualité et la hiérarchisation des accès sont très appréciées, car elles répondent à la proximité de programmes et d'usagers très différenciés sans stigmatiser une population au détriment des autres. La séparation affirmée des entrées pour la soupe populaire et le logement d'urgence est très appréciée. Ce dispositif est reconduit sur les pignons nord et sud du volume pour accéder au parking de la voirie et au parking des logements. La proposition d'organiser le parking sur trois étages n'est pas jugée satisfaisante et requière des dispositifs techniques inutiles.

Le parti urbanistique et architectural s'affirme par l'implantation d'un solitaire percé d'une cour ouverte vers le parc de la solitude. Ce dispositif libère les façades sur cour pour offrir aux

appartements des dégagements traversants. Sur la rue St-Martin et les accès latéraux, les alignements de façades s'inscrivent dans la continuité des gabarits des bâtiments voisins et garantissent une unité volumétrique jusqu'à la corniche. Les retraits de toiture en doubles attiques s'avèrent très pertinents et donnent une belle cohérence à l'expression résolument urbaine du bâtiment. La découpe du volume en trois parties – socle, corps, attique – est très convaincante dans ses proportions et ses relations avec les bâtiments voisins.

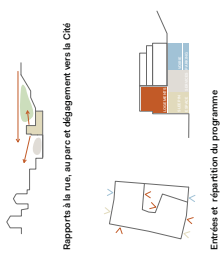
La forme en U du bâtiment, très cohérente à l'échelle urbaine, est ensuite subtilement déclinée et assumée à travers tout le projet. Le positionnement de deux généreuses cages d'escaliers dans les angles rentrant du volume est salué par son efficacité tant architecturale que fonctionnelle. Ce dispositif de circulation génère des espaces de rencontre et donne accès à cinq appartements par palier. La possibilité d'entrer en deux points et à deux niveaux de références différents, depuis la rue et depuis la cour, répond de manière sensible à la forte pente et confère une belle générosité à l'insertion du volume dans son contexte urbain.

Le choix typologique d'appartements avec une double orientation est salué par sa capacité à faire vivre les angles, en y disposant les espaces communs, sur tout le pourtour du bâtiment. Dans les angles rentrants, les vis-à-vis sont habilement esquivés par une découpe légèrement biaise du volume. Le jury relève le faible apport de lumière naturelle dans les salons des appartements communautaires. A l'intérieur des appartements, la délimitation claire des espaces communs et privés au moyen d'une couche centrale de service et de distribution est très appréciée. En conséquence de ce choix, les chambres sont orientées sur rue et devront être munies de protection contre le bruit.

De par sa compacité, le projet présente de bonnes performances énergétiques et un investissement en lien avec la cible économique fixée.



Vue depuis la rue St-Martin



Les deux derniers étages sont en retrait, afin de diminuer l'impact du bâtiment sur la rue et de prolonger le niveau de la corniche de la barre des Retraites Populaires.

A l'intérieur, le volume se déferme et se creuse afin de faire préfigurer le parc dans le bâtiment, tout en augmentant le linéaire de façade pour accueillir un maximum de logements sociaux. Les espaces sont organisés par les barrières, permettant aux habitants d'accéder directement au parc.

Des éléments en béton fibre isolé rappellent la pierre naturelle utilisée à côté, et assurent la pérennité à long terme du bâtiment. Des fenêtres en bois-métal sont prévues pour les mêmes raisons. La toiture végétalisée est traitée comme une terrasse, avec des espaces de détente et de jeux pour les enfants, et pour limiter l'impact visuel. A l'intérieur, les matériaux sont choisis pour leur robustesse et leur facilité d'entretien.

Une ventilation contrôlée permet de récupérer la chaleur et d'assurer le renouvellement d'air, limitant ainsi la nécessité d'ouvrir les fenêtres et les problèmes liés aux nuisances extérieures. Le bâtiment est raccordé au chauffage à distance de la ville, ce qui permet de réduire les émissions de CO₂ et de limiter les coûts d'exploitation. Les équipements sont répartis en trois niveaux photovoltaïques, ce qui permet de réduire les coûts d'exploitation et de limiter les émissions de CO₂.

L'isolation thermique, le système de chauffage et celui de ventilation permettent de réduire les coûts d'exploitation et de limiter les émissions de CO₂. Les équipements sont répartis en trois niveaux photovoltaïques, ce qui permet de réduire les coûts d'exploitation et de limiter les émissions de CO₂.

La composition classique de la façade répond au langage fort du bâtiment des Retraites Populaires, tout en englobant un programme plus domestique et cherchant un rapport mieux défini avec la rue. Le socle signale les entrées et la présence de l'espace et de la coupe publique et le corps central les niveaux d'habitat.



Echelle 1:500

Plan de situation



Construction d'un bâtiment de logements sociaux, locaux administratifs et ateliers - Rue Saint-Martin 16-18 à Lausanne - 20 avril 2015

"Le manteau"

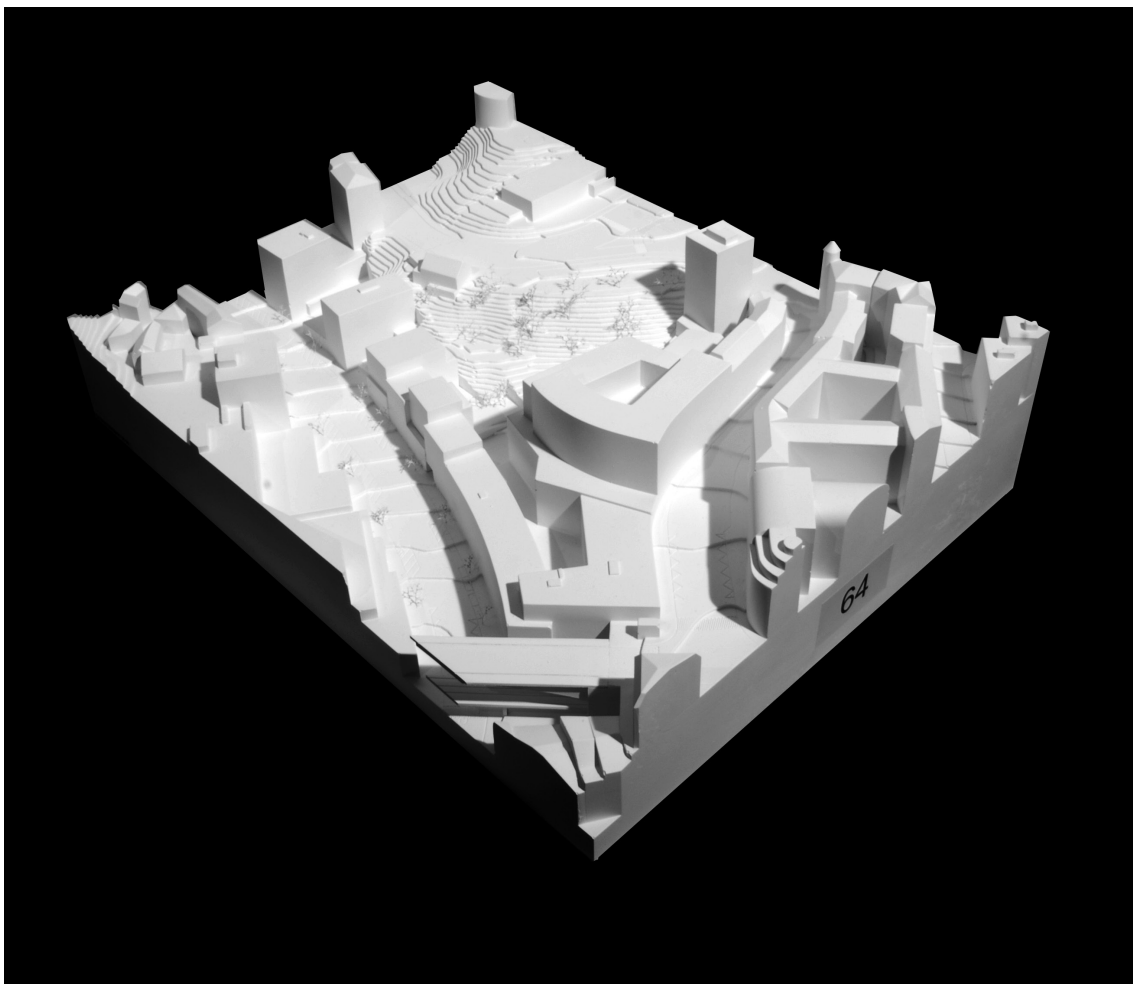
Echelle 1:200





6.2 Projet n° 64 : Vie sur cours

2^{ème} rang – 2^{ème} prix : P2L I Architectes, Les Acacias (Suisse) / Nicolas Spitsas, photographie.



Ce projet prend délibérément le choix de l'ordre contigu côté Sud reconduisant, le rythme, les hauteurs différenciées et la dimension des parcelles du continuum des bâtiments existants au Nord en proposant quatre volumes autonomes décrochés dans la pente. Cette disposition donne une réponse intéressante à la question complexe posée par le dénivelé de la rue Saint Martin et l'interprétation que les règles du PGA permettent d'en faire. Le léger retrait en partie supérieur de quelques corps de bâtiments, tout en adoptant une architecture des percements d'expression analogue simple en adéquation avec le programme des locaux, établit une transition habile entre le bâtiment administratif unitaire des Retraites Populaires et le tissu plus domestique, vivant et fragmenté des logements qui bordent la rue en amont. Le jury apprécie le caractère urbain et la justesse d'expression des façades pour « faire de la ville » en adoptant un langage ordinaire et cohérent.

La liaison avec le parc de la Solitude s'opère par un passage sous le premier corps de bâtiment, pour rejoindre des cours arrière. Cette implantation en continuité sur rue au Sud occulte la perception du Parc de la Solitude depuis la rue même si, à l'inverse, des vues sur la Cité et la cathédrale sont préservées depuis les parties hautes du parc. Les accès aux différentes affectations du programme se définissent clairement en deux parties. A l'Ouest les activités publiques ont un lien direct à la rue Saint Martin et à son trottoir. A l'Est côté parc pour les logements, plus privés, depuis les courettes surélevées réaménagées par de nouveaux

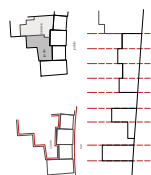
murs de soutènement parfois importants. Cette ségrégation des entrées, souhaitée par les différents usagers appelés à occuper cette même parcelle, semble, dans ce cas, se faire au détriment des habitants permanents qui sont exclus de la rue, d'autant plus que le passage mixte (piétons-voitures) qu'ils emprunteront pour rejoindre leurs cages d'escalier à l'arrière risque de se révéler peu accueillant. En cohérence avec le parti urbanistique proposé, on s'attendait à ce que tous les accès se répartissent le long de la rue, laissant envisager une flexibilité d'usage à plus long terme de ce tissu où chacun peut identifier son immeuble.

La typologie des plans d'appartement exclut les corridors étroits et propose une distribution par hall central donnant accès aux différentes chambres à coucher et, pour la partie jour, à une intéressante combinaison, séjour en relation avec une cuisine « habitable » et loggia. Le rapport entre ouvertures et parois est excellent du point de vue de l'habitabilité mais le dimensionnement des groupes sanitaires pour être adaptable aux handicapés est à revoir. De plus, une solution plus élégante pour le dispositif d'accès aux appartements par cage d'escalier et double corridor d'accès du bâtiment Nord eut été souhaitable. Le programme des diverses activités du service social est bien réparti par immeuble le long de la rue Saint Martin. Les attentes peuvent se faire à l'abri en retrait du trottoir. Par contre la proximité de l'entrée de la Soupe populaire et de l'entrée des hébergements d'urgence risque de provoquer des débordements et des nuisances sur l'espace public, par manque de place.

Au niveau constructif, énergétique et économique, ce projet est performant. Par contre, les descentes de charges ne sont pas résolues, notamment avec la discontinuité des cages d'escalier en coupe entre le programme des logements et celui des services sociaux et ateliers aux étages inférieurs.

En conclusion, le jury apprécie la qualité de la réflexion urbaine que ce projet a abordée.

Voie sur cours



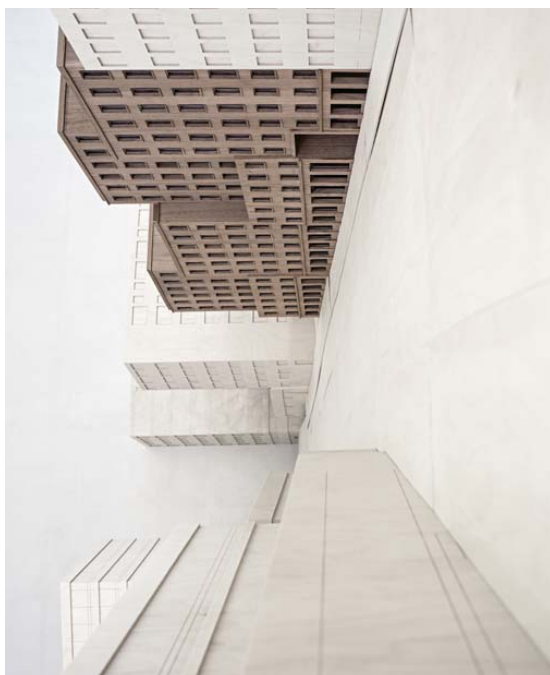
L'urbanisme du bâtiment est le genre hybride, à la fois architectural et urbain, qui permet de concevoir des bâtiments sociaux, locaux administratifs et ateliers. Le projet de construction d'un bâtiment de logements sociaux, locaux administratifs et ateliers est un projet d'urbanisme qui doit prendre en compte les besoins des habitants, des administratifs et des ateliers. Le projet de construction d'un bâtiment de logements sociaux, locaux administratifs et ateliers est un projet d'urbanisme qui doit prendre en compte les besoins des habitants, des administratifs et des ateliers.

Le site de construction du bâtiment est un terrain plat, ce qui permet de concevoir un bâtiment de logements sociaux, locaux administratifs et ateliers. Le projet de construction d'un bâtiment de logements sociaux, locaux administratifs et ateliers est un projet d'urbanisme qui doit prendre en compte les besoins des habitants, des administratifs et des ateliers. Le projet de construction d'un bâtiment de logements sociaux, locaux administratifs et ateliers est un projet d'urbanisme qui doit prendre en compte les besoins des habitants, des administratifs et des ateliers.

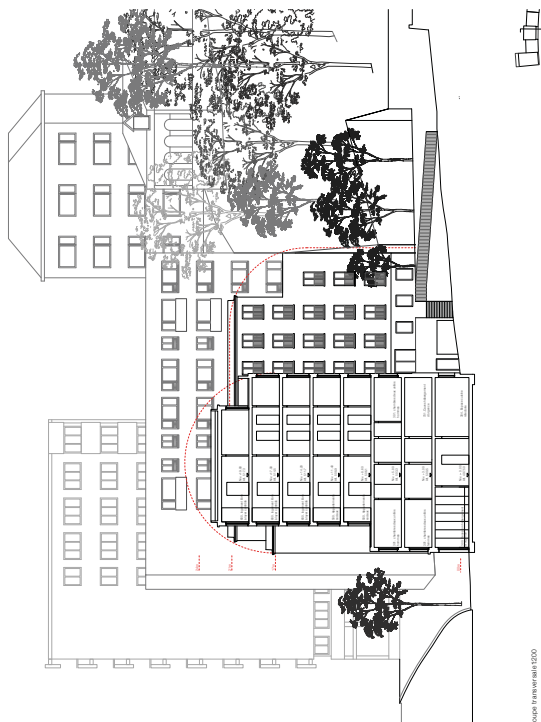


Plan de Martin 1920

Concours St-Martin 16-18



Vue sur cours

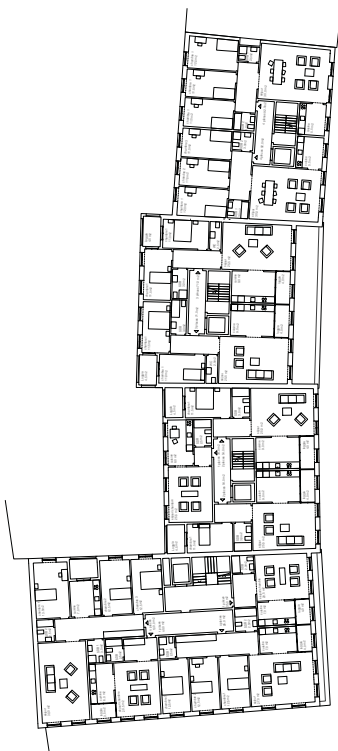
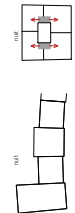


Concours St-Martin 16-18

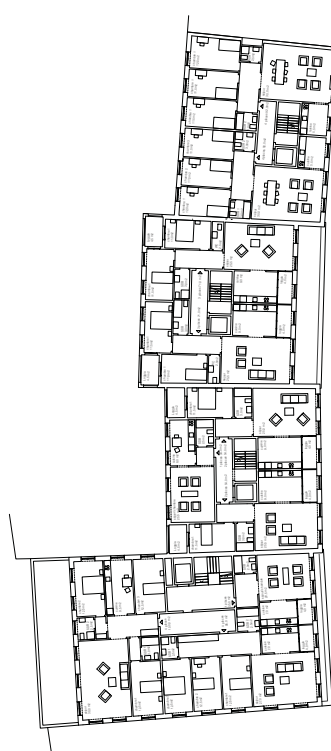




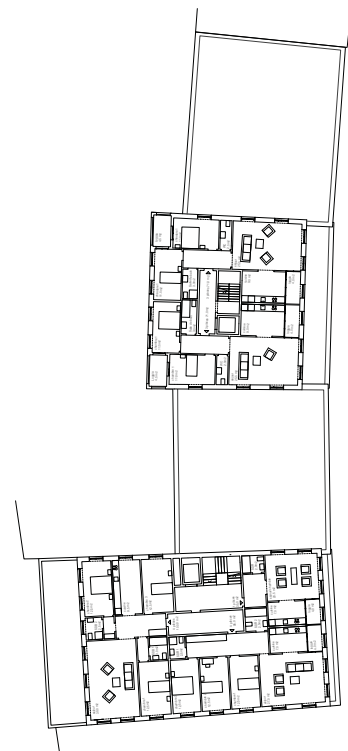
Les programmes publics se situent dans les deux
premiers niveaux du bâtiment, les parties communes
côté sud tandis que les chambres d'étudiants se trouvent
côté nord. Les programmes publics sont situés dans les
deux premiers niveaux du bâtiment, les parties communes
côté sud tandis que les chambres d'étudiants se trouvent
côté nord. Les programmes publics sont situés dans les
deux premiers niveaux du bâtiment, les parties communes
côté sud tandis que les chambres d'étudiants se trouvent
côté nord.



Plan 0ème étage 1:500



Plan 1ème étage 1:500



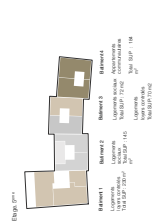
Plan 2ème étage 1:500



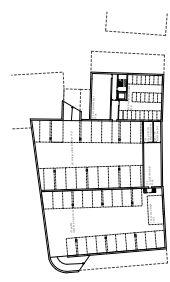
Plan 3ème 1:500



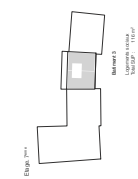
Plan 4ème 1:500



Plan 5ème 1:500



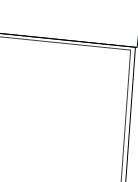
Plan 7ème 1:500



Plan 8ème 1:500



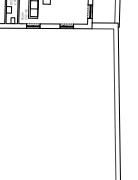
Plan 9ème 1:500



Plan 10ème 1:500



Plan 11ème 1:500



Plan 12ème 1:500



Plan 13ème 1:500

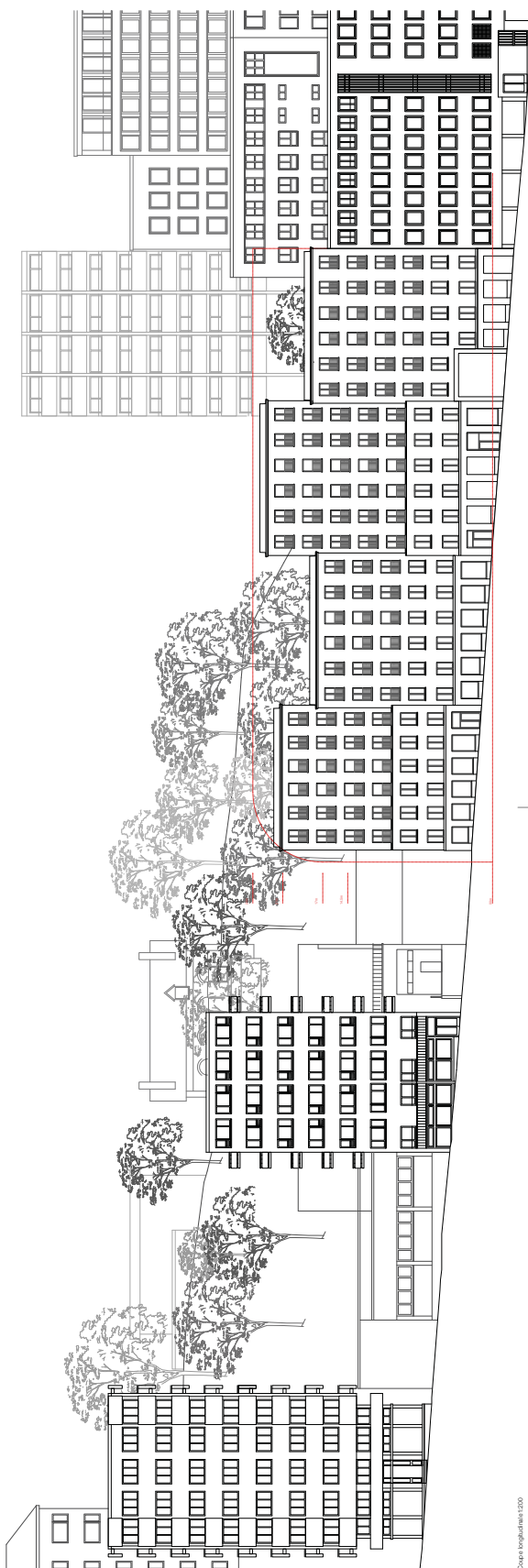


Plan 14ème 1:500



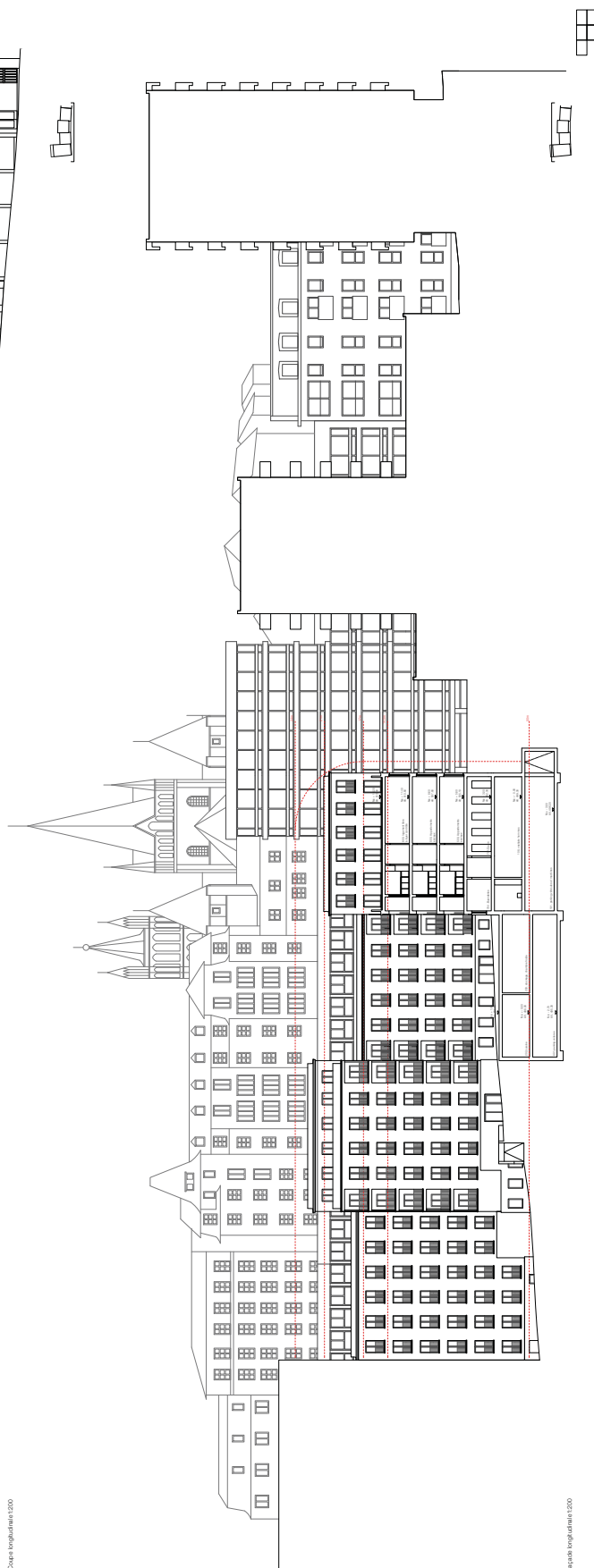
Plan 15ème 1:500

Vue sur cours

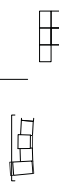


Concours St-Martin 16-18

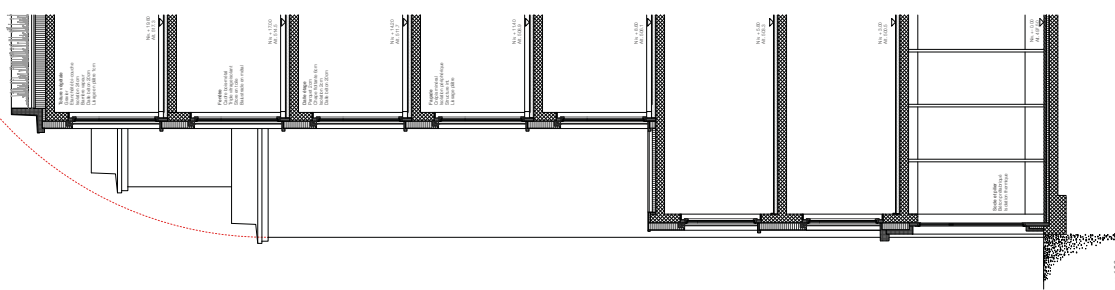
Cours Ingoldswain 1200



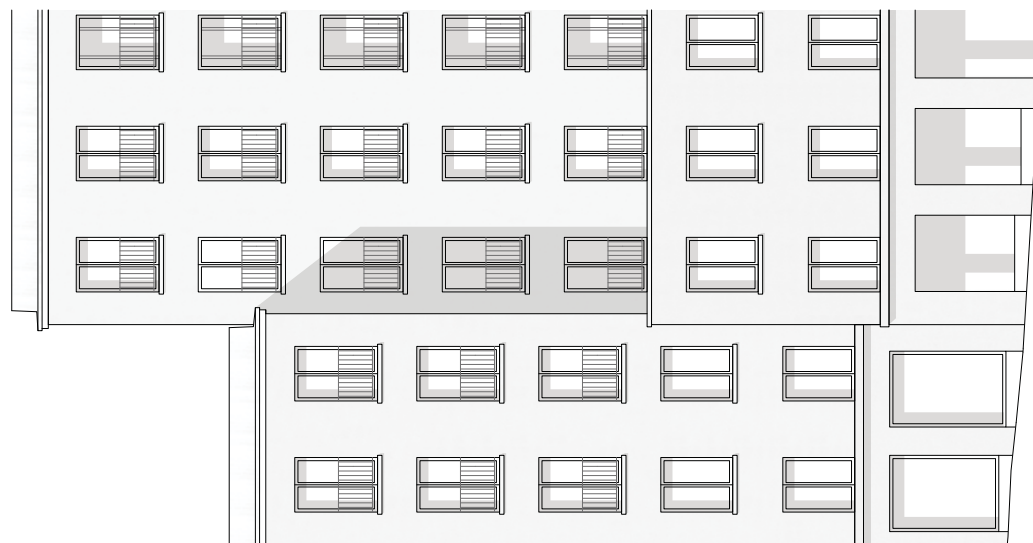
Page 38 Ingoldswain 1200



Vue sur cours

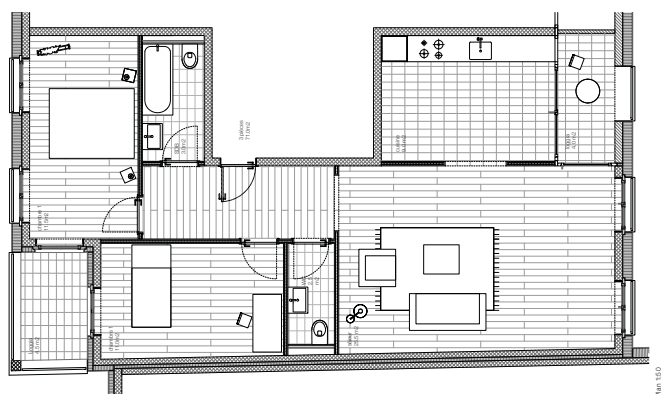


Coupe 1/50



Elevation 1/50

Concours St-Martin 16-18



Plan 1/25



6.3 Projet n° 4 : Herminette

3^{ème} rang – 3^{ème} prix : Fruehauf Henry & Viladoms SA, Lausanne (Suisse).



Le parti choisi par l'auteur est celui de l'insertion d'un bâtiment autonome en forme de « L » dans la logique des plots situés en amont de la rue St-Martin. L'implantation relève d'une grande clarté et le bâtiment offre une vraie façade sud qui engage la percée sur le parc de la Solitude. L'insertion du nouveau volume dans le site est sensible, la corniche s'aligne sur celle existante du bâtiment des retraites populaires, la modénature d'un socle, d'un corps et d'un couronnement sous le raster homogène de la façade est subtilement exprimée.

Côté sud, la séparation claire des flux piétons et véhicules permet la création d'une vraie placette, espace public interstitiel entre la promenade de la Solitude et la rue St-Martin.

Du point de vue des usages, cette placette sert principalement d'espace de dégagement à la soupe populaire sans toutefois proposer un espace à l'abri dimensionné pour les nombreux usagers fréquentant ce lieu au moment des repas.

L'aménagement de cette place reste cependant sommaire et légèrement aseptisé. Le caractère qui s'en dégage peine à trouver une âme. L'appropriation de cet espace entre piétons de passages, habitants et usagers est difficile à entrevoir. Les auteurs ont omis de signaler l'accès de livraison, élément contraignant qui péjorait la qualité et la fonctionnalité de l'espace extérieur tel que proposé.

La séparation et l'éloignement en plan entre le bureau des réservations et l'espace de la soupe populaire renforce la problématique de la gestion des flux des usagers de la soupe populaire. Des regroupements sont dès lors possibles sur plusieurs fronts du bâtiment, ce qui pose problème en terme d'image, de nuisances et de sécurité.

Si la perméabilité visuelle entre le parc de la Solitude et la rue St-Martin est largement traitée, les auteurs ont pris le parti de ne pas proposer d'aménagement paysager du parc ni d'accès à l'arrière du bâtiment. Le jury se questionne sur les conséquences de ce parti pris qui 'in fine' a pour conséquence de mettre en relation directe un espace de parc et des chambres sans gestion ni proposition concrète de l'espace qui sépare ces deux mondes. Compte tenu du contexte tendu du lieu et des risques de problèmes (squat, deal, etc.), il aurait paru intéressant de traiter cette interface. Le parti pris du plan mono-orienté avec les chambres côté parc emphase la difficulté du traitement de cette problématique.

Dans l'ensemble, la répartition générale des fonctions est convaincante. Le socle regroupe sur deux niveaux des programmes sociaux et des services. L'hébergement d'urgence prend place sur la rue et en façade sud. Les appartements sociaux se situent dans la tête sud du bâtiment et les appartements communautaires bénéficient des deux orientations est et ouest malgré une typologie mono-orientée.

Le jury relève la clarté des accès. Le socle du bâtiment est animé sur ses deux niveaux et ses deux côtés. Au rez, les accès sur rue des logements et le programmes de la soupe populaire en lien avec l'esplanade, au rez supérieur les programmes de voirie et parking.

Le programme de la soupe populaire est sous-dimensionné et les locaux liés à son exploitation mal regroupés. Le jury regrette l'insuffisance d'indications sur le fonctionnement des parkings et des activités en sous-sol.

Si le plan mono-orienté paraît à première vue clair en terme d'organisation spatiale, chambres côté parc, espaces de vie côté rue, regroupement des noyaux techniques et des sanitaires au centre du plan, le jury déplore la qualité des typologies qu'il juge peu convaincantes en terme d'habitabilité.

En général, les halls d'entrée et de distribution sont mal proportionnés. Les couloirs sont distendus et ne proposent pas de réels espaces appropriables. Les sas entre zones sanitaires et espaces de chambres ont le même handicap. Les typologies souffrent de circulations systématiquement trop nombreuses et trop généreuses.

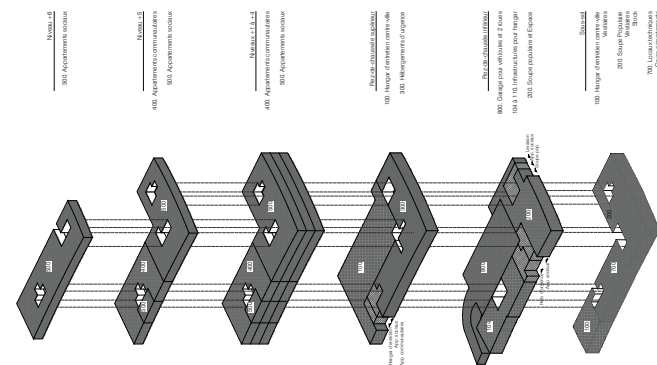
Les petits appartements sur rue peinent à garder la cohérence du parti typologique de base. Les loggias partagées n'offrent pas de réelle qualité d'usage et leur pertinence est remise en question. Celles situées en façade sud n'offrent pas de réelle plus-value en regard aux espaces intérieurs. Leur présence semble être plus la résultante d'une maladresse typologique que celle due à une réelle proposition spatiale ou d'usage.

Tant du point de vue écologique qu'économique, l'efficacité du plan ainsi que la compacité en font un projet relativement performant. Moyennant quelques améliorations de matérialisation, il serait compatible avec les cibles de durabilité du programme.

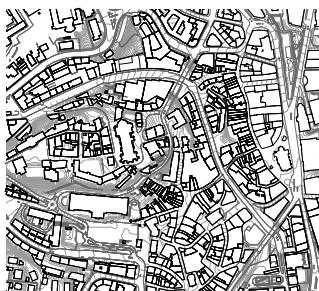
Le jury tient à relever la force et la clarté de l'expression de façade. Il regrette cependant le choix de la proposition typologique, visiblement peu adaptée au contexte.



Plan de situation 1:500



Economie programmatique



Plan de situation 1:5000

PLANTATION URBAIN
Le bâtiment en forme de « L » s'insère dans la logique urbaine des plots situés en amont de la rue St-Martin. Le bâtiment s'inscrit ainsi parfaitement dans le tissu urbain préservant les caractéristiques de perméabilité visuelle et pédestre d'usage. Il permet également de créer un nouvel espace public au Sud en direction de la rue de la République. Le bâtiment est géré par la commune de St-Germain et la ville de St-Denis.

PROGRAMME

Les deux rétro-chaises regroupent l'ensemble des programmes sociaux et des services sociaux offerts aux personnes âgées. Les deux rétro-chaises inférieures se trouvent à l'arrière du véhicule, tandis que la rétro-chaise supérieure donne accès au Nord aux escaliers de la voirie et au parking.

L'ensemble des logements sociaux sont desservis par trois cages d'escaliers. Les typologies des appartements exploitent les qualités et les contraintes du site. Les places de jour sont situées à l'Ouest côté rue et au Sud côté parvis tandis que la plupart des chambres sont situées à l'Est côté rue.

MANÈGES EXTÉRIEURS
L'idée principale est de créer une place au sud afin de reconnaître l'espace public dans le quartier. Elle permet d'affirmer la connexion avec la promenade de la Solitude et offre une zone d'insérence confortable pour les utilisateurs de la Souape Populaire.

CONSTRUCTION Les entreprises de construction de la région lyonnaise lèguent à la structure, en permettant d'acquiescer à la norme d'un fraction significative des engagements de la structure.

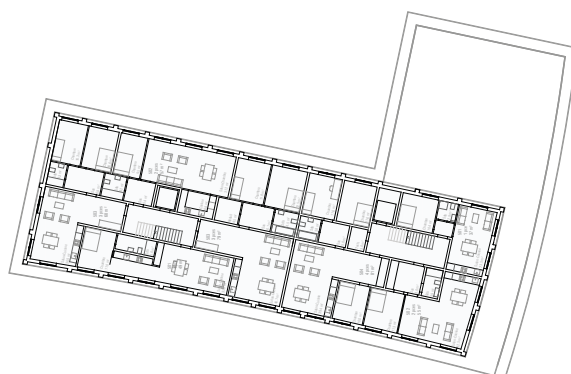
Les entreprises de construction sont en bel état au moment d'arrêter le projet. Elles ont à leur disposition un portefeuille de projets et de commandes qui leur permet de continuer à travailler. Elles ont également des relations avec les clients, des relations qui leur permettent d'acquiescer à la norme d'un fraction significative des engagements de la structure.

Les entreprises de construction sont en bel état au moment d'arrêter le projet. Elles ont à leur disposition un portefeuille de projets et de commandes qui leur permet de continuer à travailler. Elles ont également des relations avec les clients, des relations qui leur permettent d'acquiescer à la norme d'un fraction significative des engagements de la structure.

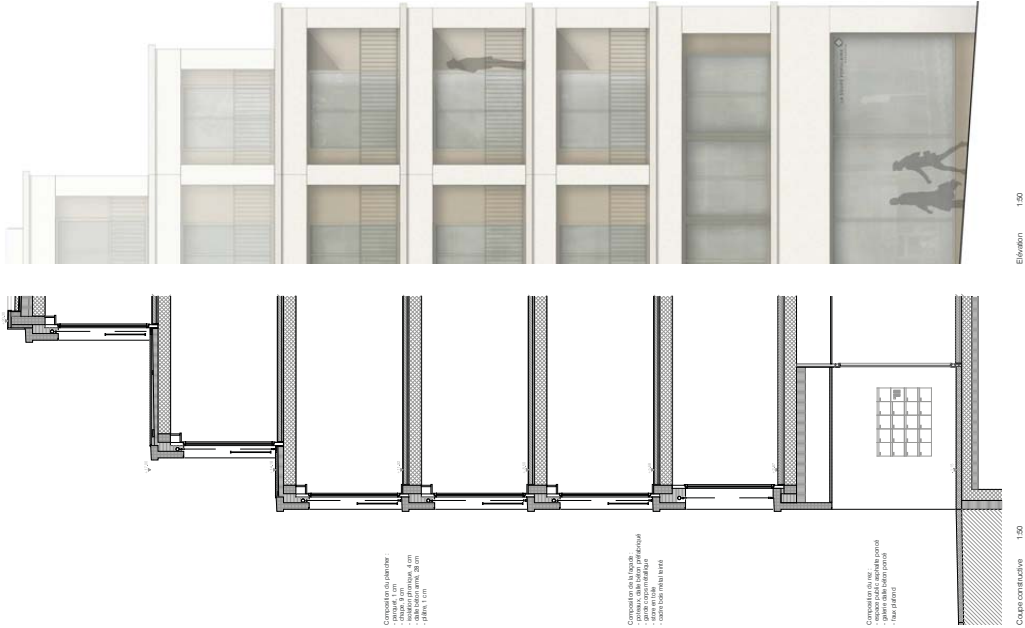


View frontale

Herminette
CHARTRE SAINT-MARTIN 1519

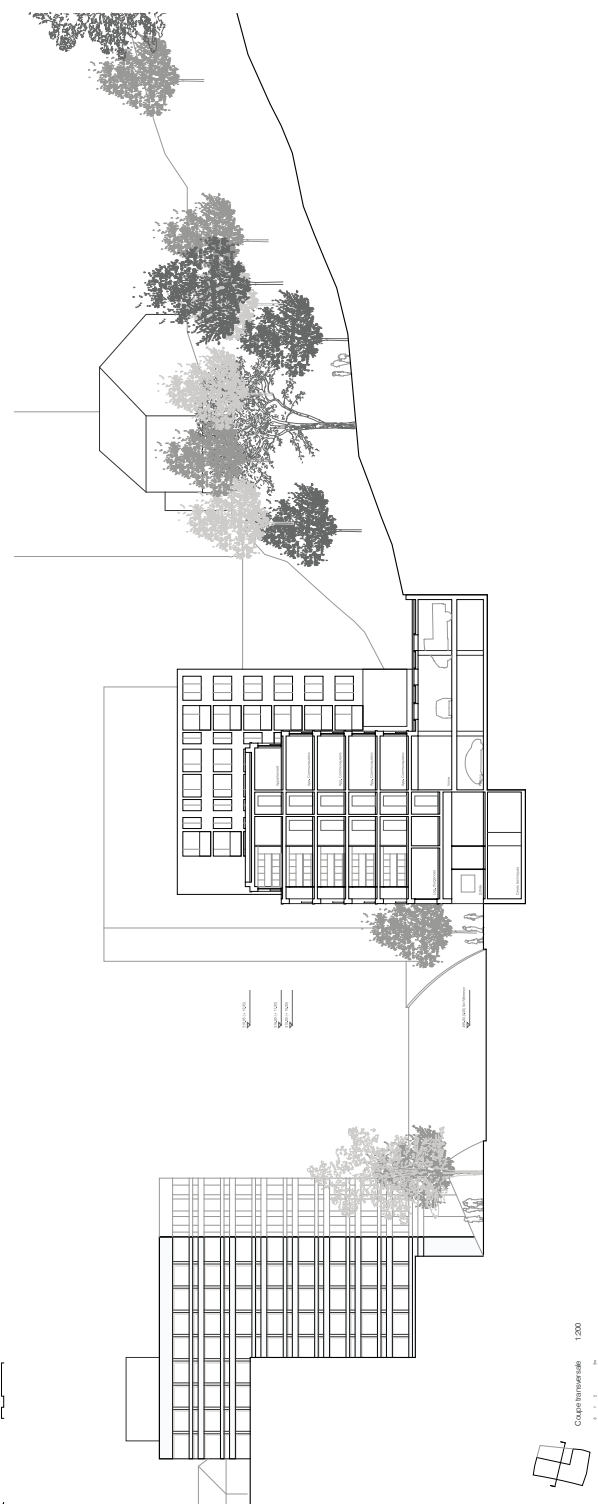
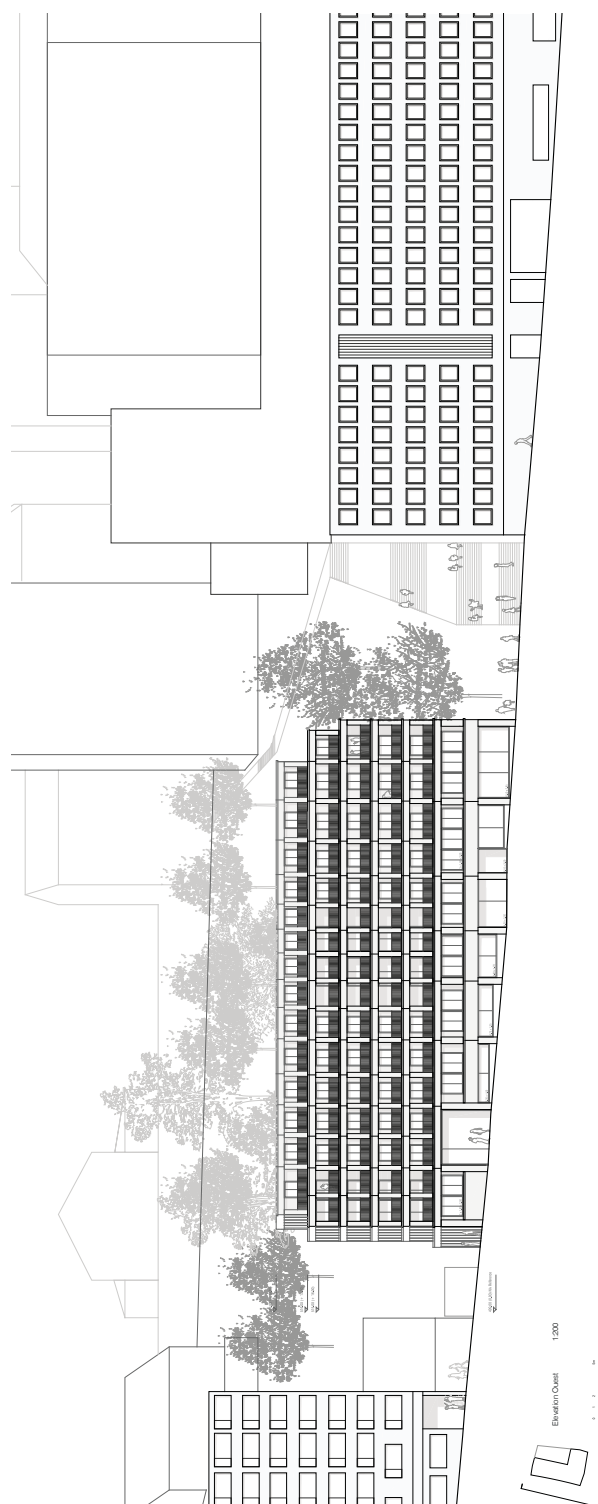


Hermine
Concours de l'architecture
1818





Hermine
Concours SAIA 1018



6.4 Projet n° 14 : « Le flûtiste invisible »

4^{ème} rang – 4^{ème} prix : Nicolas De Courten Architecte EPFZ-ETHZ, Zürich (Suisse).



En prolongeant le front bâti, l'auteur du projet propose une implantation claire pour le nouveau bâtiment. Le projet cherche l'apparement avec le bâtiment adjacent de la rue St-Martin en adoptant la même profondeur et en suivant la courbure de la route. Néanmoins, le dessin symétrique de la façade, rythmé par les avant-corps des cages d'escaliers et des angles du bâtiment, rappelle plutôt une implantation en solitaire qu'une implantation en ordre contigu. La composition classique de la façade sur rue est pertinente et donne au bâtiment une apparence intéressante.

La liaison entre l'espace vert à l'arrière et la Promenade de la Solitude, s'opère par le biais d'un passage couvert étroit. C'est la faiblesse principale de l'ordre contigu : Le dégagement actuel sur le parc est altéré, la liaison avec la rue Caroline est dévalorisée. L'arrière-cour ainsi créée devient un espace sans qualité, dépourvu de tout contrôle social.

D'autre part, le passage sépare les premiers étages du bâtiment en deux. Les espaces résultants ne peuvent plus être utilisés de manière efficace. La cage d'escalier supplémentaire nécessaire à la distribution de cette partie de l'immeuble, peine à trouver sa place et perturbe la structure symétrique, sensible et cohérente du plan du bâtiment.

La conception de la façade sur rue est rythmée avec soin et précision. Elle reflète l'usage du bâtiment de manière convaincante. Derrière cette façade, on s'imagine aisément une vie

communautaire agréable entre personnes de différentes nationalités. C'est là que se trouve la plus grande qualité de ce projet. Les typologies des différents logements sont intéressantes et variées. Les séjours traversants renforcent la qualité des logements de manière significative. La coursive atténue les nuisances sonores côté route, tandis que les espaces sensibles au bruit sont orientées côté cour. Les accès aux appartements se situent sur la rue St-Martin, chaque logement est ainsi pourvu d'une adresse.

L'utilisateur estime cependant que la distribution des logements par le biais de coursives n'est pas adéquate. En effet, les différents habitants vivent des situations difficiles, les contacts entre eux sont rares et ne doivent pas être imposés.

Le rez-de-chaussée n'atteint malheureusement pas la qualité des étages de logements. Le passage trop étroit servira principalement d'accès aux véhicules motorisés. L'entrée à la Soupe populaire est inhospitalière. Elle ne peut pas être réalisée de cette manière car la file d'attente bloquerait l'accès. Le parking est trop étroit et altère le fonctionnement du hangar d'entretien de la ville. La lumière naturelle de l'espace destiné à la soupe populaire est insuffisante et le lieu n'est pas attractif.

La toiture végétalisée du garage ne présente pas de qualité d'architecture paysagère. Les locaux orientés sur cet espace extérieur sont principalement secondaires et ne pourront pas le faire vivre. L'idée des jardins potagers est à première vue intéressante, mais les appartements ne bénéficient pas d'un accès direct, et le bon fonctionnement de ces jardins est ainsi incertain.

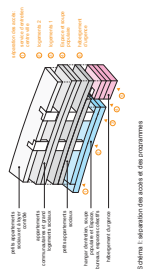
Le projet « Le flûtiste invisible » est présenté de manière soigné et convainc principalement par l'expression de ses façades et les typologies intéressantes de ses logements. Malheureusement l'implantation engendre une arrière-cour peu attractive et difficilement sécurisable. Le plan du rez-de-chaussée n'est pas fonctionnel.



antérieure en traversant le tunnel.

Cette séparation est renforcée en plan, l'hébergement d'urgence sur trois étages est séparé du reste du volume par un tunnel. Le hangar non chauffé s'étend jusqu'au parc. Le premier et le dernier étage contiennent les espaces d'accueil, de travail et les espaces collectifs. Les étages supérieurs sont réservés aux types de logements. Les logements sociaux ont quatre pièces, les logements sociaux pour personnes âgées ont quatre ou cinq pièces, les logements sociaux pour familles ont cinq ou six pièces, les appartements sociaux ont deux ou trois chambres et les appartements sociaux de 4 pièces plus susceptibles d'accueillir les familles nombreuses ou les étudiants. L'attique est constituée de petits appartements individuels, des banderilles collectives qui bénéficient d'un report en lumière naturelle et offrent un espace d'échange pour les habitants.

a une séparation claire des accès, des circulations et des programmes garantissant le bon fonctionnement parallèle des différentes entités en limitant les points de frictions.



1. La façade, un outil d'urbanisme comme un autre

La coupe du front bâti du vase St-Martin est photographiée sur l'implantation du volume en contre-plongée. La façade est divisée en trois éléments classiques que sont l'escale sur deux hauteurs, comprenant le hangar et les espaces collectifs, deux hauteurs de logements et un attique. Le volume est traité par une succession de volumes et de hauteurs qui permettent d'attribuer son planéité à un seul plan afin de laisser l'impression "la partie est celle-ci et la rue St-Martin, celle-là". Cette rupture permet de laisser une relative autonomie à une certaine tranche du projet. Seul le hangar s'étend sur les espaces publics, mais il est traité par une succession d'éléments et des hauteurs du premier étage, est végétalisé et se fait isoler vertement par le parc extensif. Un chemin ponctué de fascines urbains et de jardins potagers relie le nord de la rue St-Martin au sud du programme, jusqu'à la reculée à l'arrière du terrain. Le reste du programme est composé de deux volumes compacts.

Le traitement de la façade de crépi gratté est inspiré des traitements de logement au caractère minéral du centre ville. Le choix du matériau est lié aux valeurs intrinsèques que le crépi communique, intimement liées au programme de l'habitation. Le thème de la course est travaillé comme un élément architectonique donnant du rythme et de l'identité à la façade.

L'emploi de couleurs différentes dévoile les variations du plan selon les étages. L'expression du bâtiment communique le programme et rythme la rue en énonçant subtilement les variations programmatiques. La façade sert ainsi aussi bien à la rue que le plan.

2. Séparer les accès pour simplifier la cohabitation

La séparation des différents accords permet de simplifier la répartition en limitant le trop grand mélange des individus. Les accords aux logements communautaires et aux logements sociaux se situent au rez des deux « pilles centrales » de la rue St-Martin. L'accès pédon à l'ouest du service d'entretien de la ville se trouve au nord. L'entrée aux espaces d'accueil de la soupe populaire et de l'Espace fait dans le tunnel, en retrait de la rue afin de réduire les nuisances sonores occasionnées. La porte de l'unité d'hébergement d'urgence se situe au sud de la parcelle sur la rue St-Martin. Les accès piétons au garage et au hangar se font par la cour.

A tall, modern multi-story apartment building with a yellow and orange facade. The building features numerous balconies with metal railings and large windows. It is situated on a street with parked cars and a few people walking. The sky is overcast.

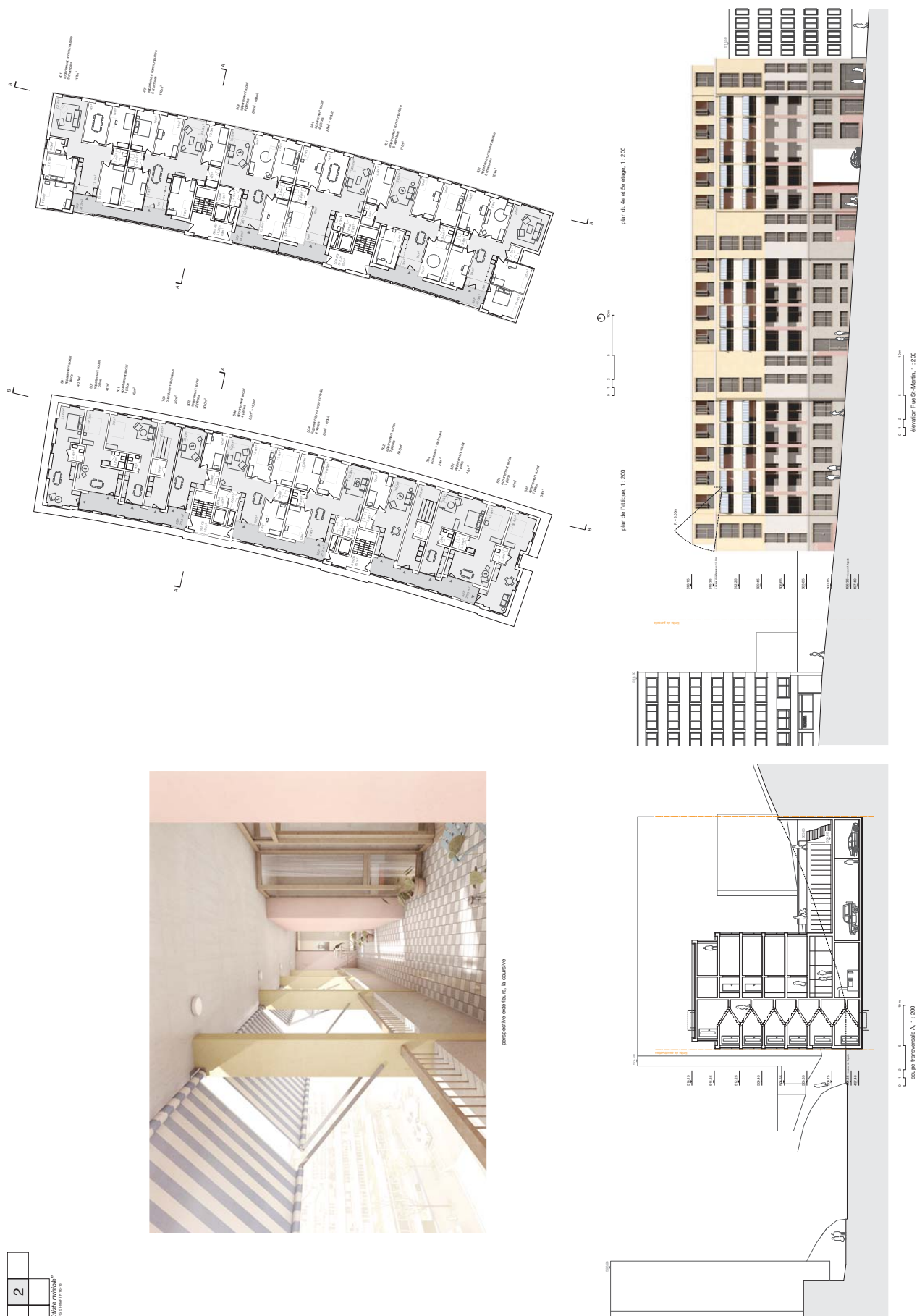
perspective extérieure, Rue St-Martin

1		

CONCOURS ST-MARTIN 16-18
"Le flûtiste invisible"

Cette grosse maison est un amas d'histoires étran­ gères, de complications, parfois tristes, quelques fois drôles et insouciantes. Elle est accueillante, chaleureuse, solide, grande et pourtant trop petite. Elle abrite des gens de divers horizons le temps d'un repas chaud, d'un nuit dans un lit, d'une année de transition. Peu importe les raisons qui ont amené ses hôtes à passer l'une de ses portes, elle les accueille les bras ouverts le temps qu'il faudra.

Construire un abri de courte et longue durée pour des gens en situation de précarité, c'est répondre à des besoins très différents. Pour répondre au mieux au besoin, les faire cohabiter avec des travailleurs du service d'entretien d'entretien de l'habitat, permettre à tous les habitants du bâtiment de vivre dans les meilleures conditions possibles et de surcroît, de répondre à des durées très variables, prouvent une fois de plus que la cohésion avec le quartier, d'un point de vue social et architectural, voilà quelques-uns des enjeux auxquels le projet tente de proposer une réponse cohérente.





6.5 Projet n° 13 : PIERRE

5^{ème} rang – 5^{ème} prix : Luca Bertolini Architecte, Lausanne (Suisse).



L'auteur propose un bâtiment isolé, clairement détaché des constructions adjacentes. La façade le long de la rue Saint-Martin marque un front bâti urbain dans l'alignement des bâtiments existants, alors que deux ailes plus basses se retournent perpendiculaires à la rue, formant un U ouvert sur le parc. En se retirant franchement des bâtiments avoisinants, le projet parvient à dégager au sud un nouvel espace public piéton, et à concentrer au Nord les rampes d'accès aux véhicules, évitant des nuisances aux habitants. Le Jury apprécie ce parti urbanistique qui intègre et met en valeur la promenade de la Solitude. Au Sud une agréable ruelle plantée qui offre l'accès piéton une grande partie du programme, dévoile une généreuse percée visuelle sur le parc.

L'organisation du programme, exprimée en volume et en façade, se répartit clairement par strates. Un grand socle de deux à trois niveaux, suivant la pente, contient les locaux de la soupe populaire, du service d'entretien et de l'hébergement d'urgence, alors que les étages supérieurs posés en retrait sur ce socle accueillent les appartements. L'auteur tire parti du dénivelé et de la profondeur de la parcelle pour insérer contre le mur de soutènement les parkings et locaux annexes qui ne nécessitent pas de lumière naturelle.

Les activités plus publiques se développent en L le long de la rue et la ruelle, proposant une accroche pertinente avec l'espace public. A l'angle sud, un portique sur double hauteur marque

l'entrée de la soupe populaire et permet de contenir les files d'attentes sous couvert. Le Jury relève le caractère trop monumental du portique qui semble inadéquat vis-à-vis du contexte et du programme. L'auteur a volontairement voulu emblématiser la soupe populaire avec un réfectoire muni d'une double hauteur, autour duquel s'organise le reste du programme d'accueil.

L'organisation du programme propose une bonne distinction des fonctions et des accès qui évitent des conflits d'usage. Les accès véhicules sont bien séparés des accès piétons, l'entrée des appartements est assez éloignée des lieux de rassemblement. Néanmoins, la position du bureau de réservations de l'hébergement n'apparaît pas clairement dans le projet, alors que son emplacement est primordial, car il doit gérer d'importantes files d'attente au quotidien.

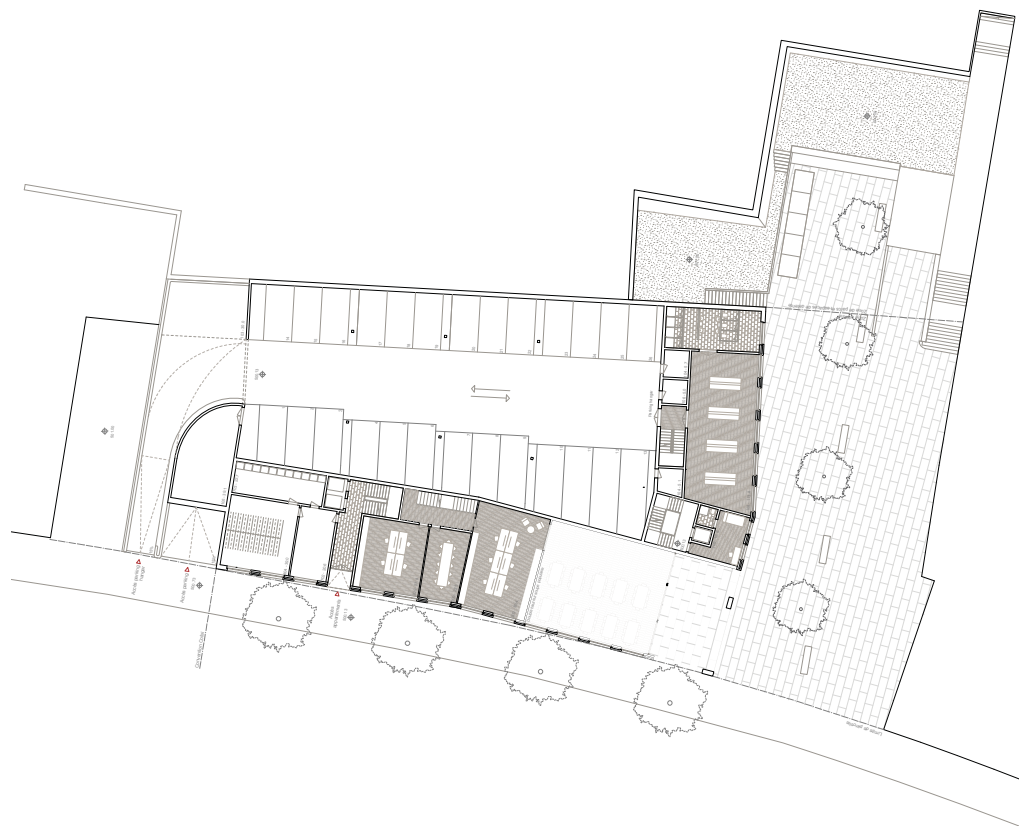
L'accès des logements sociaux se fait depuis le haut de la rue Saint-Martin, à travers une cage d'escalier intérieure un peu étriquée desservant une terrasse coursive, deux étages plus haut, qui présente un deuxième escalier d'accès extérieur, dont la dimension et la position ne sont pas convaincantes.

Cette généreuse terrasse-coursive qui s'ouvre sur le parc, traitée comme un véritable espace de rencontre pour les habitants, distribue des appartements traversants ou bi-orientés. Le jury relève la qualité générale des typologies, bien réglées, offrant des circulations fluides et des pièces bien dimensionnées, à l'exception de l'aile sud du deuxième étage, moins bien gérée. Malgré la coursive, l'intimité des appartements est préservée. Seules les cuisines et halls d'entrée s'ouvrent sur celle-là. Cependant, la gérance émet des doutes quant à la pertinence d'une telle distribution par coursive pour une population en difficulté socio-économique, culturellement très hétéroclite.

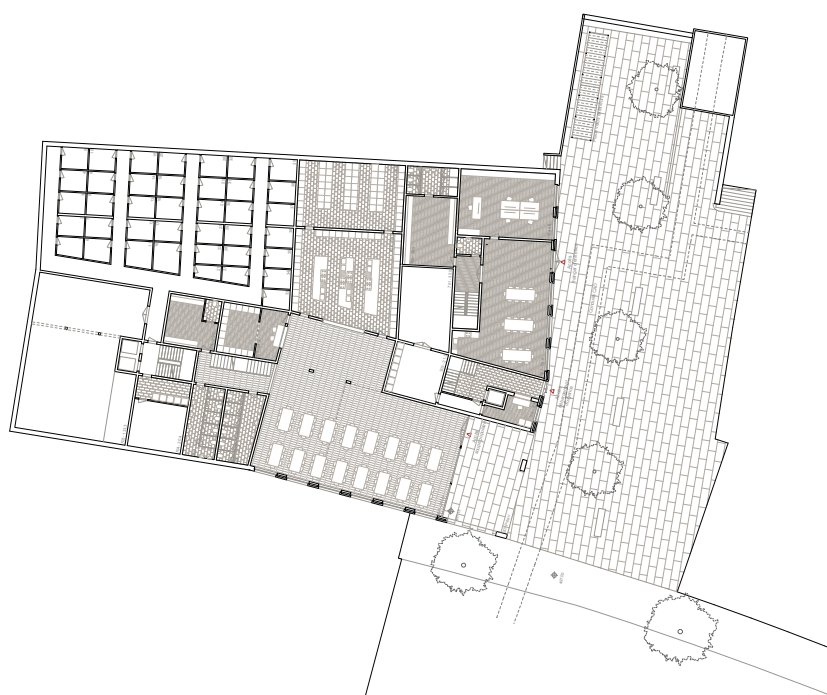
De par sa géométrie et son concept de distribution, ce projet présente un facteur de forme élevé, comparable à celui d'un bâtiment en moyenne densité. Cette faible compacité se répercute sur les performances écologiques et économiques du projet, compliquant l'atteinte des cibles environnementale et économique fixées.

Le parc, maintenu dans son état naturel, descend jusqu'au niveau de la cour semi-privée des appartements qui se dégage entre les deux ailes du nouveau bâtiment. Un nouveau cheminement depuis la promenade de la Solitude offre un deuxième accès aux logements.

De manière générale le Jury apprécie les principaux partis pris du projet dans son implantation et l'organisation des différents programmes qui s'articulent avec finesse. Cependant en l'effort pour marquer l'entrée de la soupe populaire, avec son socle qui s'avance au sud, trop monumental aux yeux du Jury, implique un développement de façade important qui péjore la faisabilité économique du projet.



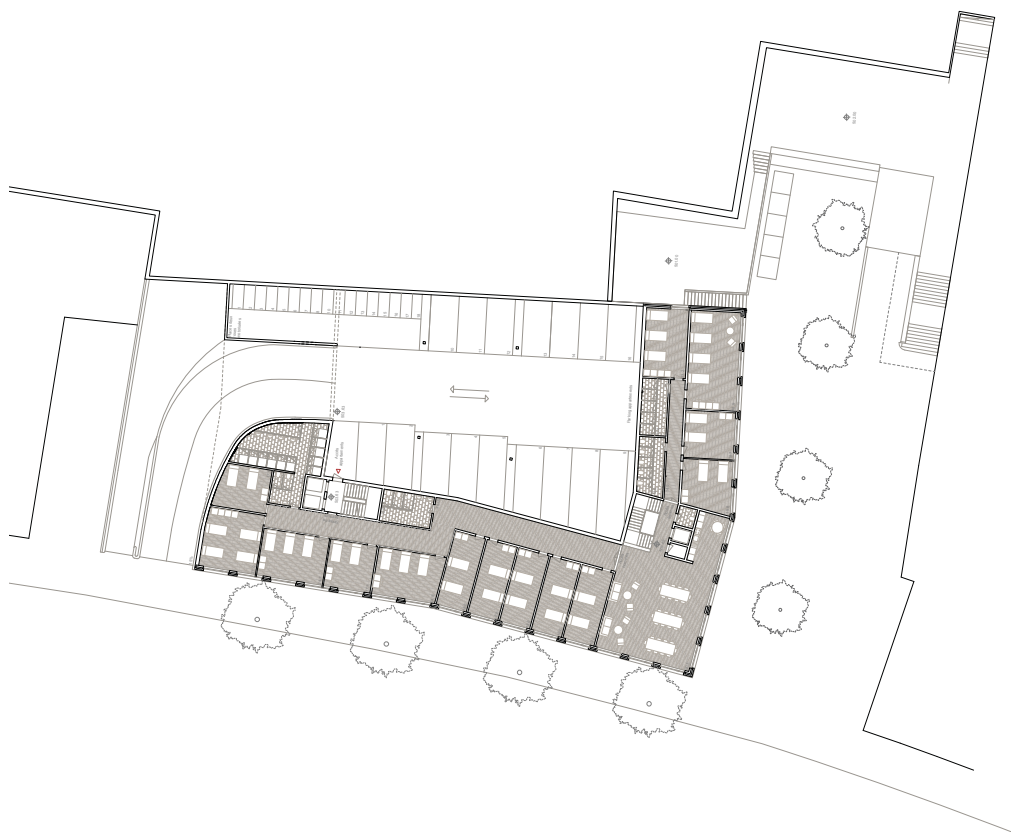
Plan architectural 1/200



Plan architectural 1/200



Vue de la Street populaire / L'extérieur

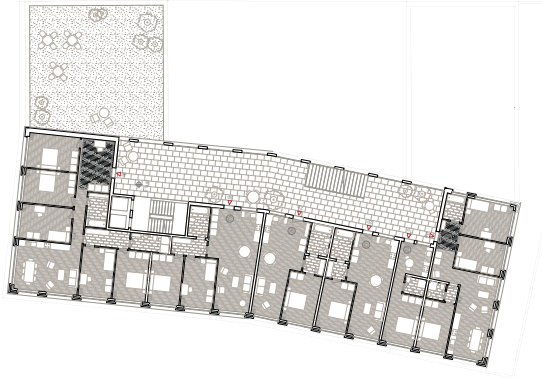


- Lieu de vie / Lieu de travail
- Maison individuelle
- Rue / Passage

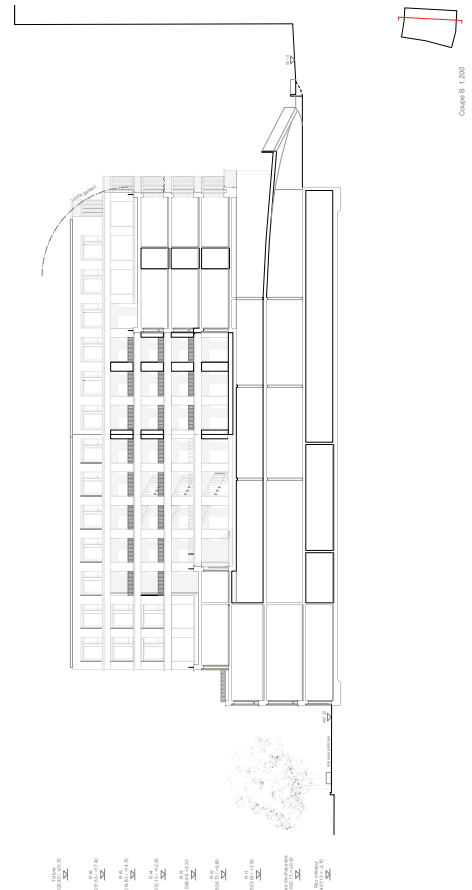
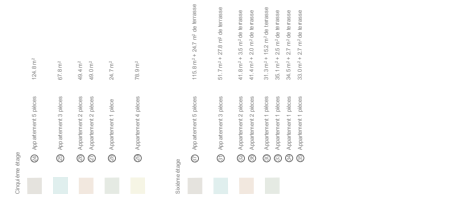
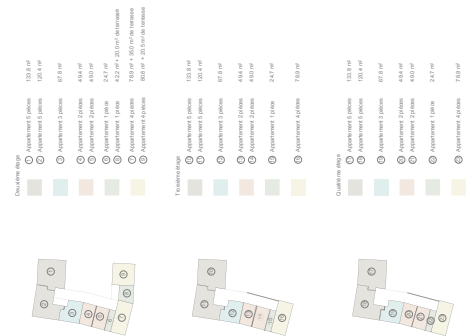
Première étape 1:200



Deuxième étage 1:500

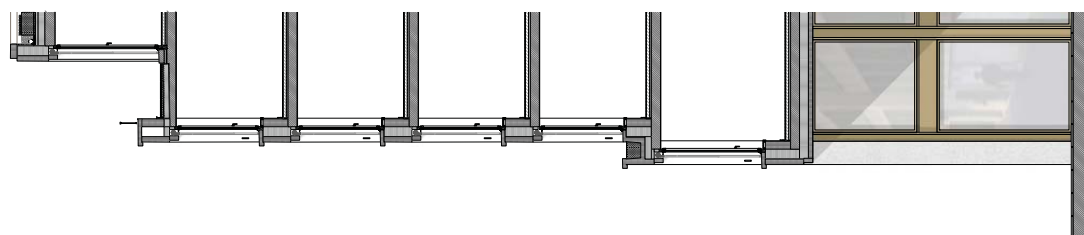


Cinquième étage 1:200



Coupe B 1:500

Schéma du quartier avec appartements

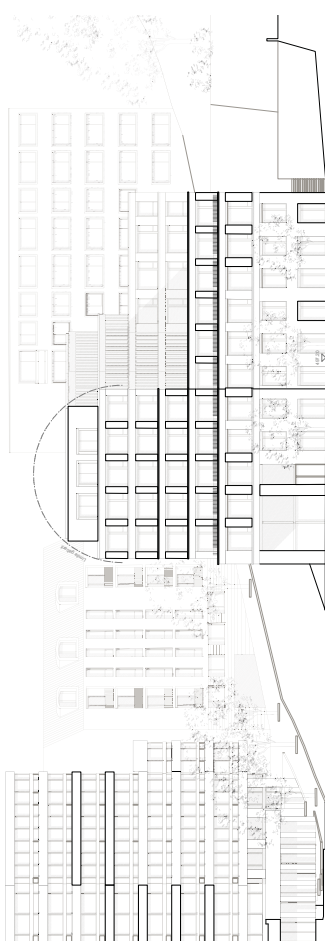


Élévation et coupe sur la façade rue St-Martin 1.50



Composition de la façade, panneau sandwich présbrique :
béton de parement
isolation thermique haute performance
béton poreux
fenêtre bois métal avec triple vitrage acoustique
bord corps métallique

Composition de la dalle :
béton
acier armé coulé in situ
dalle acoustique
nappe anhydride
parquet



Elevation above 1,200

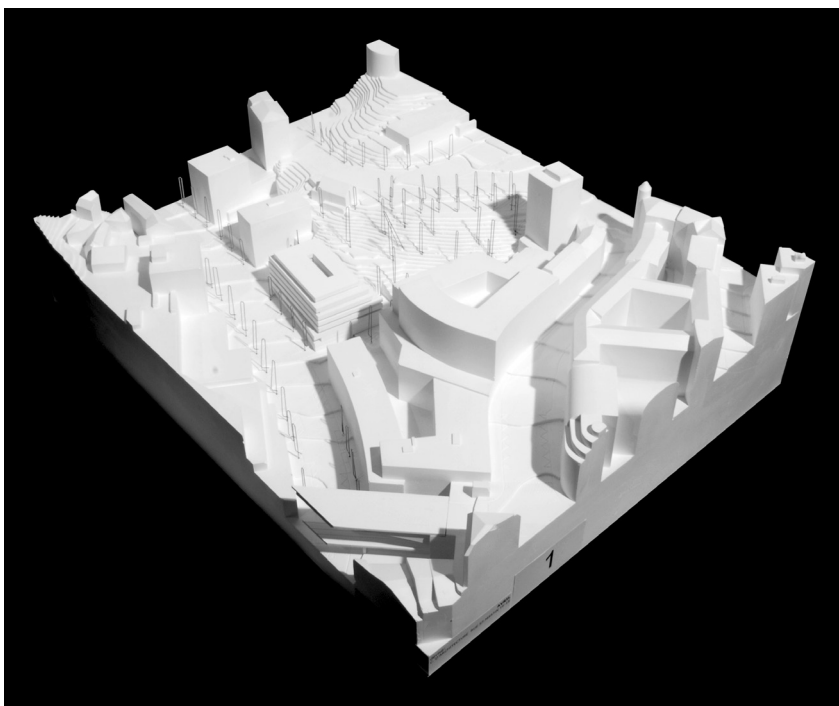


Elevation Rue St.-Martin 1.200

7. Projets non classés

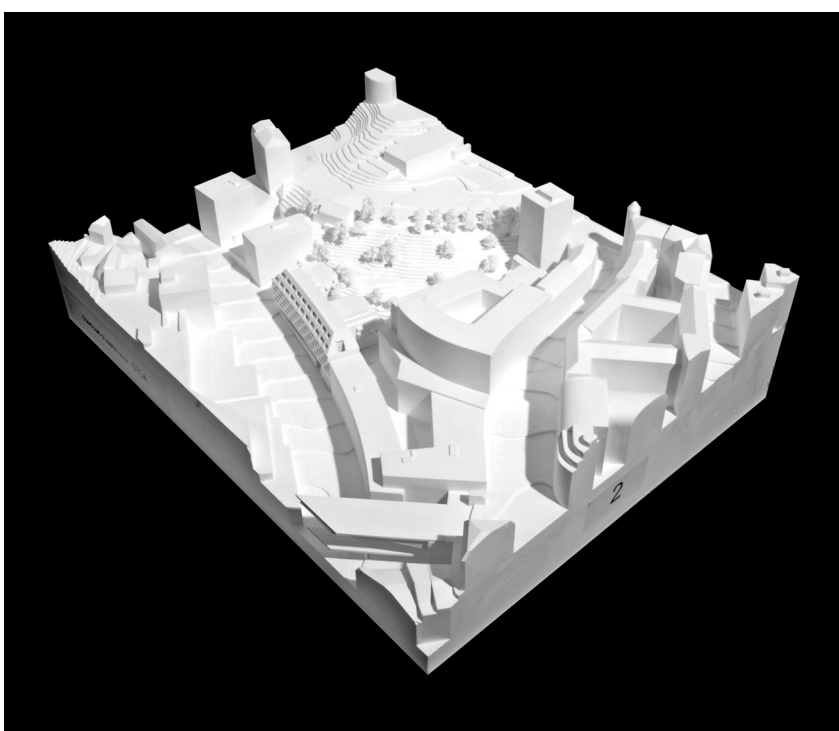
7.1 Projet n° 1 : AVRIL

AARS architectes, Madrid (Espagne) / Sofemar Ingenieros / Urculo Ingenieros.



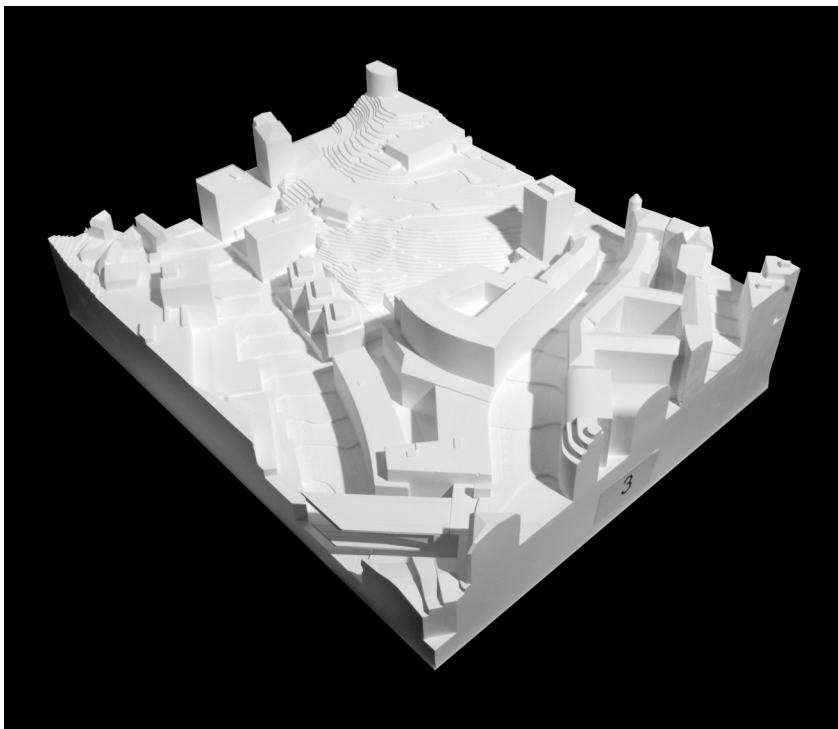
7.2 Projet n° 2 : STOA

TRACKS Sàrl, Paris (France).



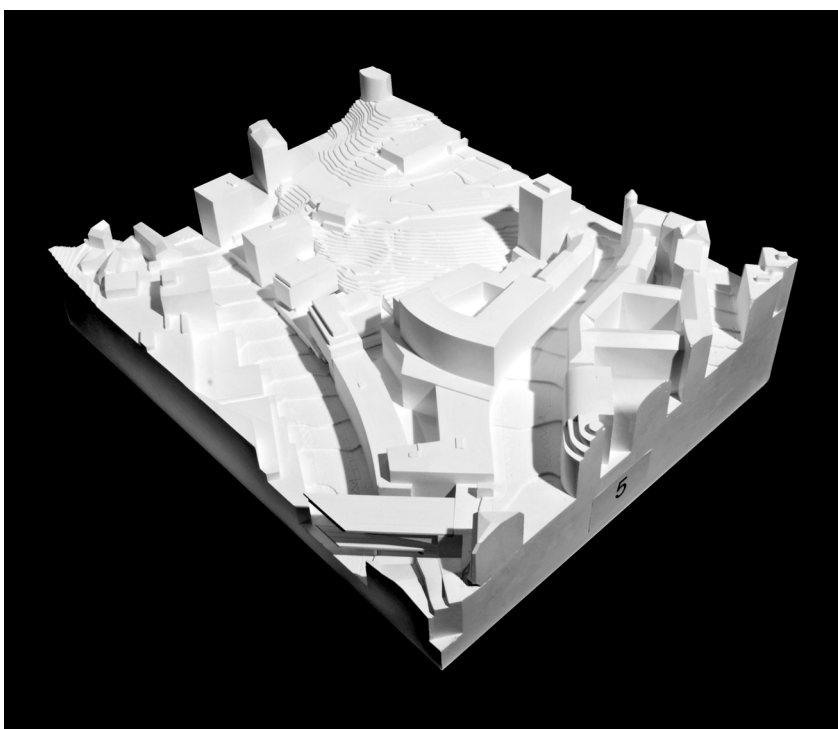
7.3 **Projet n° 3 : "TIERCE MAJEURE"**

Etienne Jacquin, Lausanne (Suisse).



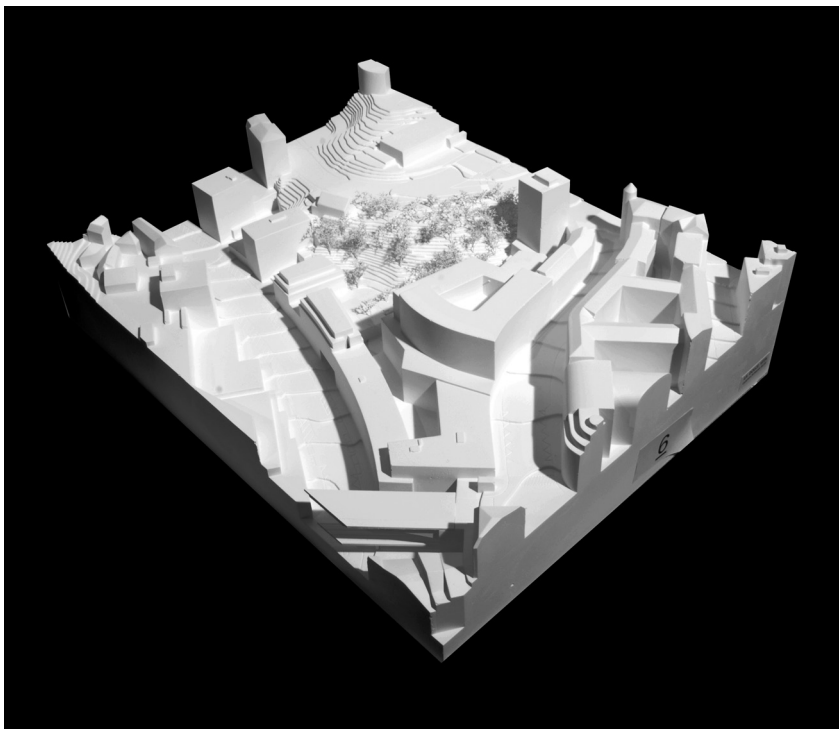
7.4 **Projet n° 5 : 837841**

Temperaturas Extremas Arquitectos S.L.P., Madrid (Espagne).



7.5 **Projet n° 6 : LA DOLCE VITA**

Sierra & Daroca Architects, Séville (Espagne).



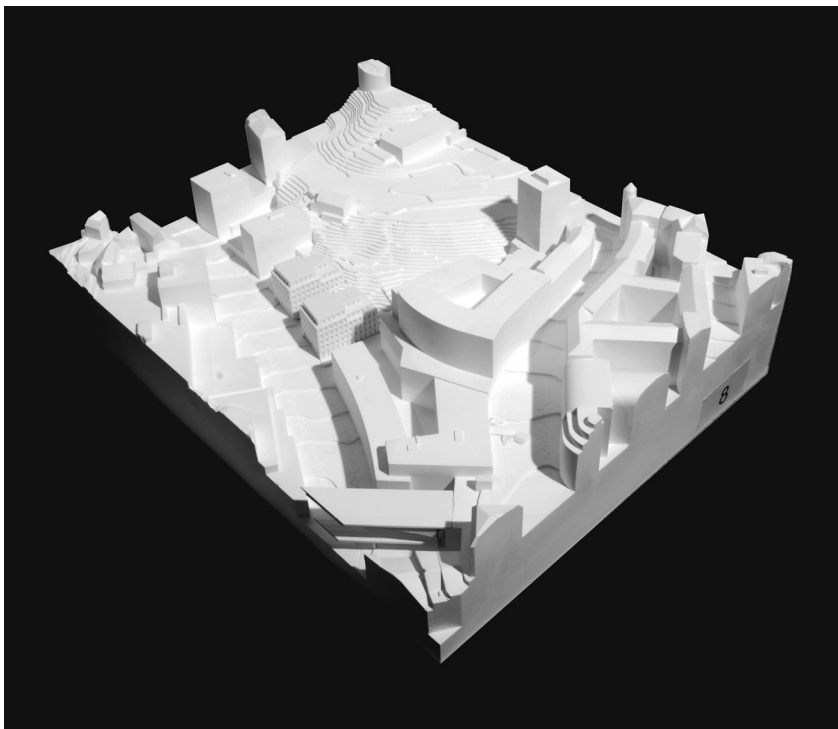
7.6 **Projet n° 7 : VISUELLES**

Alfonso Olalquiaga, Pablo Olalquiaga, Madrid (Espagne).



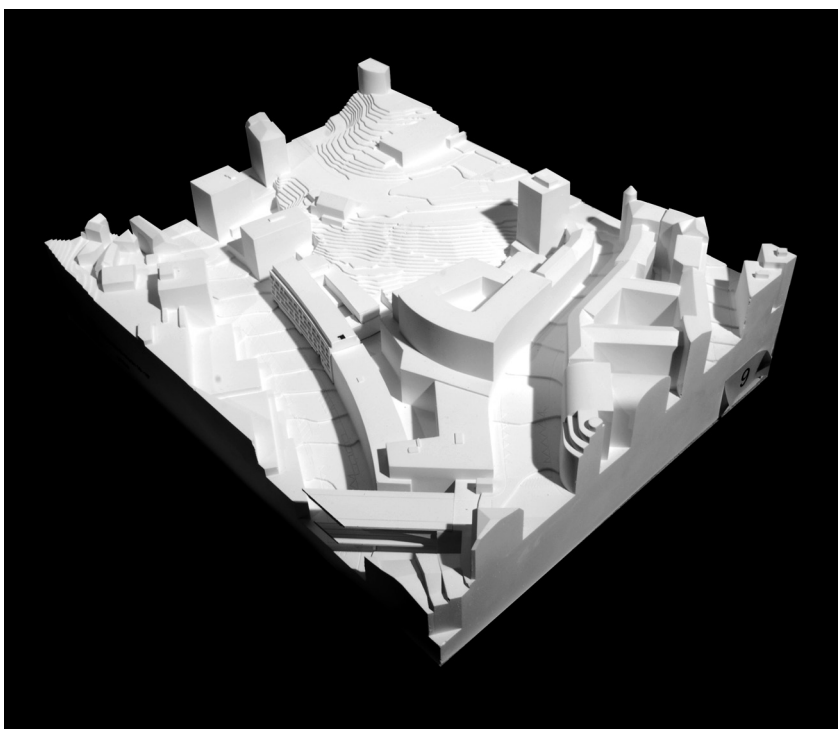
7.7 **Projet n° 8 : BCPDJPES**

TRANS architectuur | stedenbouw cvba, Gent (Belgique).



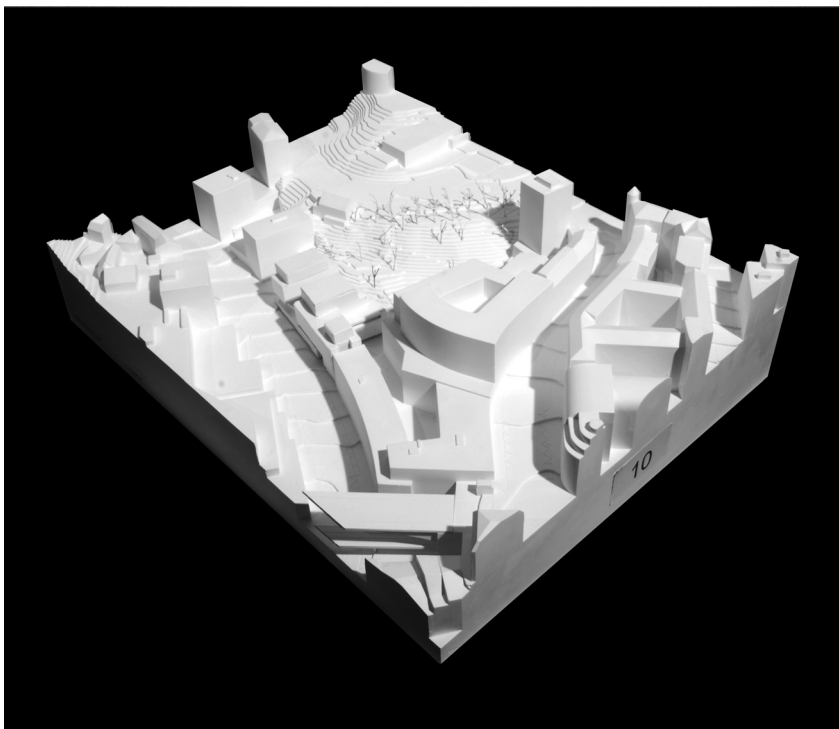
7.8 **Projet n° 9 : LP010**

Architetto Nicolò Privileggio - Privileggio-Secchi architettura, Milan (Italie) / Architetto Marialessandra Secchi



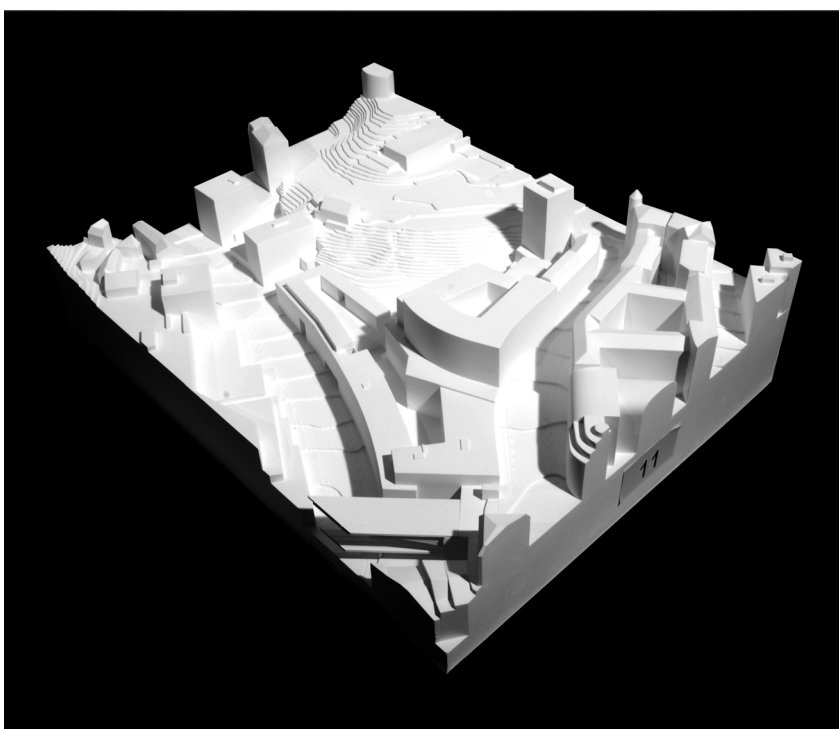
7.9 **Projet n° 10 : RSM 503**

Alvarez Couto Reimundez arquitectos, Vilagarcia de Arousa (Espagne).



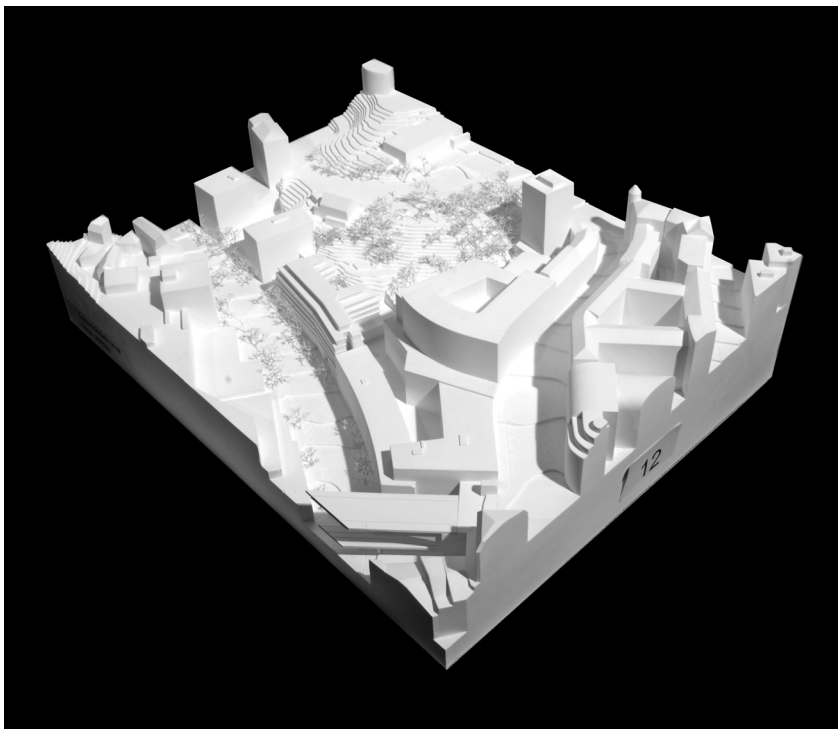
7.10 **Projet n° 11 : "cour soleil"**

Arthur Huser Architekt, Berne (Suisse).



7.11 **Projet n° 12 : ZEPPELIN**

Bureau Mécanique Sàrl, Paris (France).



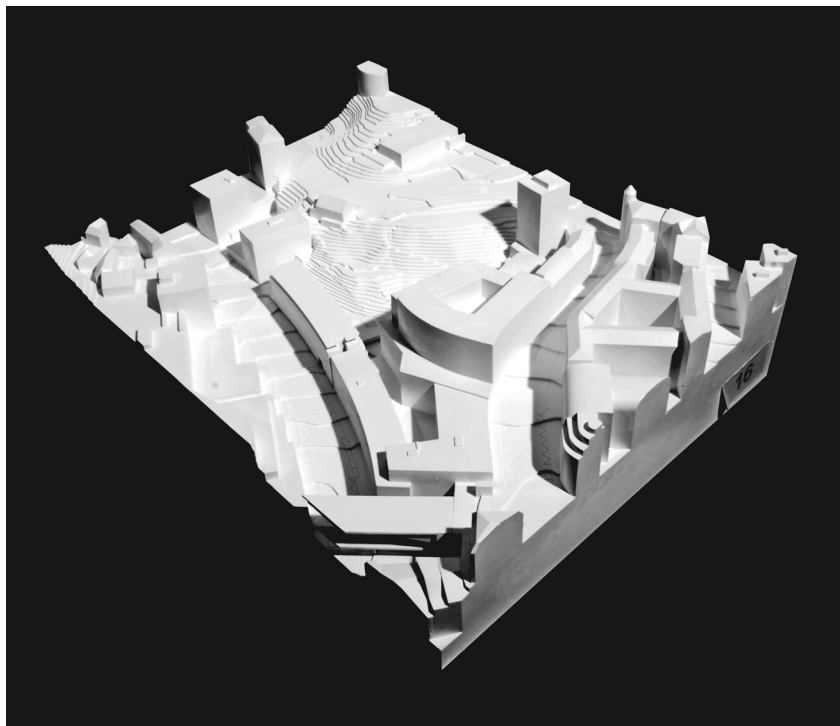
7.12 **Projet n° 15 : GRIZZLY**

Personeni Raffaele Schärer Sàrl, Lausanne (Suisse).



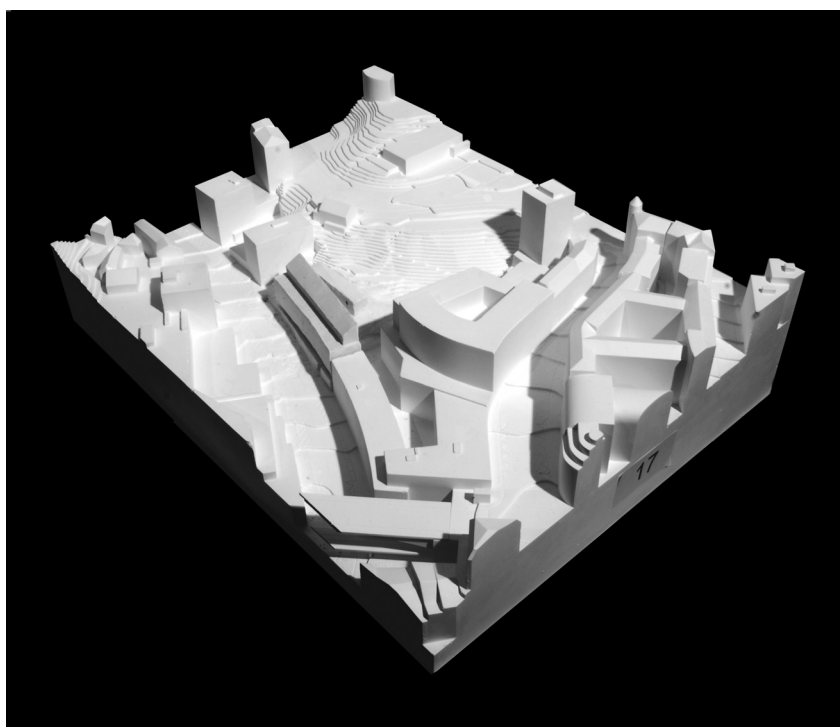
7.13 **Projet n° 16 : WWMBB**

Go Hasegawa & Associates Ltd, Tokyo (Japon).



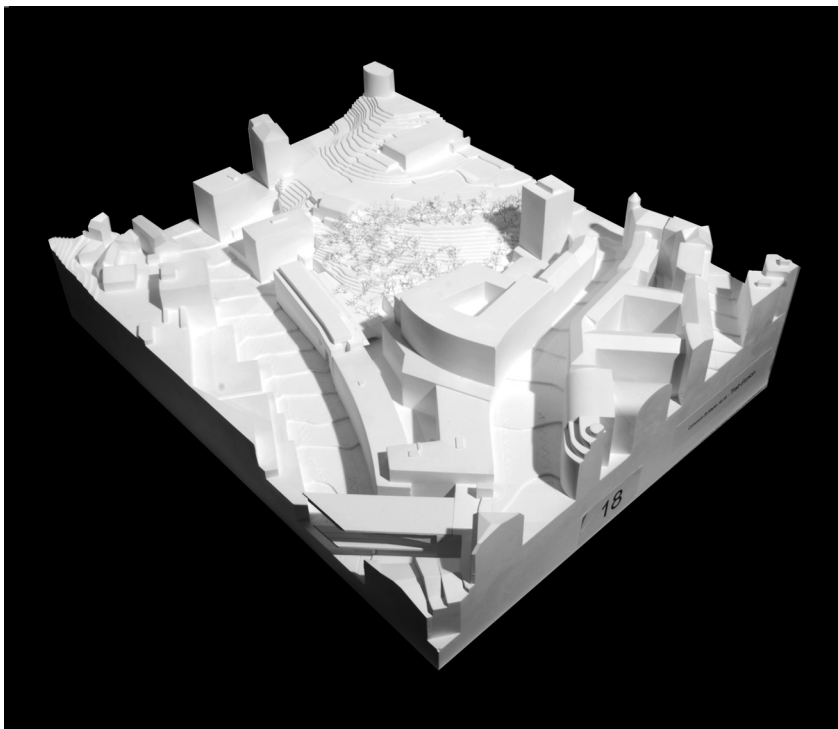
7.14 **Projet n° 17 : GOODBYE SOLITUDE**

Atelier Nido SAGL, Mendrisio (Suisse).



7.15 **Projet n° 18 : TRAIT D'UNION**

Giulia Castelli, Muzzano (Suisse).



7.16 **Projet n° 19 : CASTOR**

NYX architectes Sàrl, Zürich (Suisse) / Architecte paysagiste : Rolf Breer (SimalBreer Landschaftsarchitektur).



7.17 **Projet n° 20 : LOVES ME LIKE A ROCK**

Burgos & Garrido Arquitectos - FRPO Rodriguez & Oriol Architects, Madrid (Espagne) /
Horacio Monti (AAB - Stryjenski & H. Monti Acoustique).



7.18 **Projet n° 21 : ON THE ROCKS**

Atelier Zéro 2 S.A. Lausanne (Suisse).



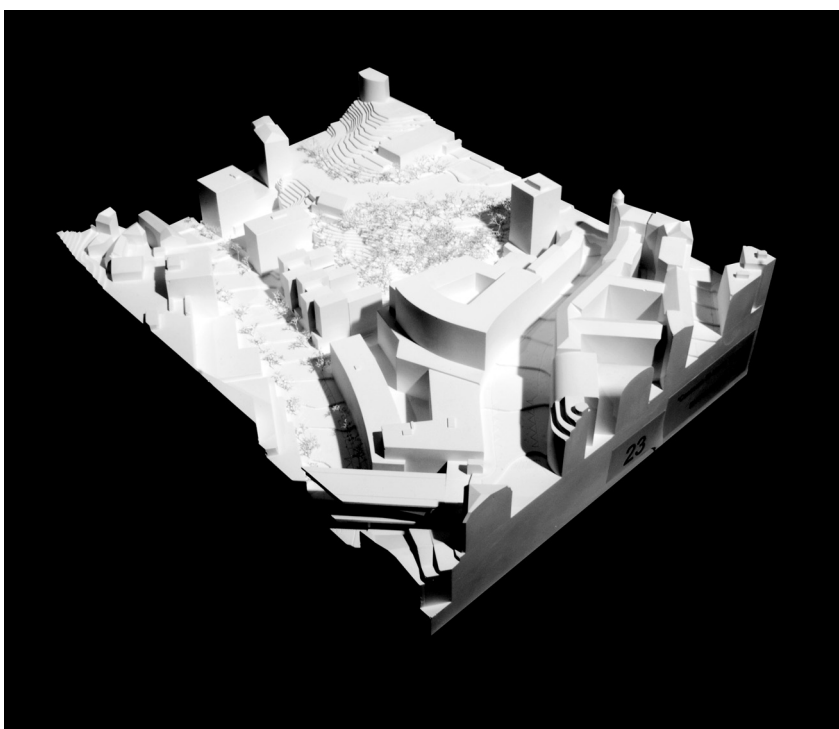
7.19 **Projet n° 22 : 11 NOV**

Masson Tarsoly Architectes, Lausanne (Suisse).



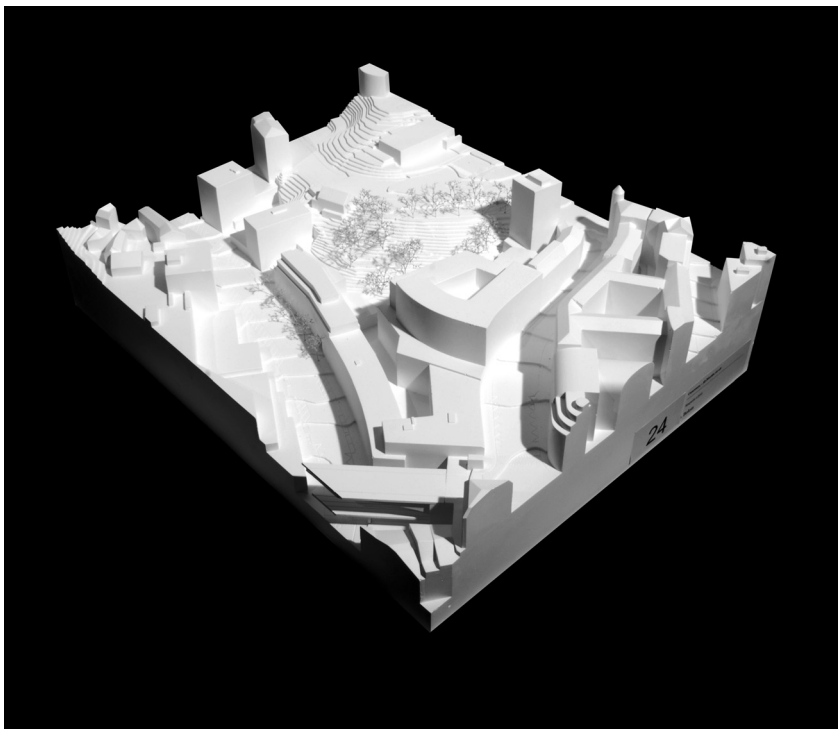
7.20 **Projet n° 23 : ENTROUVERT**

KMS architectes SA, Genève (Suisse).



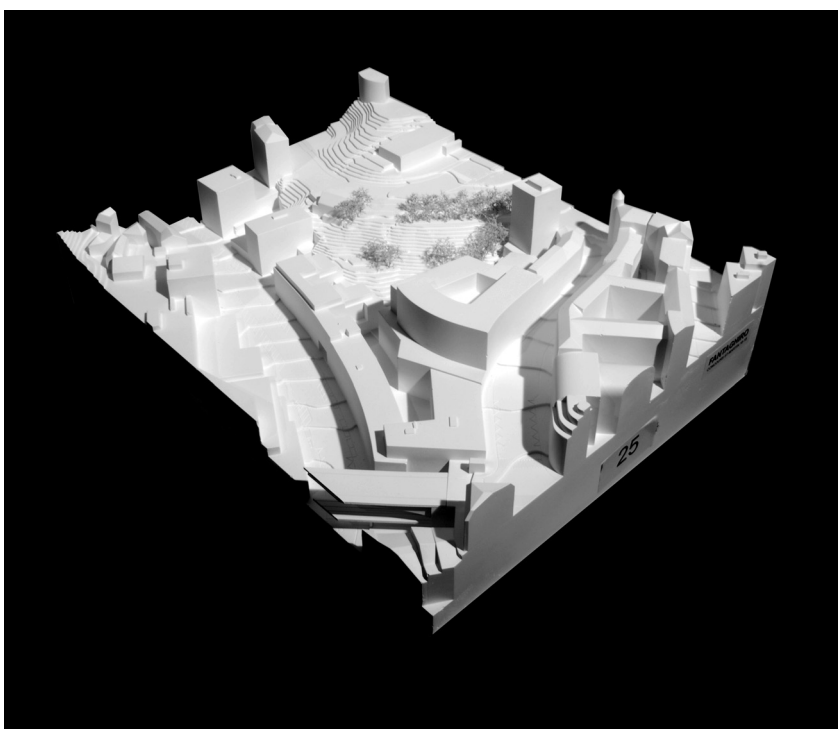
7.21 **Projet n° 24 : Belem**

Weck Gonzalo et Marco Neri., Zürich et Genève (Suisse).



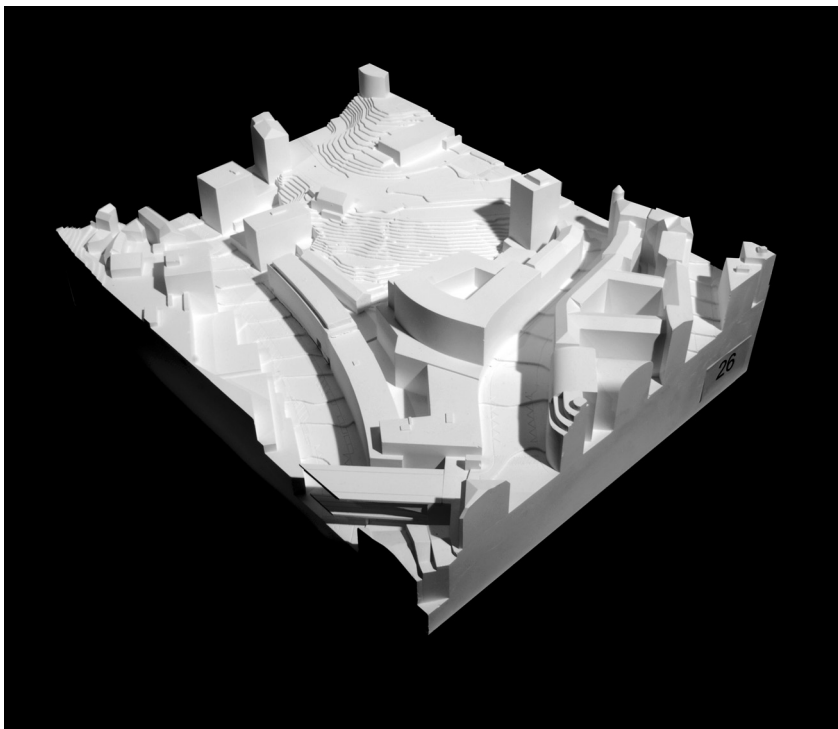
7.22 **Projet n° 25 : FANTAGHIRO**

Haltmeier Kister Architektur GmbH, Zürich (Suisse).



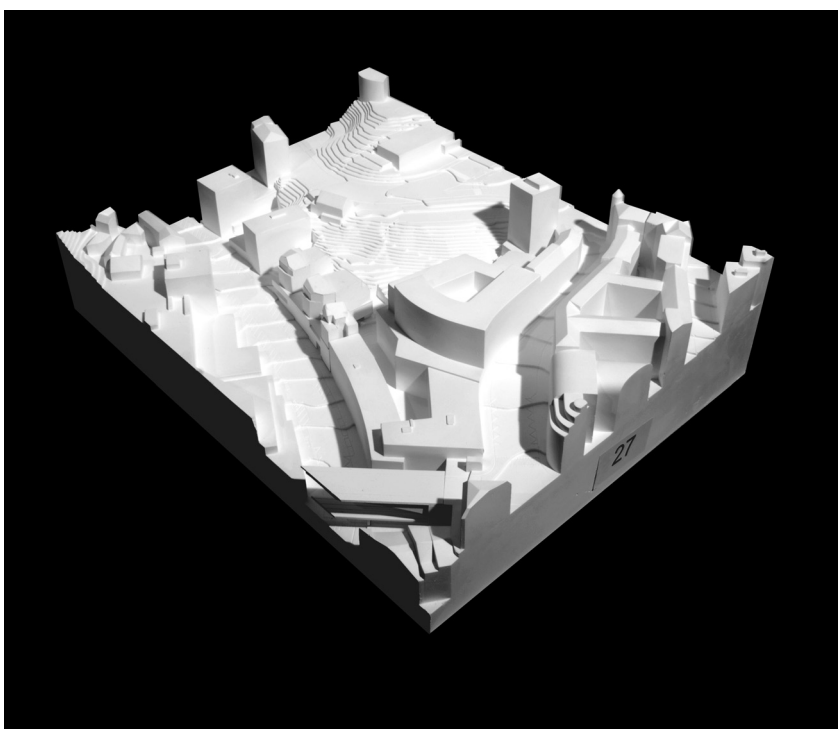
7.23 **Projet n° 26 : Bonnie et Clyde**

Atelier juCa, Rancate (Suisse).



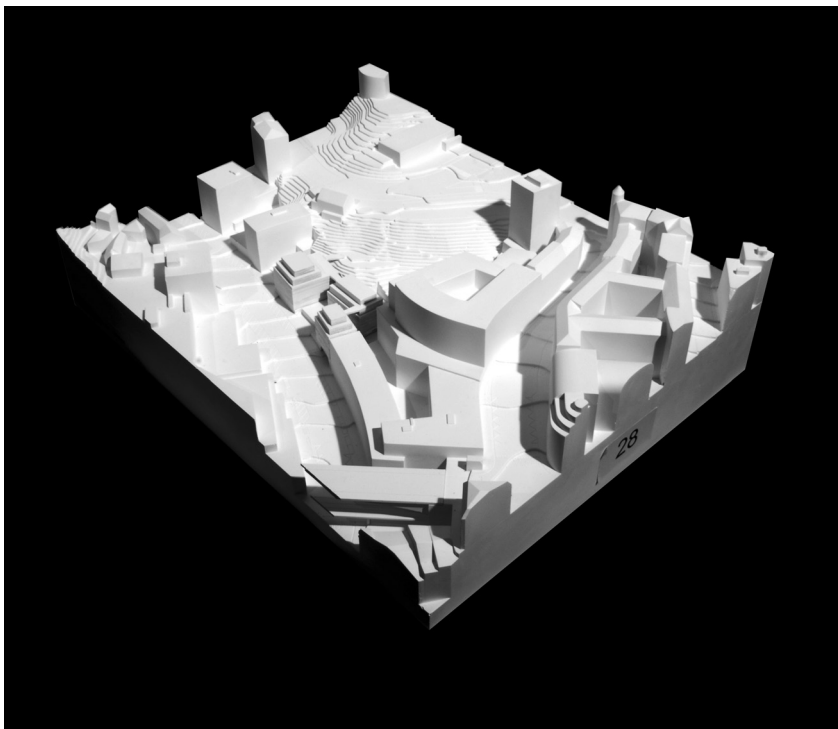
7.24 **Projet n° 27 : CLUSAE**

Atelier Alexandre Dreyssé, Paris (France).



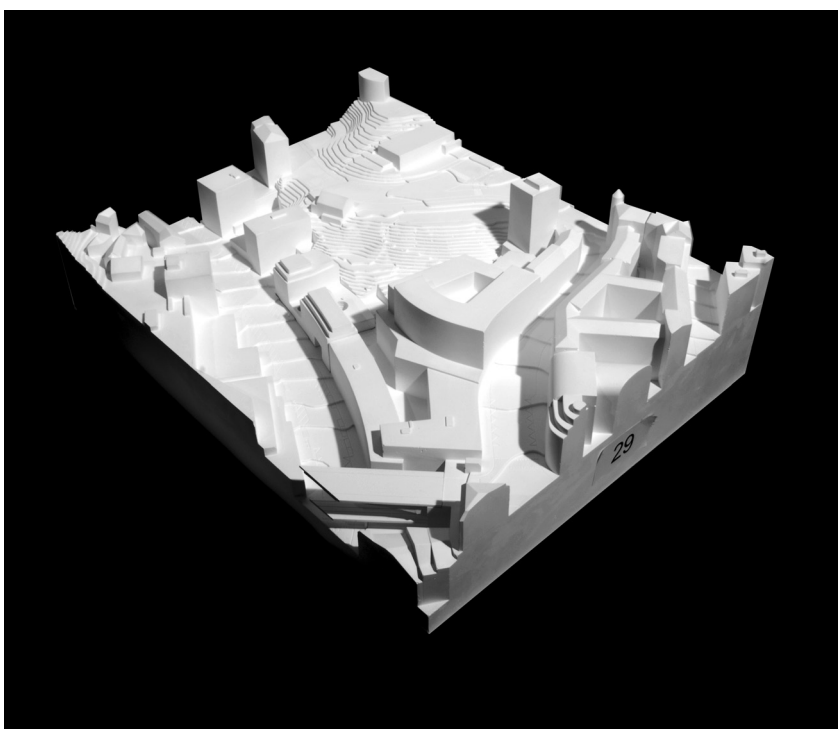
7.25 **Projet n° 28 : MARTINUS**

Ex-M Architetti, Nicola Braghieri, Milan (Italie).



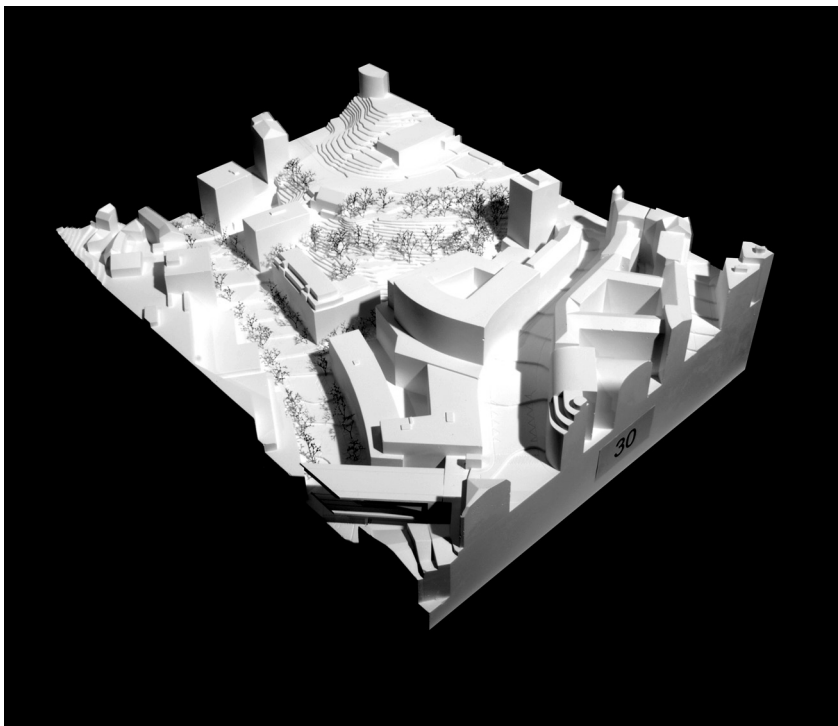
7.26 **Projet n° 29 : Une nouvelle terrasse urbaine**

Atelier Martel, Paris (France) / EVP Ingénierie / Switch, Oxalis Scop SA.



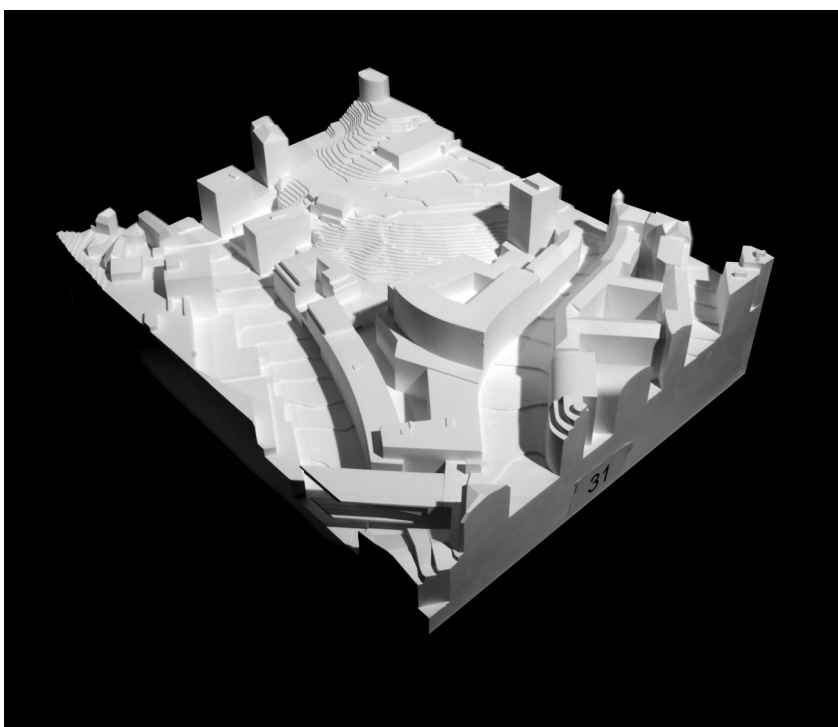
7.27 **Projet n° 30 : MAISON MARTIN**

Mathis & Kamplade Architekten AG, Zürich (Suisse).



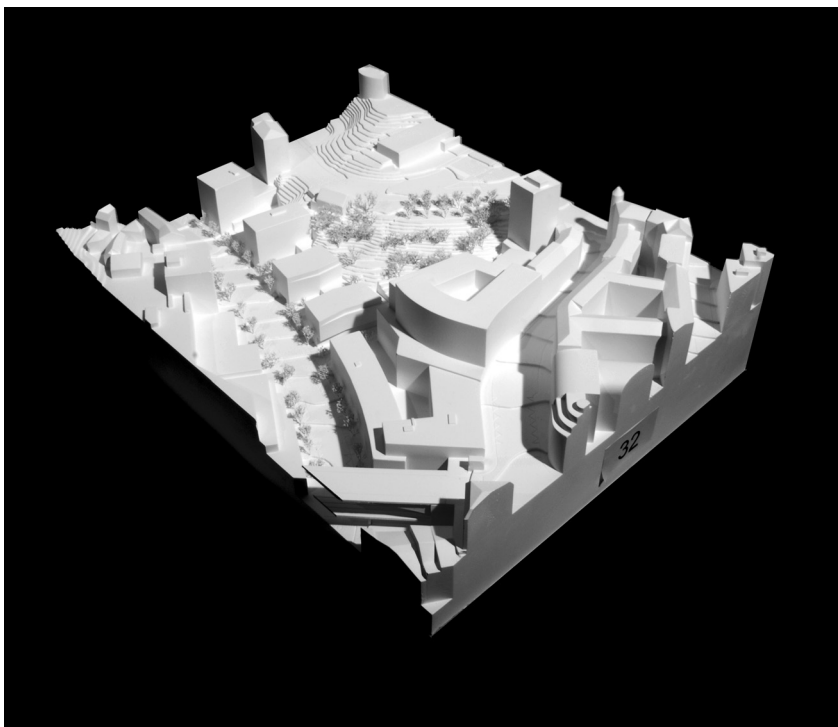
7.28 **Projet n° 31 : SUR LA PLACE**

Arnaiz Constanza - Bonell+Doriga, arch., Barcelone (Espagne).



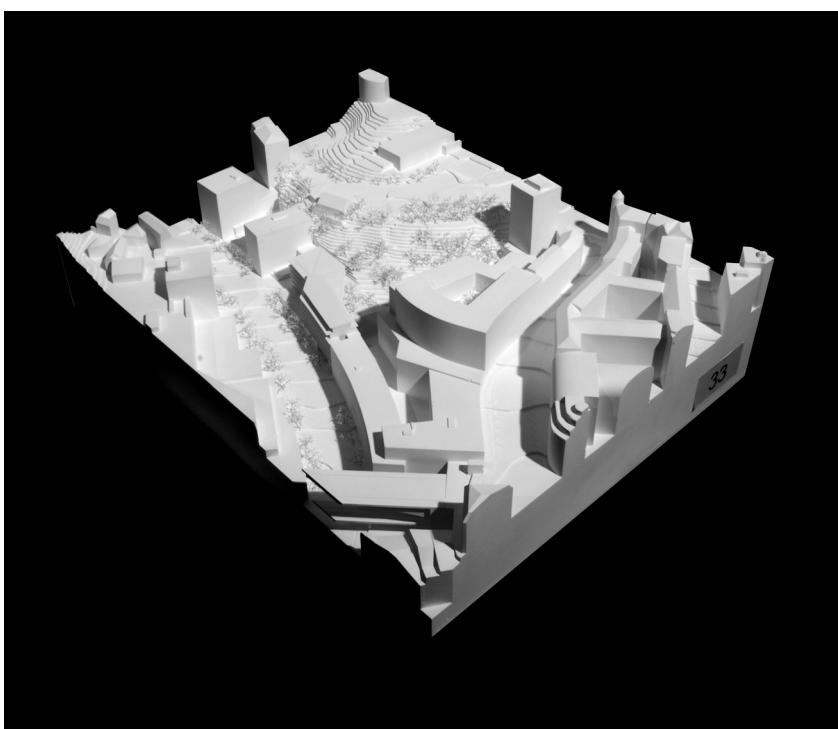
7.29 **Projet n° 32 : Rolling Stones**

Background Architecture Sàrl, Lausanne (Suisse), en collaboration avec Guillaume Le Grelle Architecte.



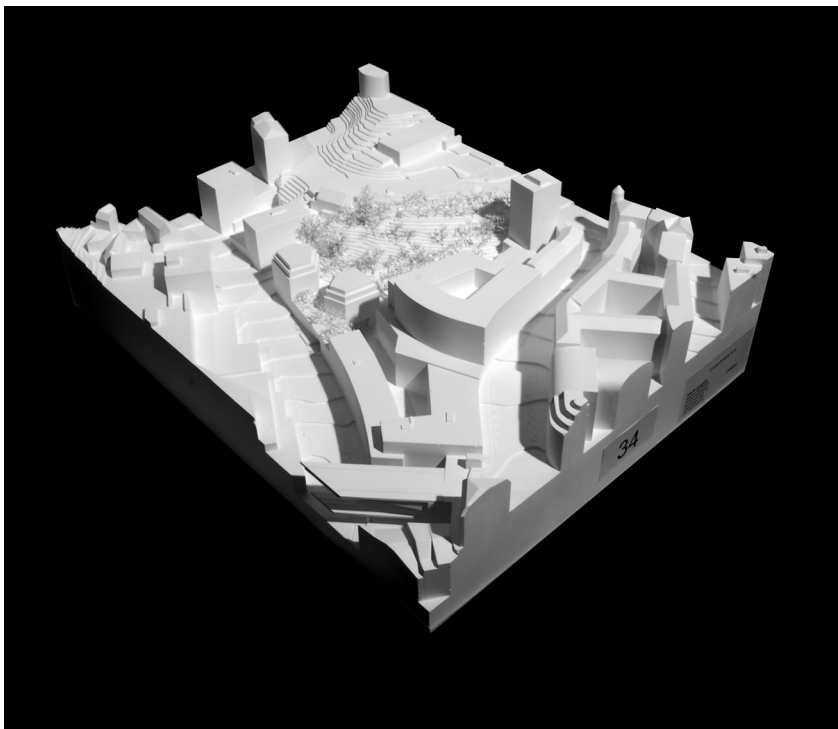
7.30 **Projet n° 33 : ZIGZAG**

Kunz Architectes, Genève (Suisse) / Gartenmann Engineering SA ingénieur thermicien et acousticien.



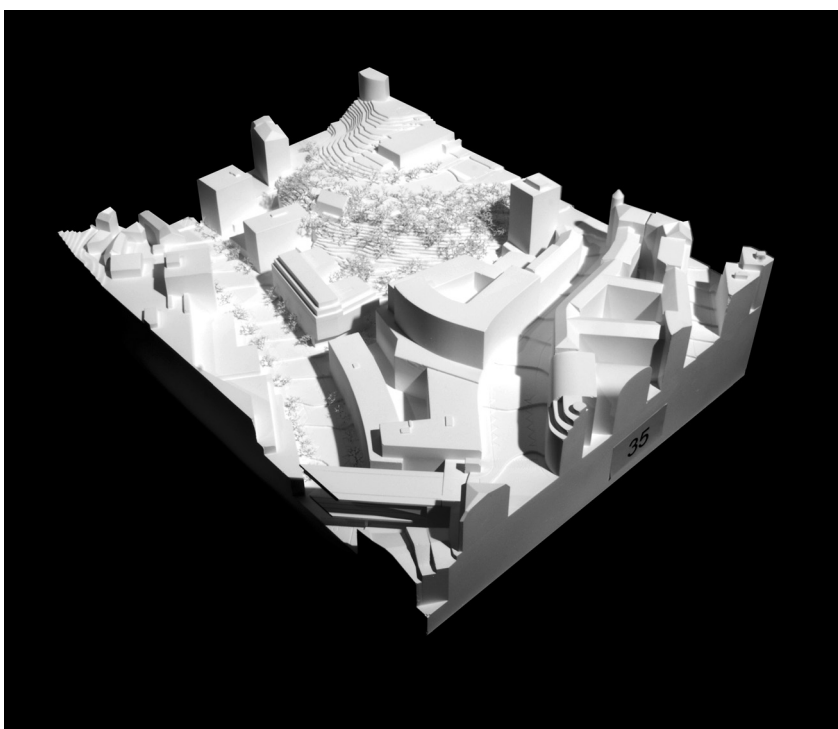
7.31 **Projet n° 34 : Frédéric**

graf & rouault architectes, Lausanne (Suisse).



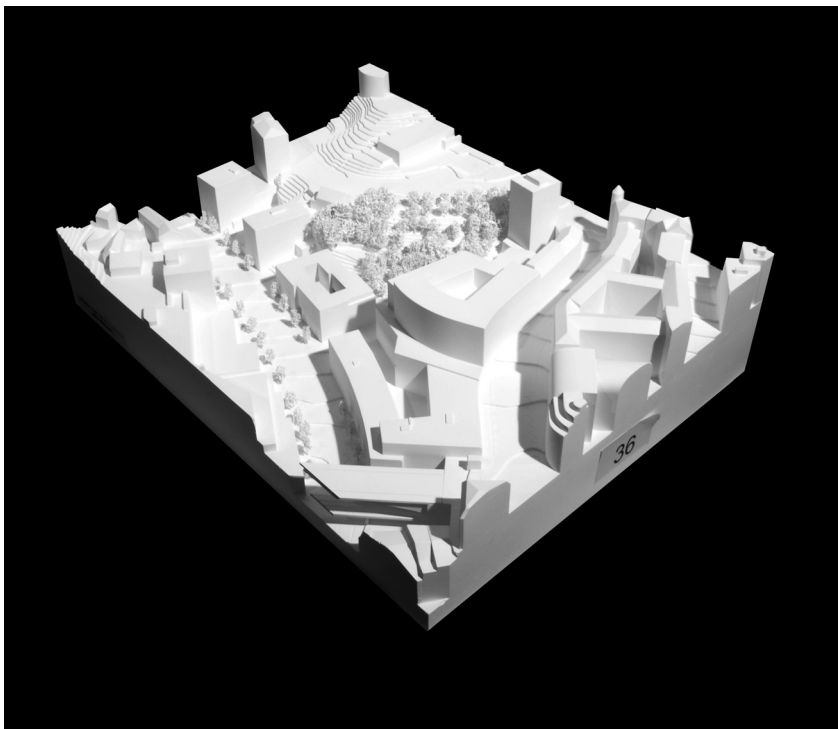
7.32 **Projet n° 35 : JARDIN POPULAIRE**

terrin.barbier architectes Sàrl, Lausanne (Suisse).



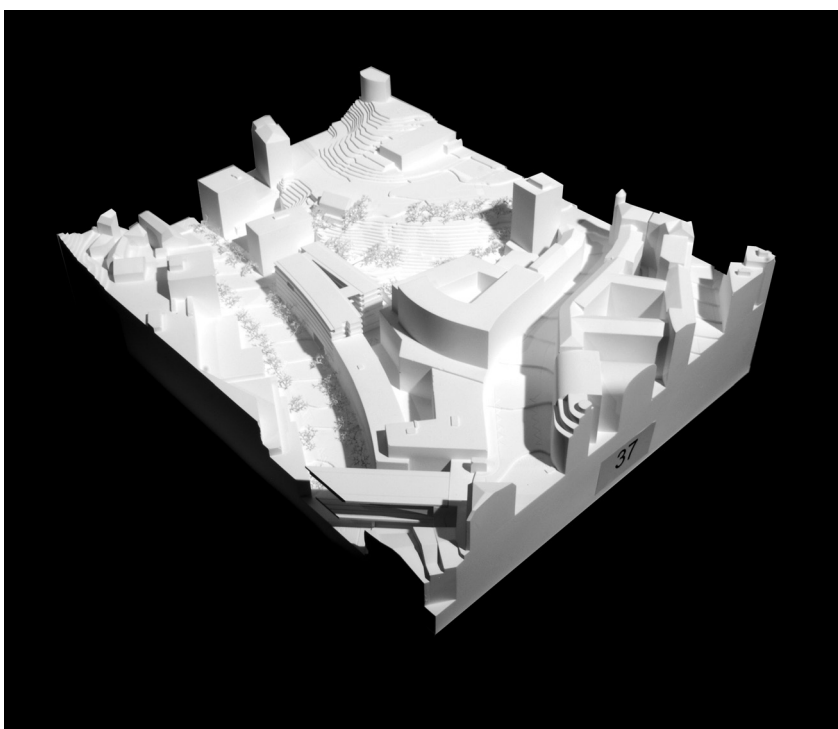
7.33 **Projet n° 36 : Marie-Antoinette**

Dias-Cottet architectes, Lausanne (Suisse).



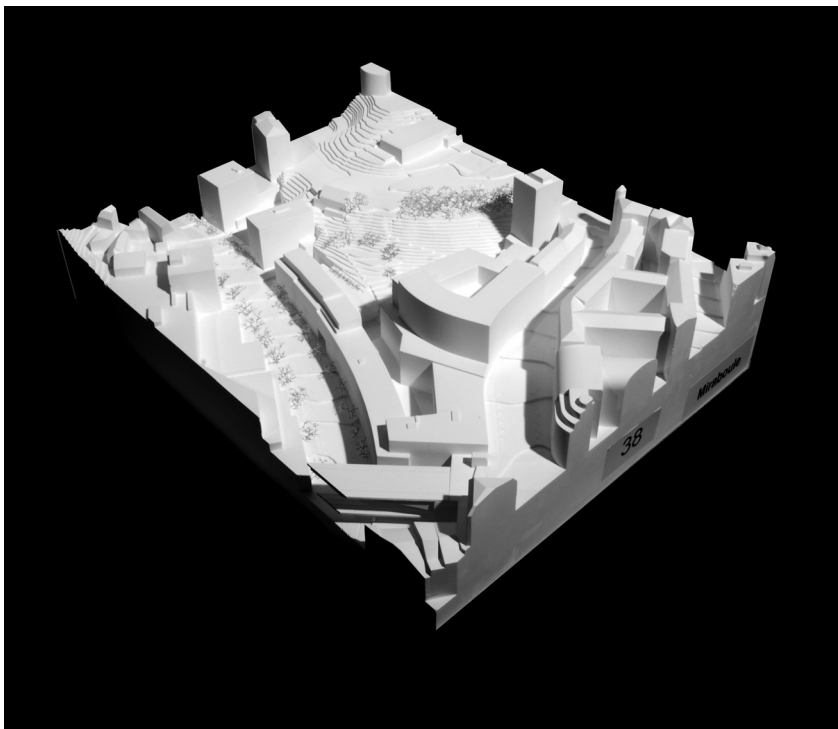
7.34 **Projet n° 37 : VUE SUR ...**

Atelier d'architecture Brodbeck-Roulet SA, Carouge (Suisse).



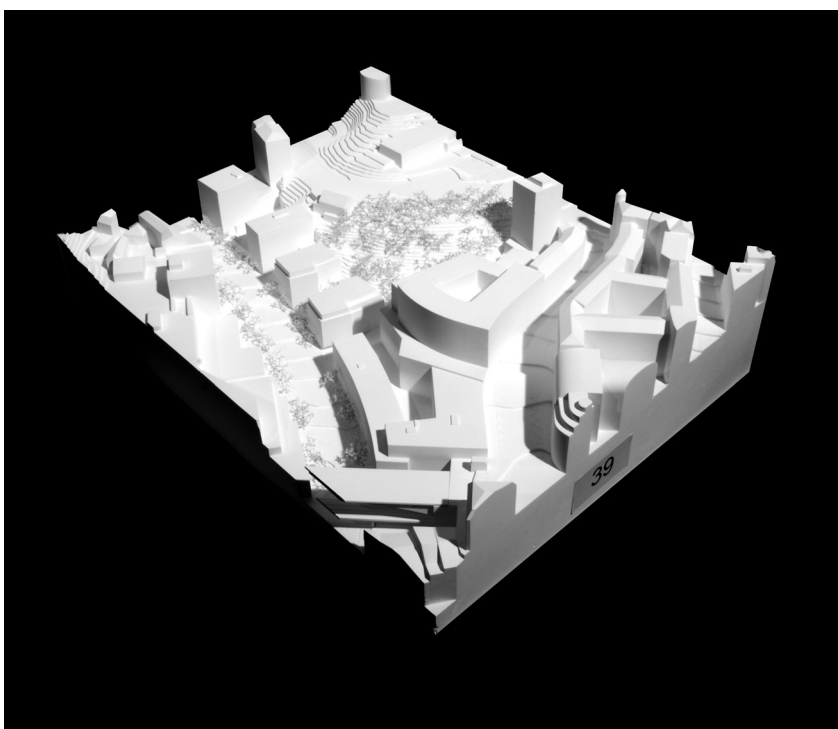
7.35 **Projet n° 38 : MIRABOULE**

arb architectes SA, Berne (Suisse).



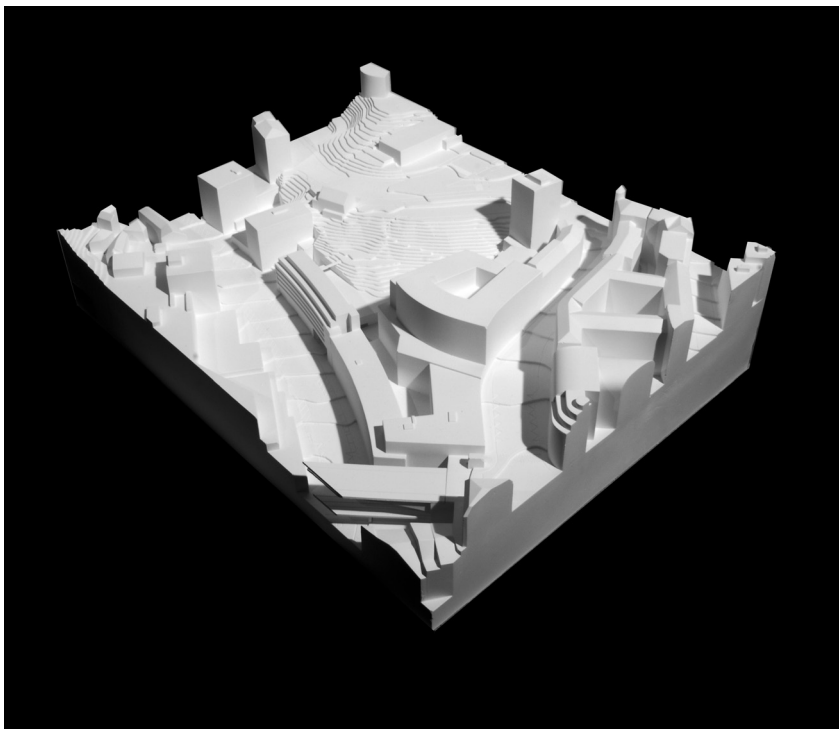
7.36 **Projet n° 39 : MARTIN ET CESAR**

collinfontaine architectes sàrl, Acacias (Suisse).



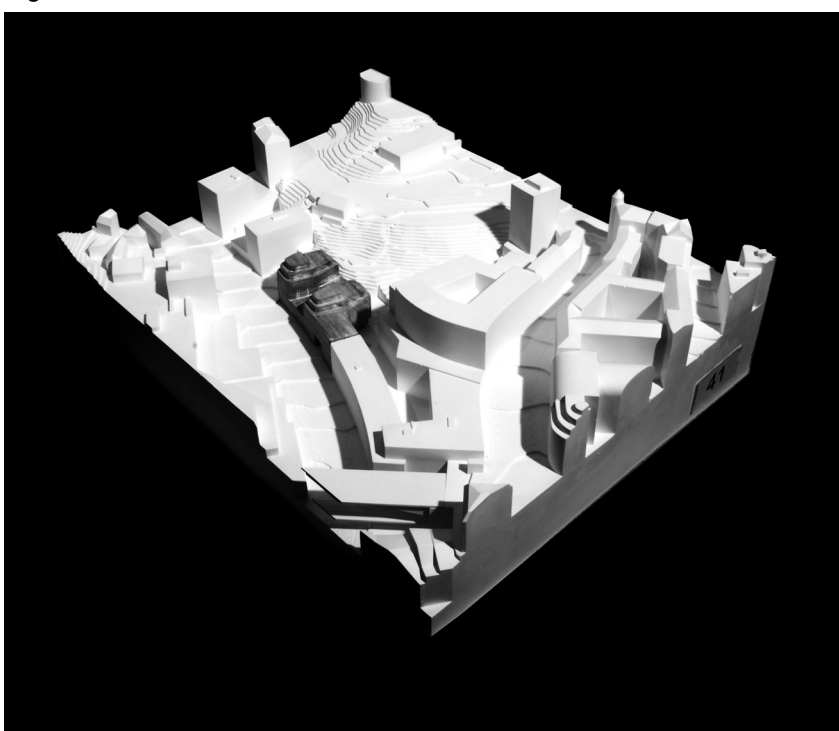
7.37 **Projet n° 40 : AU PASSAGE**

Agile atelier d'architecture SA, Lutry (Suisse) / Daniel Alberto Fornos / ABAC Energie Sàrl.



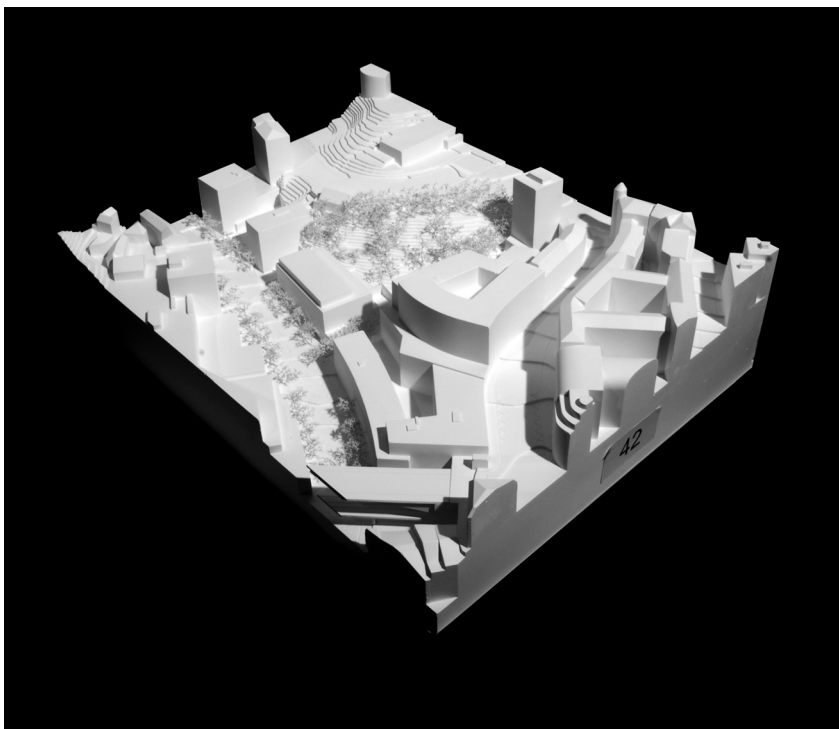
7.38 **Projet n° 41 : Deux points à la ligne**

EURL Gilles Sensini, Marseille (France) / Mathias Apicella / BURO sarl d'Architecture / ZS Ingénieurs civils SA / RG Riedweg & Gendre SA - MCR / Schumacher Ingénierie SA / Ingénieurs-Conseils Scherler SA



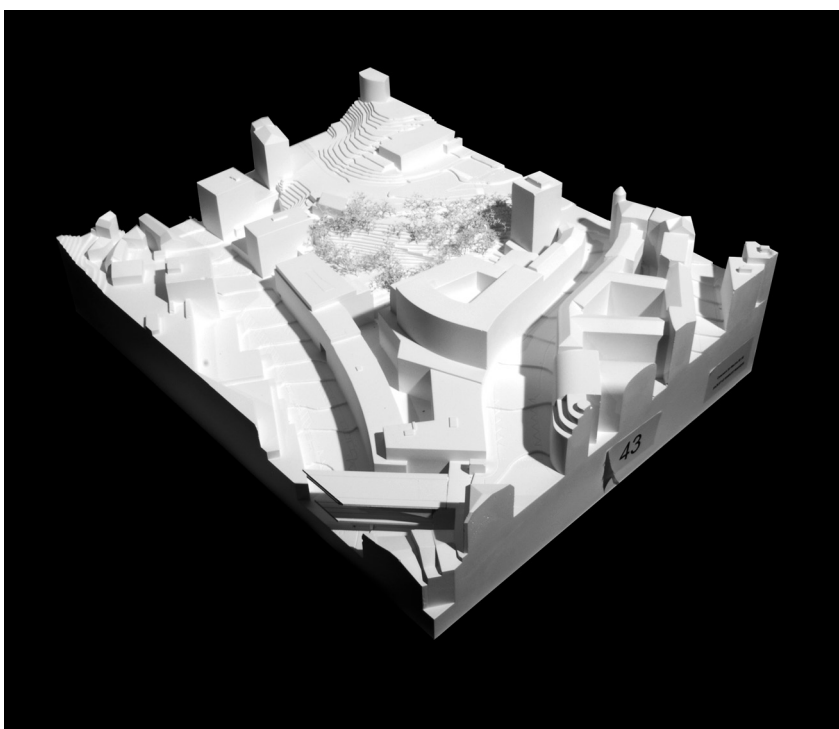
7.39 **Projet n° 42 : A ma guise!**

Kury Stähelin Architectes (Delémont) SA, Delémont (Suisse) / ATB SA Ingénieurs-conseils / Energys / L. Richard Ingénieurs Conseils



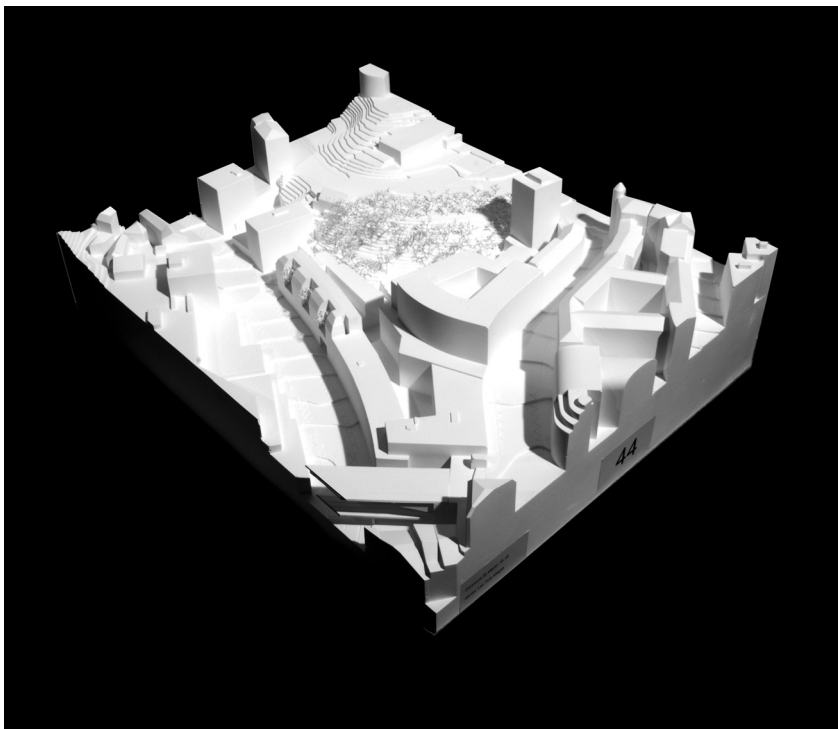
7.40 **Projet n° 43 : JACK ET LE HARICOT MAGIQUE**

actescollectifs architectes sa, Lausanne (Suisse).



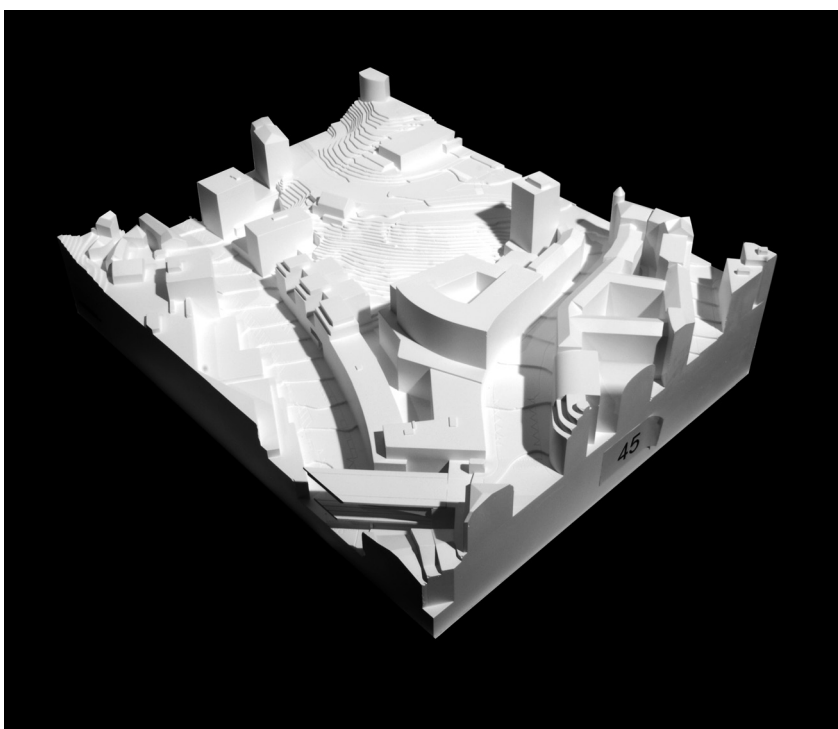
7.41 **Projet n° 44 : Les Trois Mages**

R. + A. Gonthier architectes, Berne (Suisse).



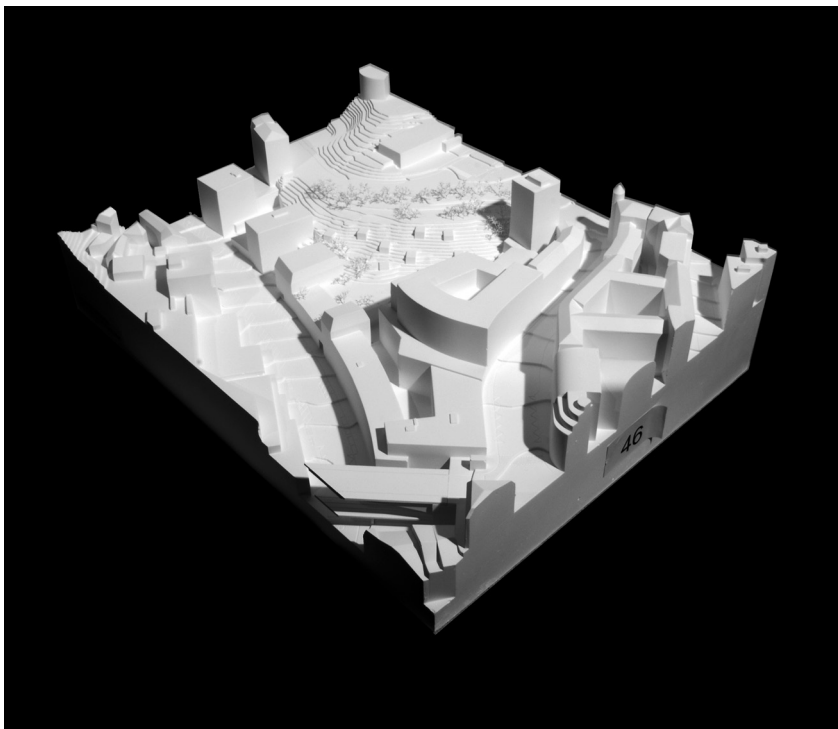
7.42 **Projet n° 45 : "RHUBARBE"**

bunq architectes, Nyon (Suisse) / Perenzia Ingénieurs Sàrl.



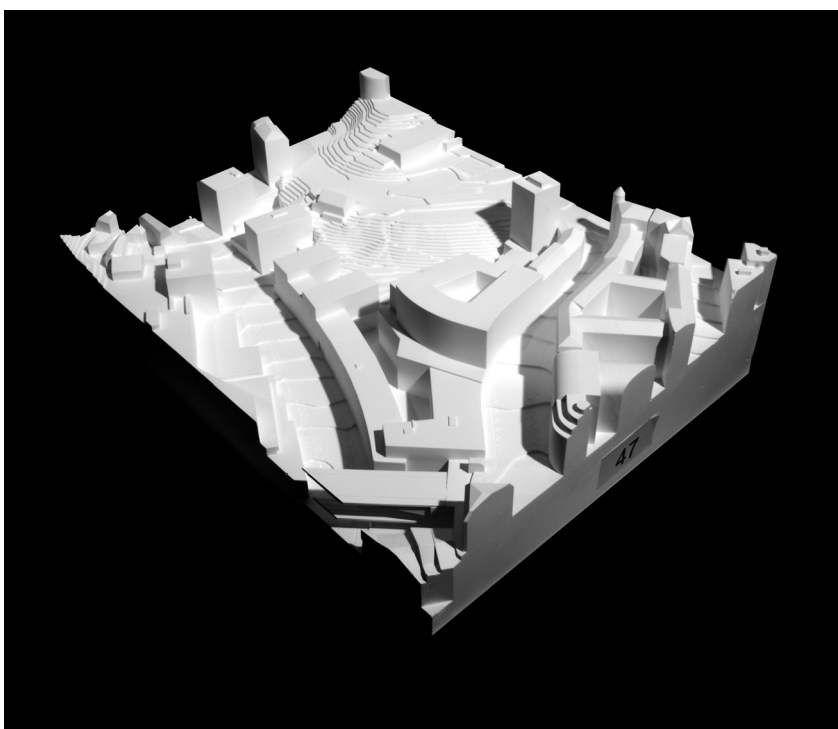
7.43 **Projet n° 46 : BALCONS SUR LAUSANNE**

Bui Schaer Architectes, Le Pont (Suisse).



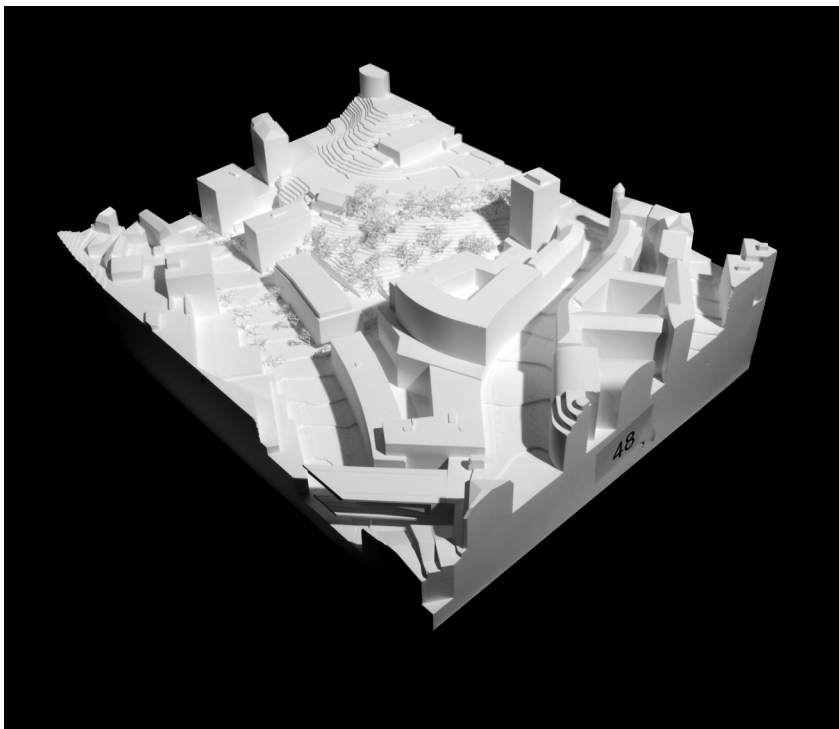
7.44 **Projet n° 47 : LA COLOMBE**

Jürgensen Klement Architekten GmbH, Zürich (Suisse).



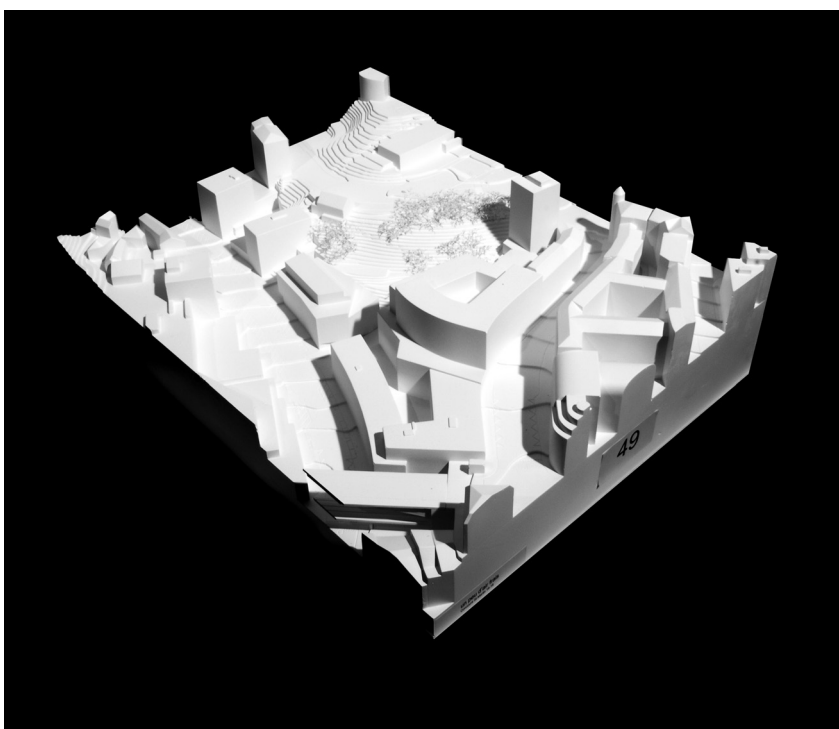
7.45 Projet n° 48 : MINESTRONE

MPH architectes Sàrl, Lausanne (Suisse).



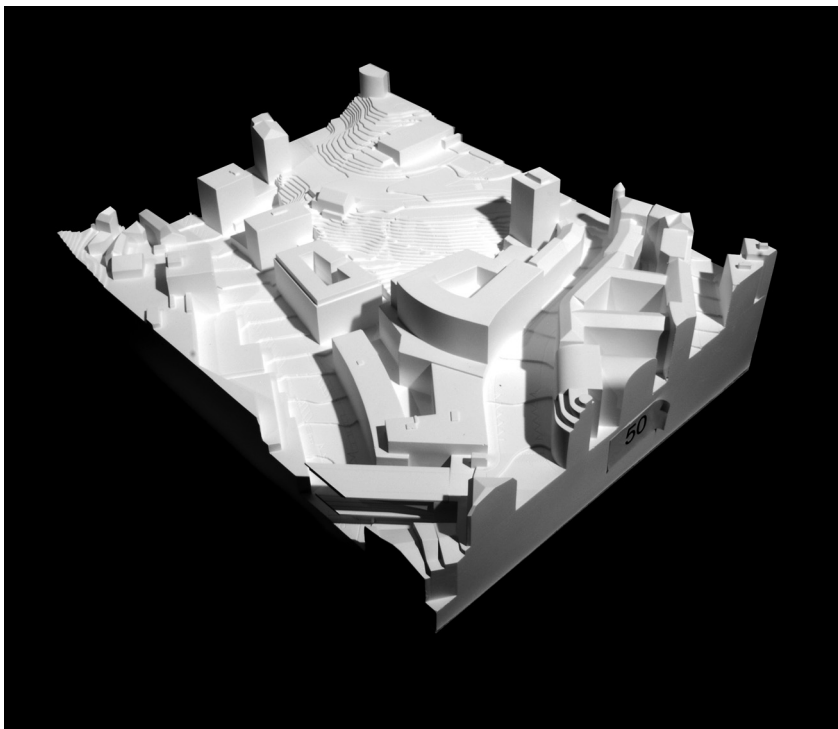
7.46 Projet n° 49 : un peu d'air frais

butikofer de oliveira vernay sàrl, Lausanne (Suisse)



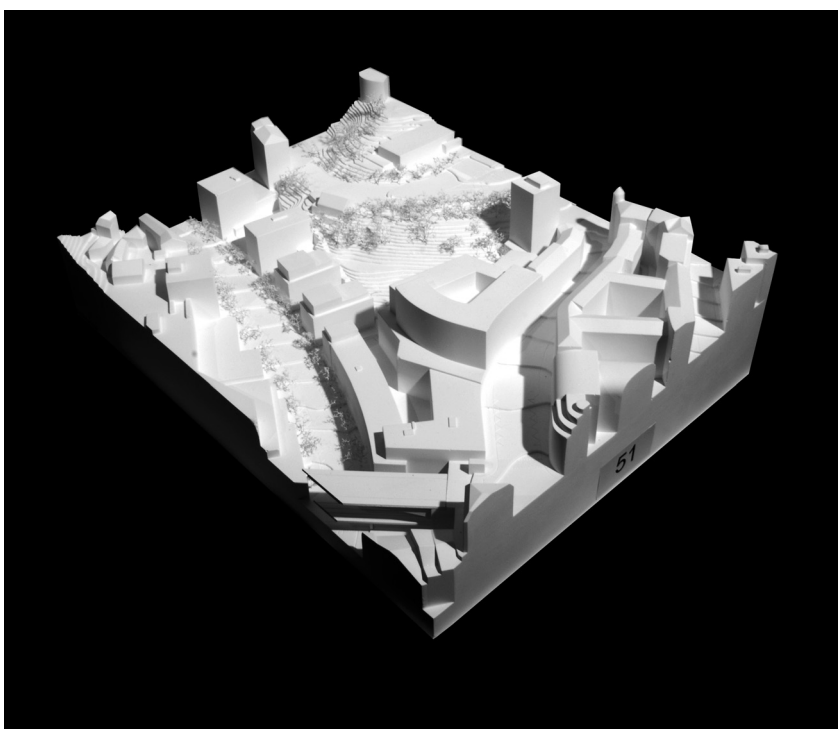
7.47 **Projet n° 50 : La Réunion**

mazzapokora GmbH, Zürich (Suisse).



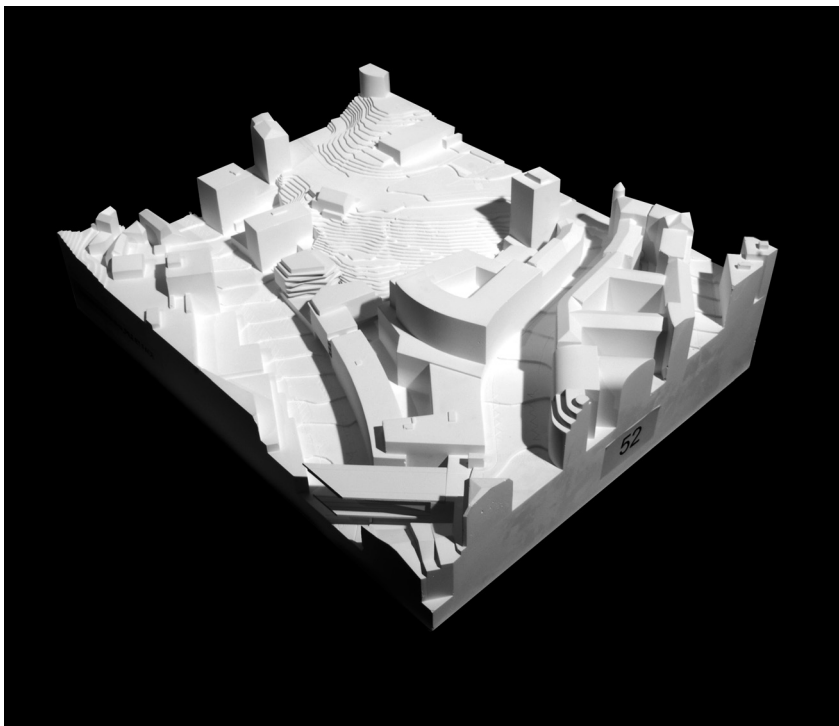
7.48 **Projet n° 51 : entrée sur cour**

La Carpe, Collectif d'architecture participative et écologique, Lausanne (Suisse).



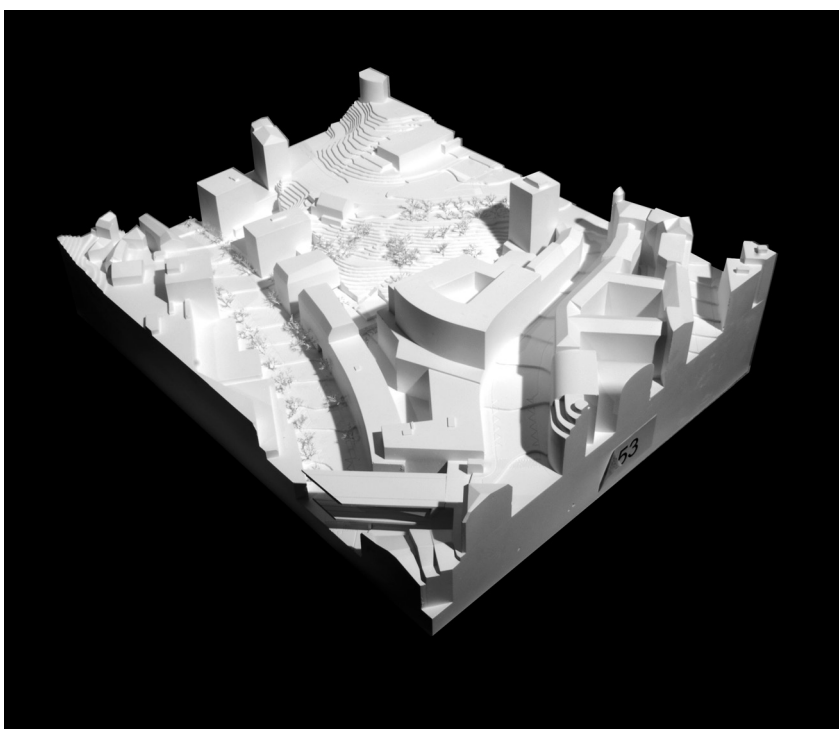
7.49 Projet n° 52 : PILE ET FACE

Voltolini Architectures Sàrl & Jean-Paul Chabbey Architectes SA, Montreux (Suisse) / Stéphane Michlig.



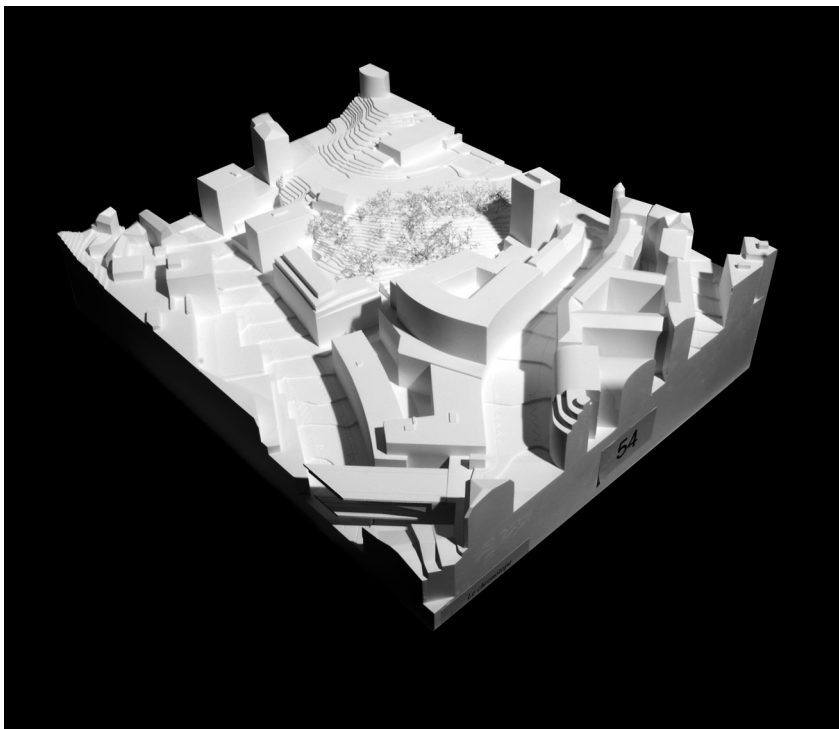
7.50 Projet n° 53 : JAMAIS DEUX SANS TOIT

Omar Trinca, architecte epfl sia, Lausanne (Suisse) / Giacomini/jolliet ingénieurs sa.



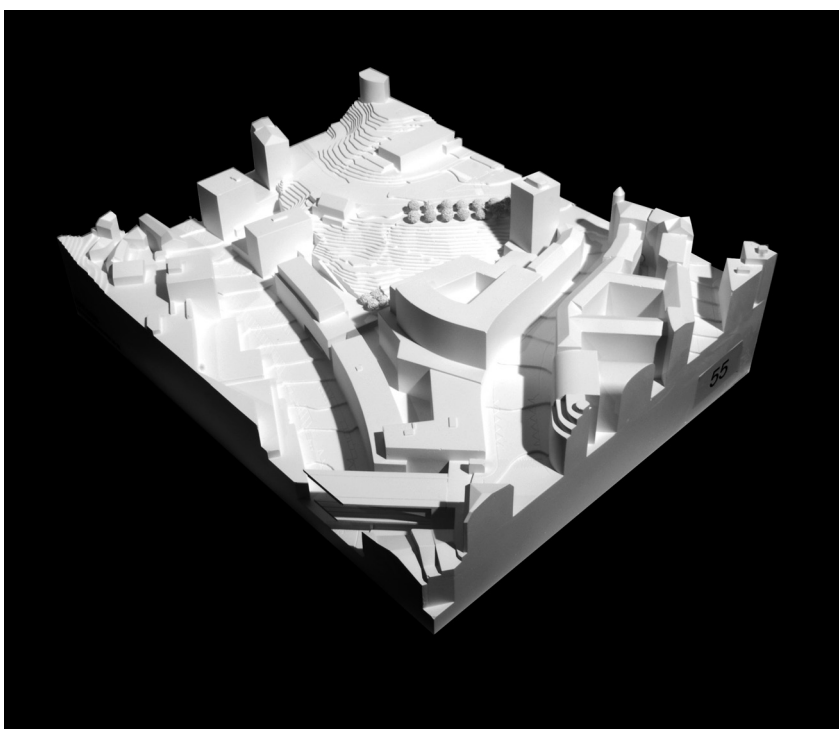
7.51 **Projet n° 54 : LE CHRONOTOPE**

Cotting Jossen Architectes, Lausanne (Suisse).



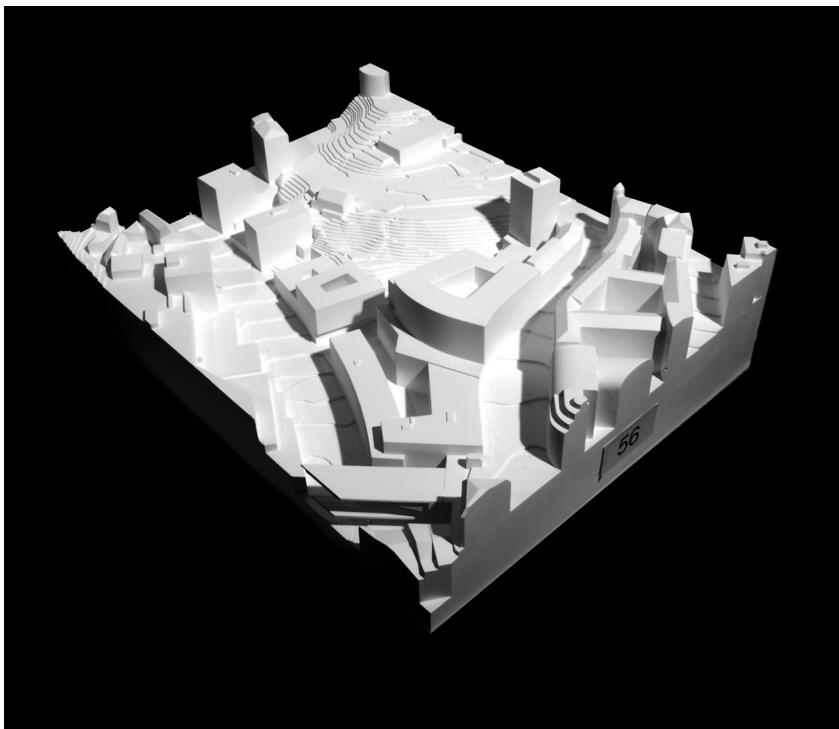
7.52 **Projet n° 55 : COTE COUR**

Luscher Architectes SA, Lausanne (Suisse) / Effin'Art Sàrl.



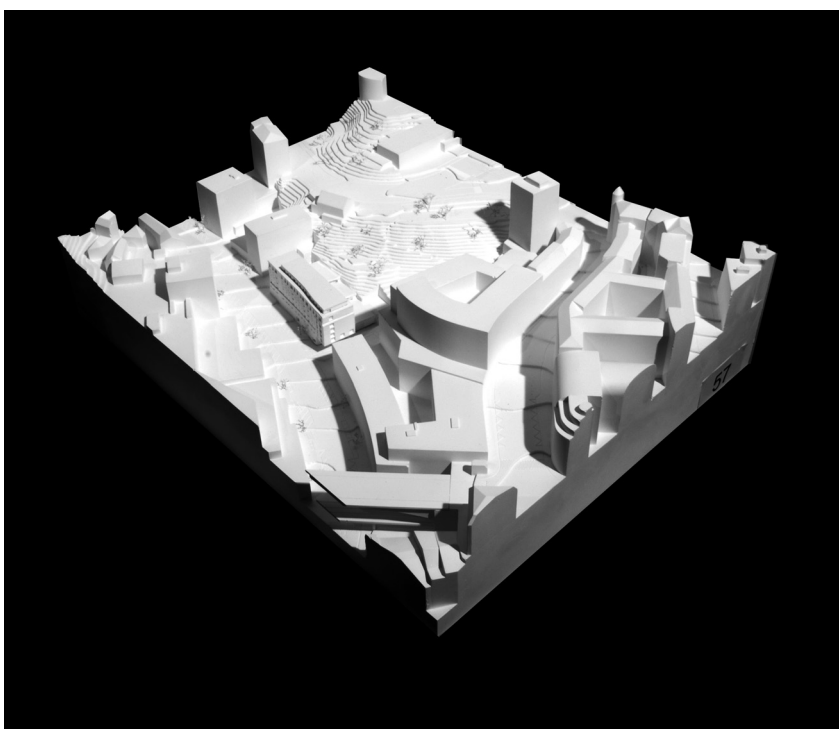
7.53 **Projet n° 56 : Racines**

Tempesta Tramparulo architectes sàrl, Lausanne (Suisse).



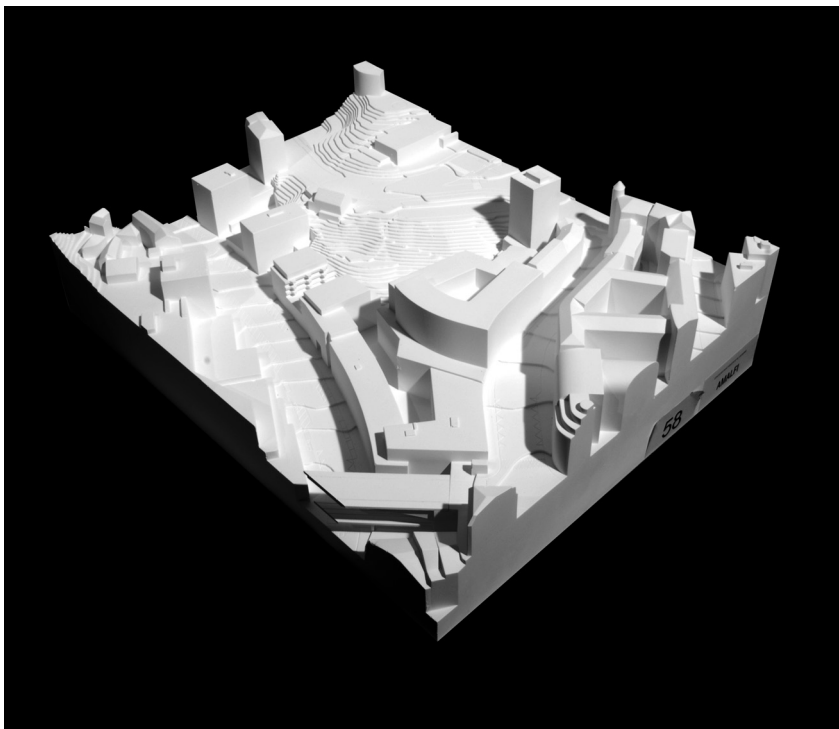
7.54 **Projet n° 57 : POROSITE**

B29 SA, Genève (Suisse) / SB Ingénierie.



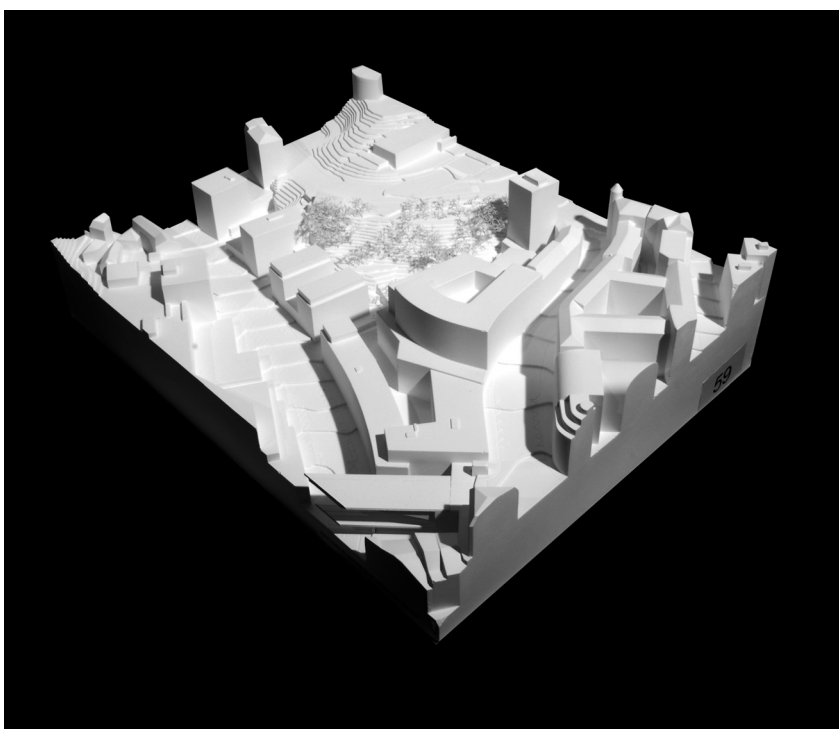
7.55 **Projet n° 58 : Amalfi**

Bachelard Wagner Architekten AG, Bâle (Suisse).



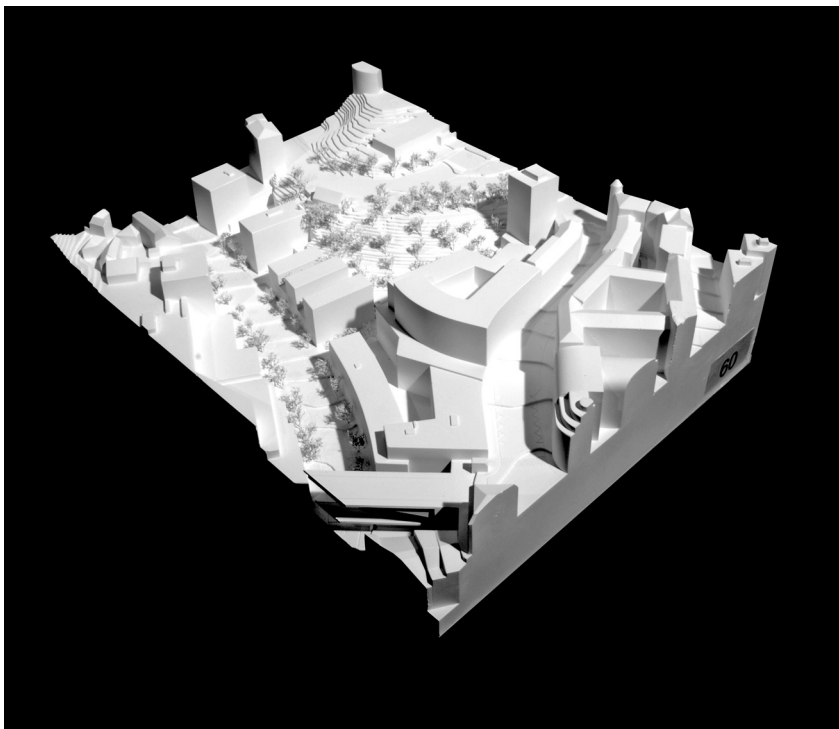
7.56 **Projet n° 59 : parc bnb**

Frei Rezakhanlou architectes SA, Lausanne (Suisse).



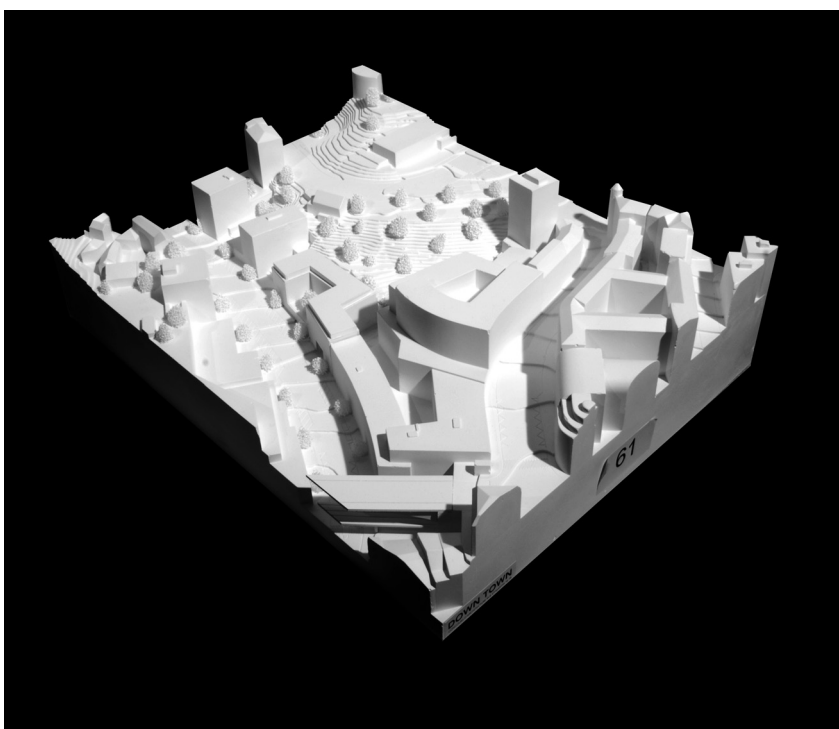
7.57 **Projet n° 60 : TRIPTYQUE**

ON architecture Sàrl + Tekhne, Lausanne (Suisse).



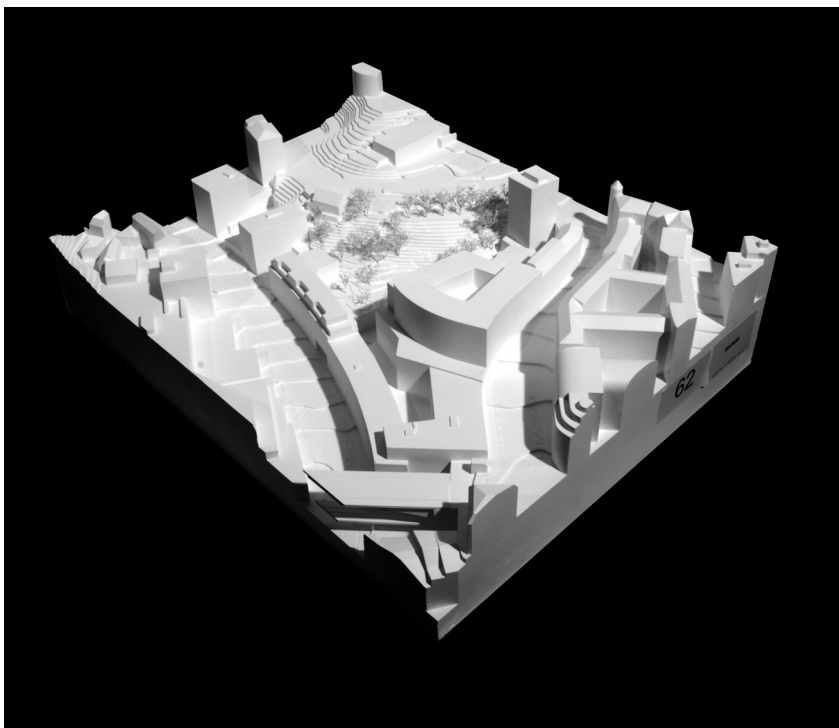
7.58 **Projet n° 61 : DOWNTOWN**

Origine architecture Sàrl, Yverdon-les-Bains (Suisse).



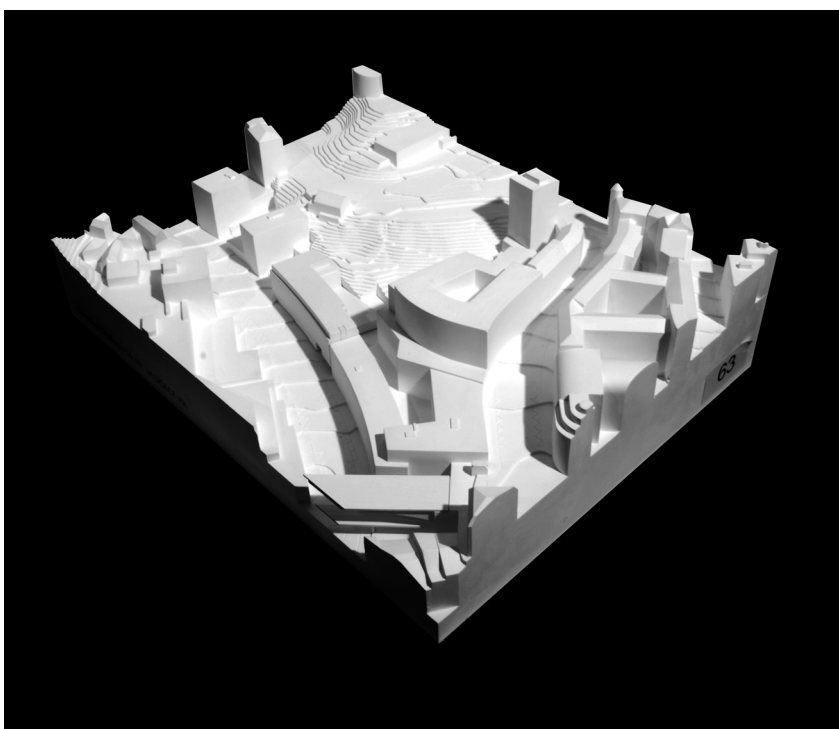
7.59 **Projet n° 62 : KOINON**

Demuth Hagenmüller & Lamprecht Architekten GmbH, Zürich (Suisse) / Mettler Landschaftsarchitektur.



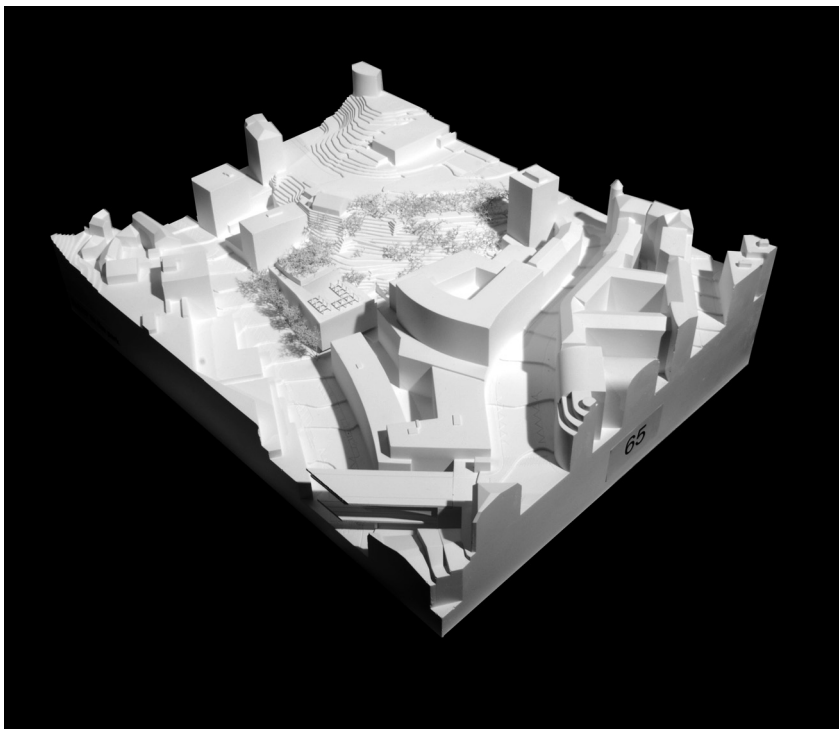
7.60 **Projet n° 63 : LA DOLCE VIA**

Fehlmann Architectes SA, Morges (Suisse).



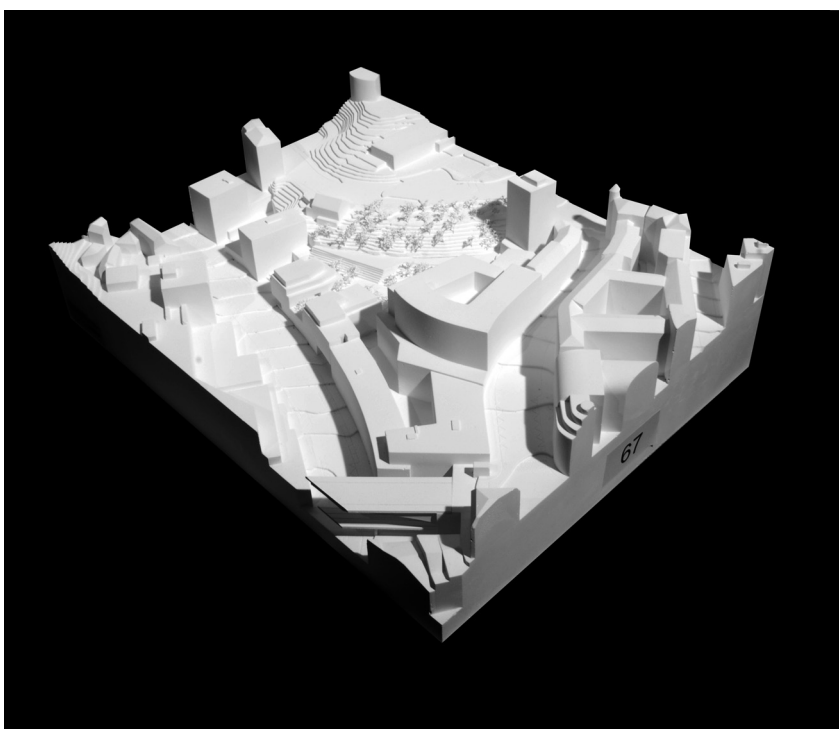
7.61 **Projet n° 65 : SLEEP IN the park**

Raphaël Cachin Archi-DT SA, Montreux (Suisse) / Thibault Cornet, spécialiste Minergie.



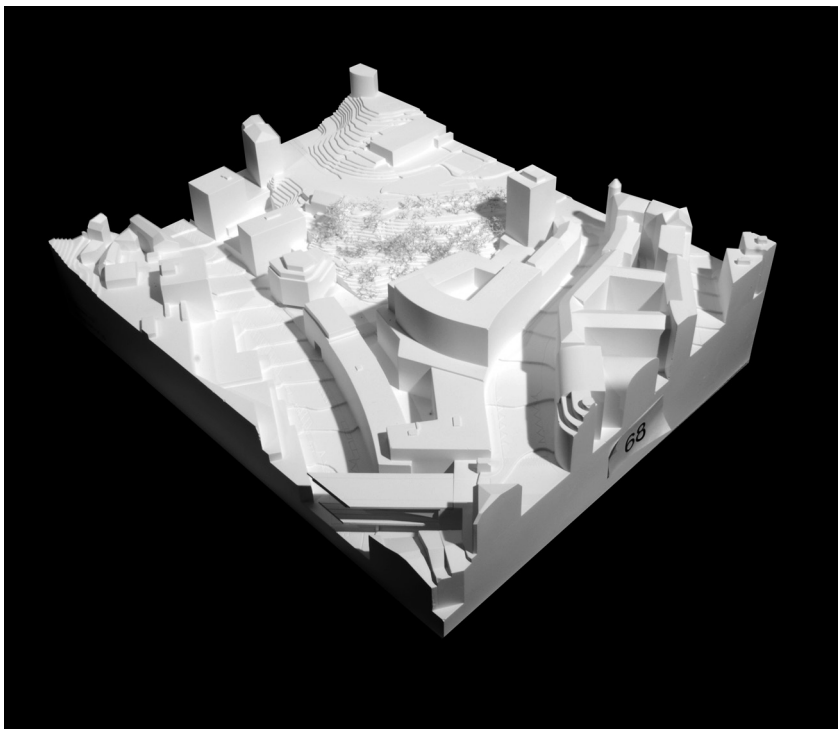
7.62 **Projet n° 67 : SYMBIOSE**

Lx1 architecture sàrl, Lausanne (Suisse).



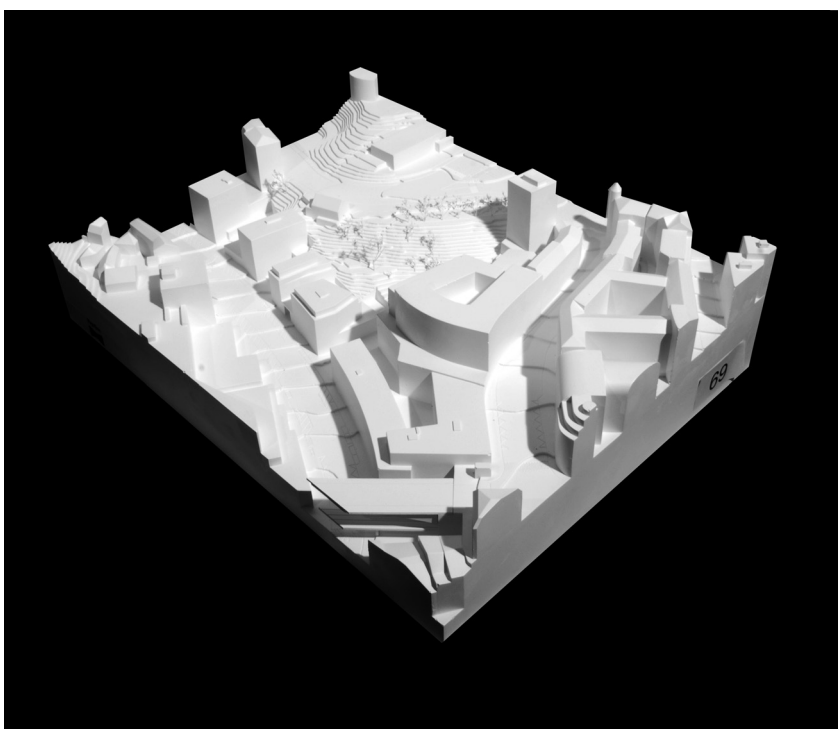
7.63 **Projet n° 68 : JUST THE TWO OF US**

Samir Alaoui Architectes, Lausanne (Suisse).



7.64 **Projet n° 69 : Papillon**

Romain Ecorchard Architecte, Lyon (France).



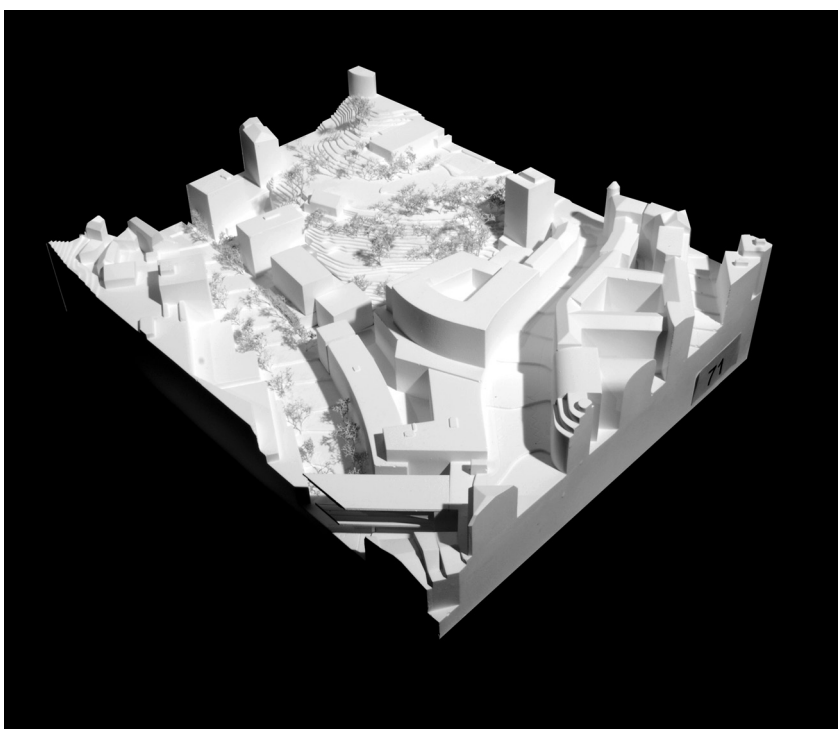
7.65 **Projet n° 70 : RELAIS**

mut-architectes sa, Carouge (Suisse).



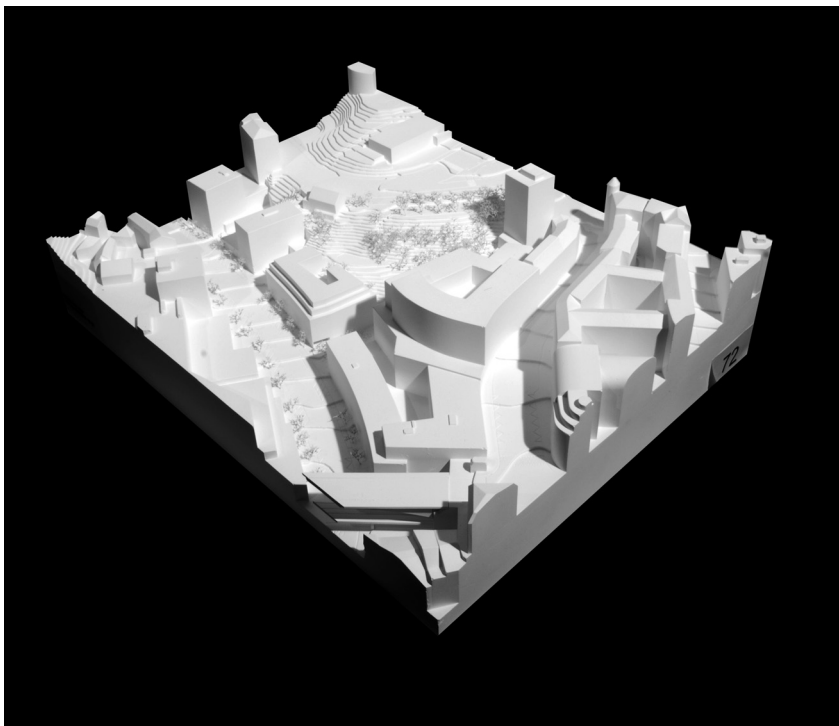
7.66 **Projet n° 71 : RENCONTRES**

Andrey Barthassat Architectes, Saint-Sulpice (Suisse).



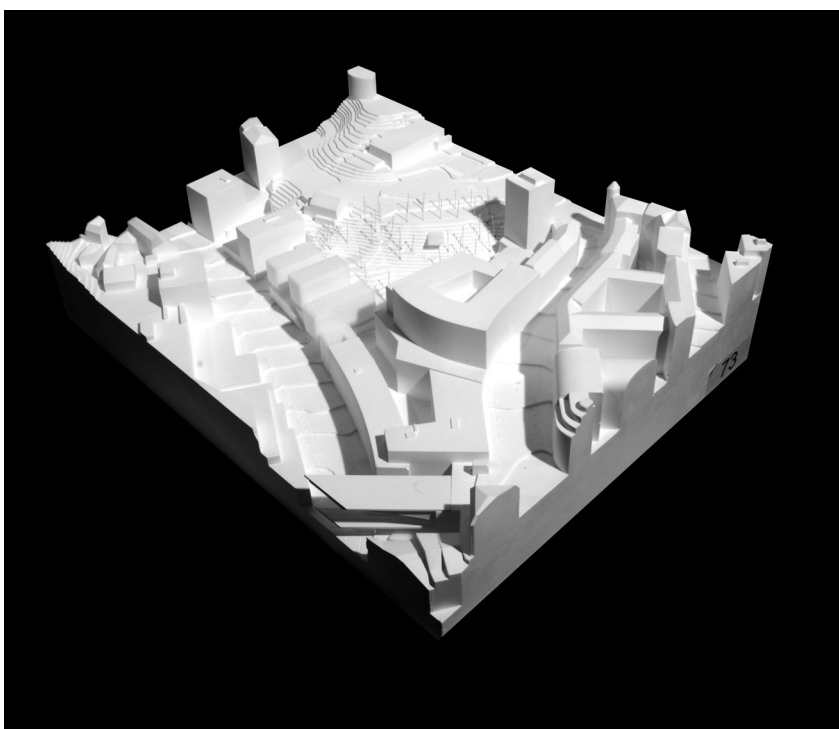
7.67 **Projet n° 72 : FENETRE SUR COUR**

SAS Architecture + AAX Architectes, Lausanne (Suisse) / Cécile Presset, architecte paysagiste.



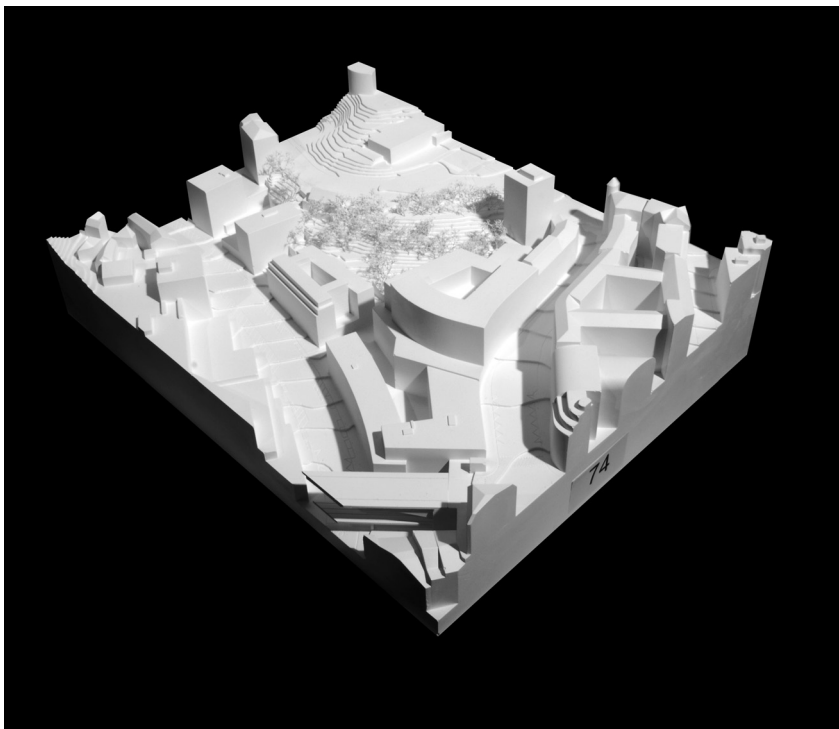
7.68 **Projet n° 73 : PARC**

Kunik de Morsier Architectes & Colson Le Borgne Architecture, Lausanne (Suisse).



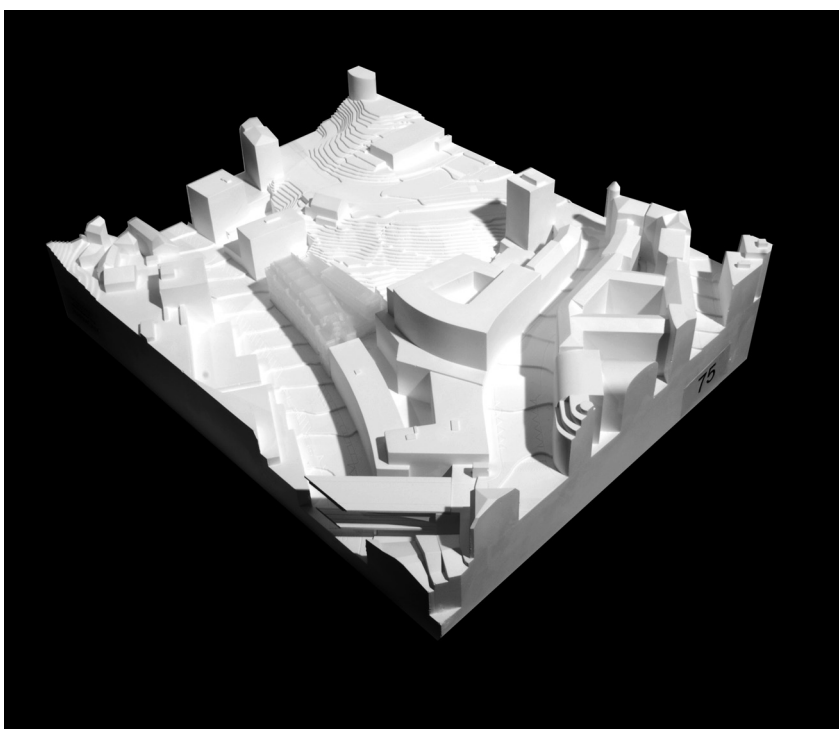
7.69 **Projet n° 74 : De la solitude au public**

Atelier Ducret, architecture et design Sàrl, Fribourg (Suisse) / Steve Ducret.



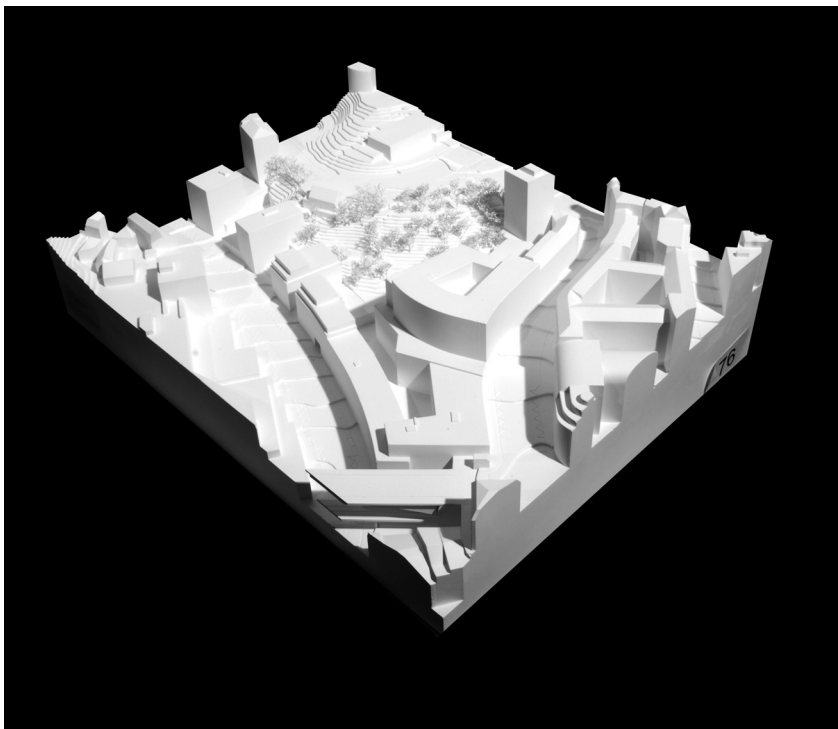
7.70 **Projet n° 75 : Harmony**

AXE Développement SA, Lausanne (Suisse).



7.71 **Projet n° 76 : Chez Jacqueline, Ali, Paul et les autres**

Rapin Vincent - Rapin Saiz Architectes, Vevey (Suisse).



7.72 **Projet n° 77 : Gros-Câlin**

Simonet & Chappuis, Fribourg (Suisse) / Pierre Gex, Jacques Dorthe.

